

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES

SECRETARIAT GENERAL

DIVISION DES PROJETS DE LA PLANIFICATION
ET DE LA COOPERATION

CELLULE DE LA PLANIFICATION



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF SECONDARY EDUCATION

GENERAL SECRETARIAT

DIVISION OF PROJECTS, EDUCATIONAL
PLANNING AND COOPERATION

PLANNING UNIT

Rapport d'analyse **MINESEC** 2019/2020 - 2022/2023



REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix-Travail-Patrie

**MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS
SECONDAIRES**

SECRETARIAT GENERAL

***DIVISION DES PROJETS DE LA
PLANIFICATION ET DE LA COOPERATION***

CELLULE DE LA PLANIFICATION

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work –Fatherland

**MINISTRY OF SECONDARY
EDUCATION**

GENERAL SECRETARIAT

***DIVISION OF PROJECTS, EDUCATIONAL
PLANNING AND COOPERATION***

PLANNING UNIT

Rapport d'analyse

MINESEC

2019/2020 - 2022/2023

EQUIPE DE REDACTION

Supervision

- **Prof. Nalova Lyonga**, Ministre des Enseignements Secondaires (MINESEC)
- **M. Bayaola Boniface**, Secrétaire d'État auprès du Ministre des Enseignements Secondaires chargé de l'Enseignement Normal

Coordination

- **Prof. Fabien Nkot**, Secrétaire Général du MINESEC

Directeur de rédaction

- **Prof. Bello**, Chef de la Division des Projets, de la Planification et de la Coopération

Equipe technique

- **M. Badiam Michel Bertrand**, Chef de la Cellule de la Planification (CELPLAN)
- **M. Assonguo Sonwah Séraphin**, Chargé d'Études Assistant N° 2 à la CELPLAN
- **M. Timene Temo Paul**, Chargé d'Études Assistant N° 3 à la CELPLAN
- **Mme Ossomba Anne Lucie née Ndoh Mvondo**, CEA N° 5 à la CELPLAN
- **M. Primus Demboh**, Chargé d'Études Assistant N° 1 à la CELEPROG
- **M. Noah Albert**, Chargé d'Études Assistant N° 2 à la DEN
- **M. Gabfoube Victor**, Cadre à la CELPLAN
- **Mme Ngo Nkoth Danielle épouse Ntsogo Amougou**, Cadre à la CELPLAN
- **M. Dzoyem Sokeng Germain**, Cadre à la CELPLAN
- **M. Alihou**, Cadre à la CELPLAN
- **M. Wahkouap Jean Calvin**, Cadre à la CELPLAN

SOMMAIRE

EQUIPE DE REDACTION	3
SOMMAIRE.....	5
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	7
LISTE DES TABLEAUX	8
LISTE DES GRAPHIQUES	10
RESUME EXECUTIF.....	13
1. CONTEXTE GENERAL.....	15
1.1 Contexte administratif.....	15
1.1.1 Organisation administrative.....	15
1.1.2 Processus de décentralisation	15
1.2 Contexte démographique.....	15
1.2.1 Politique de population	15
1.2.2 Evolution, structure et répartition spatiale de la population.....	16
1.2.3 Niveau de fécondité.....	17
1.3 Contexte politico-institutionnel	17
1.3.1 Organisation institutionnelle	17
1.3.2 Cadre politique et programmatique	18
1.4 Contexte social	18
1.4.1 Contexte sécuritaire.....	18
1.4.2 Contexte sanitaire.....	19
1.4.3 Contexte économique	19
2. ANALYSE DE LA DEMANDE DE SCOLARISATION AU SECONDAIRE	21
2.1 Analyse de la demande de scolarisation au secondaire.....	21
2.1.1 Evolution des effectifs par sexe	21
2.1.2 Évolution des effectifs par ordre d'enseignement	21
2.1.3 Evolution des effectifs par type d'enseignement.....	22
2.1.4 Evolution des effectifs par sous-système	23
2.1.5 Evolution des effectifs par région.....	24
2.2 Analyse de la demande de scolarisation dans l'enseignement normal	25
2.2.1 Évolution des effectifs de l'enseignement normal par sexe.....	25
2.2.2 Evolution des effectifs dans l'enseignement normal par ordre d'enseignement.....	26
2.2.3 Evolution des effectifs dans l'enseignement normal par type d'enseignement.....	27
2.2.4 Evolution des effectifs dans l'enseignement normal par région.....	28
2.3 Analyse des indicateurs de scolarisation au secondaire	28
2.3.1 Taux brut de scolarisation (TBS).....	28
2.3.2 Taux net de scolarisation (TNS).....	30
2.3.3 Taux net de scolarisation ajusté.....	31
2.3.4 Taux brut d'accès en première année du secondaire	31

2.3.5 Taux de transition du primaire au secondaire.....	32
2.3.6 Analyse du profil transversal de scolarisation.....	33
3. ANALYSE DE L'OFFRE D'EDUCATION	35
3.1 Analyse de l'évolution du nombre de structures d'accueil	35
3.1.1 Evolution du nombre de structures d'accueil au secondaire	35
3.1.2 Evolution des structures d'accueil à l'enseignement normal	39
3.2 Analyse de l'évolution des infrastructures	41
3.2.2 Evolution des infrastructures dans l'enseignement normal.....	43
3.3 Analyse de l'évolution des commodités	44
3.3.1 Evolution des commodités au secondaire.....	45
3.3.2 Evolution des commodités dans l'enseignement normal.....	50
3.4 Analyse de l'évolution des effectifs du personnel (administratif et enseignant)	54
3.4.1 Evolution des effectifs du personnel au secondaire.....	54
3.4.2 Evolution des effectifs du personnel à l'enseignement normal	58
4. ANALYSE DE L'EFFICACITE INTERNE	63
4.1 Une efficacité du sous-secteur assez faible et imputable en grande partie aux abandons	63
4.2 Un niveau élevé de redoublement avec tendance inquiétante du taux d'abandon	64
4.3 Un achèvement du 1er et 2nd cycle qui reste faible malgré les taux de promotion appréciables	66
4.4 Des progrès en matière de réussite aux examens qu'il faut consolider	67
4.4.1 Examens de fin de premier cycle.....	67
4.4.2 Examens de fin de second cycle	68
5. FINANCEMENT DU SOUS SECTEUR.....	70
5.1 Evolution du budget du MINESEC de 2010 à 2023	70
5.2 Evolution du montant alloué à la construction et à la réhabilitation des salles de classe	71
5.3 Evolution du montant des subventions accordées aux établissements scolaires	72
6. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	74
ANNEXES.....	77
BIBLIOGRAGHIE.....	81

SIGLES ET ABREVIATIONS

AD	Adamaoua
BAC	Baccalauréat
BEPC	Brevet d'Etude du Premier Cycle
BM	Banque Mondiale
BUCREP	Bureau Central de Recherche et des Etudes de Population
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CAPIEMP	Certificat d'Aptitude Professionnelle des Instituteurs de l'Enseignement Maternel et Primaire
CAPIET	Certificat d'Aptitude Professionnelle des Instituteurs de l'Enseignement Technique
CEI	Coefficient d'Efficacité Interne
CElab	Coefficient d'Efficacité Interne avec abandon
CEired	Coefficient d'Efficacité Interne avec redoublement
CELPLAN	Cellule de la Planification
CE	Centre
DSSEF	Document de Stratégie du Secteur de l'Education et de la Formation
EN	Extrême-Nord
ENIEG	Ecole Normale des Instituteurs de l'Enseignement General
ENIET	Ecole Normale des Instituteurs de l'Enseignement Technique
ES	Est
FMI	Fond Monétaire International
GCE O/L	General Certificate of Education Ordinary/Level
INS	Institut National de la Statistique
ISF	Indice Synthétique de Fécondité
LT	Littoral
MICS	Multiple Indicator Cluster Surveys
MINESEC	Ministère des Enseignements Secondaires
NO	Nord
NW	Nord-Ouest
ODD	Objectif de Développement Durable
OU	Ouest
PIB	Produit Intérieur Brut
SND	Stratégie Nationale de Développement
SU	Sud
SW	Sud-Ouest
TVEE	Technical and Vocational Education Examination
UNESCO	Organisation des Nation Unies pour la Science et la Culture
ZEP	Zone d'Éducation Prioritaire

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1.1 : Evolution de la population scolarisable au secondaire (12-18 ans) de 2020 a 2023	16
Tableau 3.1 : Evolution du ratio élève par salle de classe au secondaire par région selon l'ordre d'enseignement entre 2019/2020 et 2022/2023	43
Tableau 3.2 : Evolution du ratio élève par salle de classe dans l'enseignement normal par région selon l'ordre d'enseignement entre 2019/2020 et 2022/2023	44
Tableau 3.3 : Evolution du ratio élève par place assise au secondaire public par région selon le type d'enseignement	45
Tableau 3.4 : Evolution du ratio élève par ordinateur au secondaire public par région selon le type d'enseignement	46
Tableau 3.5 : Répartition de la proportion des établissements d'enseignements secondaire public par région selon certaines commodités pour l'année scolaire 2022/2023	47
Tableau 3.6 : Evolution du ratios CRM, salle informatique, laboratoire scientifique et laboratoire de langue par établissement dans le secondaire public par région	49
Tableau 3.7 : Evolution du pourcentage des établissements disposant de bibliothèque, de gymnase dans le secondaire public	50
Tableau 3.8 : Evolution du ratio élève par ordinateur au normal public par région selon le type d'enseignement ..	51
Tableau 3.9 : Répartition de la proportion des établissements d'enseignements normal public par région selon certaines commodités pour l'année scolaire 2022/2023	52
Tableau 3.10 : Evolution du pourcentage des etablissements disposant de salle d'informatique et de centre de ressources multimedia dans le normal public par région entre 2019/2020 et 2022/2023	53
Tableau 3.11 : Evolution du pourcentage des établissements disposant de bibliothèque et de gymnase dans le normal public par région	54
Tableau 3.12 : Evolution de la proportion des chefs d'établissement dans le secondaire par région selon le sexe ..	57
Tableau 3.13 : Evolution de la proportion des censeurs dans le secondaire par région selon le sexe	57
Tableau 3.14 : Evolution de la proportion des surveillants généraux dans le secondaire par région selon le sexe ..	58
Tableau 3.15 : Evolution de la proportion des chefs d'établissement dans le normal public par région selon le sexe	61
Tableau 4.1 : Evolution du coefficient d'efficacité interne	64
Tableau 4.2 : Evolution du taux d'abandon au secondaire	65
Tableau 4.3 : Evolution du taux de redoublement au secondaire	65
Tableau 4.4 : Evolution du taux de réussite aux examens organisés par la DECC	67
Tableau 4.5 : Evolution du taux de réussite aux examens organisés par le GCE-Board	68
Tableau 4.6 : Evolution du taux de réussite aux examens organisés par le GCE-Board	69
Tableau 4.7 : Evolution du taux de réussite aux examens organisés par l'OBC	69
Tableau 5.1 : Evolution du budget du MINESEC de 2020 a 2023	70
Tableau 5.2 : Evolution des montants et des parts alloués à la construction et à la réhabilitation des salles de classe par région (en millions de francs)	71
Tableau 5.3 : Evolution du montant des subventions accordées aux établissements scolaires privés par ordre d'enseignement	72
Tableau a.1 : Evolution du taux d'abandon dans le sous-système anglophone	77
Tableau a.2 : Evolution du taux d'abandon dans le sous-système francophone	77

Tableau a.3 : Evolution du taux de redoublement dans le sous-système anglophone	78
Tableau a.4 : Evolution du taux de redoublement dans le sous-système francophone	78
Tableau a.5 : Evolution du taux de promotion dans le sous-système anglophone	78
Tableau a.6 : Evolution du taux de promotion dans le sous-système francophone	79
Tableau a.7 : Evolution du taux de promotion au secondaire.....	79
Tableau a.8: Evolution du taux d'achèvement du premier cycle au secondaire	79
Tableau a.9: Evolution du taux d'achèvement du second cycle au secondaire.....	80

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1.1 : Pyramide des âges de la population scolarisable de 2023 selon les tranches d'âges officielles des niveaux scolarisation.....	16
Graphique 2.1 : Evolution des effectifs du secondaire par sexe.....	21
Graphique 2.2 : Evolution des effectifs du secondaire par ordre d'enseignement.....	22
Graphique 2.3 : Evolution des parts des différents ordres d'enseignement.....	22
Graphique 2.4 : Evolution des effectifs du secondaire par type d'enseignement.....	23
Graphique 2.5 : Evolution des parts des différents types d'enseignement.....	23
Graphique 2.6 : Evolution des effectifs par sous-système.....	24
Graphique 2.7 : Evolution des parts des différents sous-systèmes.....	24
Graphique 2.8 : Evolution de la part d'effectif par région.....	25
Graphique 2.9 : Evolution des effectifs dans l'enseignement normal par sexe.....	26
Graphique 2.10 : Evolution des effectifs dans l'enseignement normal par ordre d'enseignement.....	26
Graphique 2.11 : Evolution de la part des effectifs dans l'enseignement normal par ordre d'enseignement.....	27
Graphique 2.12 : Evolution des effectifs dans l'enseignement normal par type d'enseignement.....	27
Graphique 2.13 : Evolution de la part des effectifs de l'enseignement normal par type d'enseignement.....	28
Graphique 2.14 : Evolution de la part des effectifs de l'enseignement normal par région.....	28
Graphique 2.15 : Evolution du taux brut de scolarisation par sexe.....	29
Graphique 2.16 : Evolution du taux brut de scolarisation par région.....	29
Graphique 2.17 : Evolution du taux net de scolarisation par sexe.....	30
Graphique 2.18 : Evolution du taux net de scolarisation par région.....	30
Graphique 2.19 : Evolution du taux net ajusté de scolarisation au secondaire.....	31
Graphique 2.20 : Evolution du taux brut d'accès en première année du secondaire par sexe.....	31
Graphique 2.21 : Evolution du taux brut d'accès en première année du secondaire par sexe.....	32
Graphique 2.22 : Evolution du taux de transition du primaire au secondaire.....	32
Graphique 2.23 : Evolution du taux de transition du primaire au secondaire.....	33
Graphique 2.24 : Profil transversal de scolarisation au secondaire en 2022/2023.....	34
Graphique 3.1 : Evolution du nombre d'établissements fonctionnels de l'enseignement secondaire entre 2019/2020 et 2022/2023.....	35
Graphique 3.2 : Evolution du nombre d'établissements fonctionnels de l'enseignement secondaire par ordre d'enseignement entre 2019/2020 et 2022/2023.....	36
Graphique 3.3 : Evolution du nombre d'établissements fonctionnels de l'enseignement secondaire par sous-système d'enseignement entre 2019/2020 et 2022/2023.....	36
Graphique 3.4 : Evolution du nombre d'établissements fonctionnels de l'enseignement secondaire par type d'enseignement entre 2019/2020 et 2022/2023.....	37
Graphique 3.5 : Evolution de la proportion (%) des établissements fonctionnels de l'enseignement secondaire public par région entre 2019/2020 et 2022/2023.....	38
Graphique 3.6 : Répartition de la proportion des établissements fonctionnels de l'enseignement secondaire public en 2022/2023 par région selon le milieu d'implantation.....	39

Graphique 3.7 : Evolution du nombre des établissements d'enseignement normal fonctionnel entre 2019/2020 et 2022/2023	39
Graphique 3.8 : Evolution du nombre d'établissements fonctionnel de l'enseignement normal par ordre d'enseignement entre 2019/2020 et 2022/2023.....	40
Graphique 3.9 : Evolution du nombre d'établissements fonctionnels de l'enseignement normal par type d'enseignement entre 2019/2020 et 2022/2023.....	40
Graphique 3.10 : Répartition de la proportion des établissements d'enseignement secondaire public fonctionnels en 2022/2023 par région selon le milieu d'implantation	41
Graphique 3.11 : Evolution de la répartition des salles de classe par type de matériaux de construction dans le secondaire public.....	42
Graphique 3.12 : Répartition de la proportion des salles de classe par région selon milieu d'implantation dans le secondaire public en 2022/2023.....	42
Graphique 3.13 : Evolution de la répartition des salles de classe par type de matériau de construction dans l'enseignement dans le normal public.....	43
Graphique 3.14 : Répartition de la proportion des salles de classe par région selon le milieu d'implantation dans l'enseignement le normal public en 2022/2023	44
Graphique 3.15 : Evolution de la proportion des établissements du secondaire public disposant de certaines commodités entre 2019/2020 et 2022/2023.....	47
Graphique 3.16 : Evolution de la proportion des établissements de l'enseignement normal public disposant de certaines commodités entre 2019/2020 et 2022/2023.....	53
Graphique 3.17 : Evolution de l'effectif des enseignants du secondaire public par sexe entre les années scolaires 2019/2020 et 2022/2023.....	54
Graphique 3.18 : Evolution de l'effectif des enseignants du secondaire public par type d'enseignement entre les années scolaires 2019/2020 et 2022/2023	55
Graphique 3.19 : Répartition de la proportion des enseignants du secondaire public par région pour l'année scolaire 2022/2023	55
Graphique 3.20 : Répartition de la proportion des enseignants du secondaire public par région selon le milieu d'implantation pour l'année scolaire 2022/2023	56
Graphique 3.21 : Evolution de l'effectif des enseignants du secondaire public par statut entre les années scolaire 2019/2020 et 2022/2023.....	56
Graphique 3.22 : Evolution de l'effectif des enseignants du normal public par sexe entre les années scolaires 2019/2020 et 2022/2023.....	58
Graphique 3.23 : Evolution de l'effectif des enseignants du normal public par type d'enseignement entre les années scolaires 2019/2020 et 2022/2023	59
Graphique 3.24 : Répartition de la proportion des enseignants du normal public par région pour l'année scolaire 2022/2023	59
Graphique 3.25 : Répartition de la proportion des enseignants du normal public par région selon le milieu d'implantation pour l'année scolaire 2022/2023	60
Graphique 3.26 : Evolution de l'effectif des enseignants du normal public par statut entre les années scolaire 2019/2020 et 2022/2023.....	60
Graphique 4.1 : Profil de scolarisation pseudo-longitudinal en 2023.....	66
Graphique 5.1 : Evolution du budget de fonctionnement, d'investissement et du budget global du MINESEC de 2020 À 2023.....	70
Graphique 5.2 : Evolution des parts du MINESEC dans le budget de l'Etat et des parts du MINESEC dans le secteur de l'éducation de 2020 a 2023	71
Graphique 5.3 : Evolution de la part des montants alloués a la construction et à la réhabilitation des salles de classe au MINESEC par région.....	72

RESUME EXECUTIF

Le présent rapport présente une analyse succincte des informations contenues dans les annuaires statistiques des années 2019/2020, 2020/2021, 2021/2022 et 2022/2023 du MINESEC. Il constitue un document d'aide à l'interprétation des indicateurs du sous-secteur des enseignements secondaires. Il fait une interprétation des données de la période 2019-2023 avec un accent particulier sur l'année 2022/2023. Outre les indicateurs utiles au sous-secteur, le présent rapport met en exergue certaines informations permettant de mesurer les politiques publiques.

Quatre thématiques principales sont abordées dans ce document, il s'agit notamment de : *la demande de scolarisation, l'offre d'éducation, l'efficacité interne et le financement de l'éducation.*

En ce qui concerne la demande de scolarisation, l'analyse présente des informations sur le nombre d'enfants scolarisés, les différents taux de scolarisation, les disparités régionales et de sexe, ainsi que le nombre d'apprenants potentiellement attendus. À la fin, un profil de scolarisation dans l'enseignement secondaire est dressé.

Il est important de noter que le nombre d'élèves inscrits au secondaire a connu une croissance annuelle moyenne de 2,5 % au cours de la période 2019-2023, avec une majorité de garçons. Cette croissance des effectifs est principalement portée par l'enseignement technique professionnel. En termes d'encadrement des élèves, la part de l'enseignement secondaire public est passée de, 70 % à 69 %, ce qui est conforme à la vision gouvernementale qui est de réduire la part du public au profit du privé (SSEF 2023-2030).

Dans l'enseignement normal, on observe une diminution considérable du nombre d'élèves-maîtres, avec une baisse annuelle moyenne de 10,3 %, particulièrement marquée dans le secteur public (12%).

Dans les régions, les répartitions des effectifs scolarisés au secondaire ont suivi des dynamiques opposées. Le Centre, l'Extrême-Nord, le Littoral, l'Ouest et le Sud, qui accueillaient une grande partie des populations déplacées internes, ont vu leur part d'effectifs diminuer. En revanche, les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest ont connu des augmentations considérables en raison du retour de ces populations déplacées.

Le taux brut de scolarisation en 2022/2023 est de 47,50% ce qui signifie que la population totale des élèves scolarisés du secondaire représente moins de la moitié de la population des enfants en âge d'y être. Le taux brut de scolarisation des garçons reste largement supérieur à celui des filles, indépendamment de la période. En 2022/2023, il est de 50,09% et de 44,92% respectivement chez les garçons et les filles.

Malgré les actions de développement des infrastructures au secondaire qui ont amélioré la capacité d'accueil, l'accès ne s'améliore pas. Le taux d'accès en première année du secondaire n'est que de 52,70% et la transition du primaire au secondaire aux alentours de 60% en 2022/2023, alors que les politiques éducatives ciblaient 100% pour ces deux indicateurs (SSEF, 2023). Il faudrait aussi observer que, le taux d'achèvement du premier cycle est en deçà de 50%.

Concernant l'offre, le Gouvernement a maintenu le taux d'accroissement annuel moyen des infrastructures d'accueil à près de 4,8%. Il a continué d'investir même dans les zones en proie aux différentes crises socio-sécuritaires. Les données de l'évolution des structures d'accueil font état du

passage de 3193 établissements en 2019/2020 à 3681 établissements ouverts et fonctionnels en 2022/2023.

Le Gouvernement continue de favoriser l'accès aux structures d'encadrement du secondaire à toutes les couches de la population, à travers la forte ruralisation des créations et ouvertures des établissements publics. En 2022/2023, 81% des établissements d'enseignement secondaire publics fonctionnels sont implantés en zone rurale. Donc en termes d'accès, il se pose le problème d'insuffisance et de qualité des infrastructures et des commodités dans le sous-secteur.

Parlant du rendement interne, on relève une efficacité du sous-secteur assez faible, imputable en grande partie aux abandons. Entre 2020 et 2023, le coefficient d'efficacité interne du sous-secteur des Enseignements Secondaires s'est déprécié passant de 0,71 à 0,60 enregistrant ainsi une baisse de 0,11 point de croissance.

Bien que le redoublement concerne tous les niveaux d'étude, la sixième année du secondaire (1^{ère}/Lower six) reste spécialement touchée au cours de la période 2020-2023. Cette situation peut s'expliquer par les faibles taux de réussite au Probatoire dans le sous-système francophone. Malgré les taux de promotions appréciables et l'amélioration des taux de réussite aux examens, les taux d'achèvement du 1^{er} et 2nd cycle sont restés faibles.

Pour ce qui est du Financement, le budget du MINESEC est en constante augmentation. Toutefois, la plus grande part est dédiée au fonctionnement, tandis que, la part réservée aux investissements évolue en dents de scie, avec une tendance baissière. De 2020 à 2023, cette part a connu une baisse de 6,786 milliards, entraînant de surcroît la baisse de 2.96 points de la part du budget consacrée à la construction et à la réhabilitation des salles de classe.

1. CONTEXTE GENERAL

La connaissance du contexte d'une analyse permet de mieux appréhender les problèmes qu'elle pose, de mieux comprendre et discuter les résultats obtenus. C'est dans ce sens que le présent chapitre passe en revue le contexte administratif, démographique, politico-institutionnel et social, tout en mettant clairement en évidence le lien avec l'éducation des enfants.

1.1 Contexte administratif

Dans cette section, nous présentons l'organisation administrative de la république du Cameroun, puis nous analysons le rôle du processus de décentralisation dans la gestion du système éducatif, précisément dans l'adéquation entre la demande et l'offre en infrastructures et personnel enseignant. En effet, l'offre en infrastructures et en personnel enseignant conditionne l'accès à l'éducation.

1.1.1 Organisation administrative

Au plan administratif, suivant le Décret n°2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la république du Cameroun, le territoire camerounais est organisé en circonscriptions administratives que sont les Régions, les Départements et les Arrondissements. Ainsi, l'on compte au Cameroun dix régions administratives : l'Adamaoua, l'Extrême-nord, le Centre, l'Est, le littoral, le Nord, le Nord-ouest, l'Ouest, le Sud et le Sud-ouest. Ces dix régions sont découpées en 58 départements, et 360 arrondissements. L'organigramme du Ministère des Enseignements secondaires organise et fixe les attributions des services centraux jusqu'aux établissements scolaires en passant par les services déconcentrés régionaux et départementaux. Ce dispositif vise à assurer une coordination administrative et pédagogique optimales dans le sous-secteur.

1.1.2 Processus de décentralisation

Selon la loi d'orientation de la décentralisation du 22 juillet 2004, complétée par le Décret N° 2023/223 du 22 avril 2023 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées aux collectivités territoriales décentralisées (CTD). Les compétences transférées aux régions et aux communes dans le secteur éducatif, précisément dans le sous-secteur des enseignements secondaires sont ; (i) Le recrutement et la gestion du personnel enseignant et d'appui des lycées et collèges et (ii) la participation à la gestion et à l'administration des lycées et collèges de l'Etat et de la région par le biais des structures de dialogue et de concertation. Il est évident que l'application de ces dispositions pourrait renforcer et adapter l'offre en éducation dans les collectivités territoriales décentralisées.

1.2 Contexte démographique

Une croissance démographique non maîtrisée exerce une pression sur la disponibilité des infrastructures scolaires et du personnel enseignant, ces disponibilités sont indispensables pour l'accès à une éducation de qualité.

1.2.1 Politique de population

En 2002, le Gouvernement de la république du Cameroun a adopté la politique nationale de population visant à doter le Cameroun d'un potentiel humain de qualité. Cette politique a pour visée « d'améliorer le niveau et la qualité de vie de la population dans le cadre d'un développement durable, en conformité avec la dignité humaine et les droits fondamentaux de l'Homme, en assurant notamment

l'adéquation entre la croissance démographique et les ressources disponibles et accessibles ». (Ministère des investissements publics et de l'aménagement du territoire, 2002)

Ladite politique de population ne sera donc pas sans incidences sur l'évolution et la structure de la population camerounaise et par ricochet sur l'éducation des enfants.

1.2.2 Evolution, structure et répartition spatiale de la population

Le Cameroun a jusqu'à date organisé trois grandes opérations de dénombrement de sa population, notamment en 1976, 1987 et 2005. En 2005, les résultats définitifs du 3ème RGPH indiquaient 17 463 836 habitants (BUCREP, 2010b). Les projections de cette population à date de 2020 et 2023 selon la Banque Mondiale (BM) sont respectivement estimées à environ 26 133 018 habitants et 28 088 863 habitants. Cette évolution démographique confirme le maintien d'un fort potentiel humain dans le pays, et est imputable à la baisse de la mortalité et à une fécondité relativement constante, mais dont le niveau demeure élevé, avec un taux annuel moyen de croissance démographique évalué à 2,43 % au cours de la période 2020-2023.

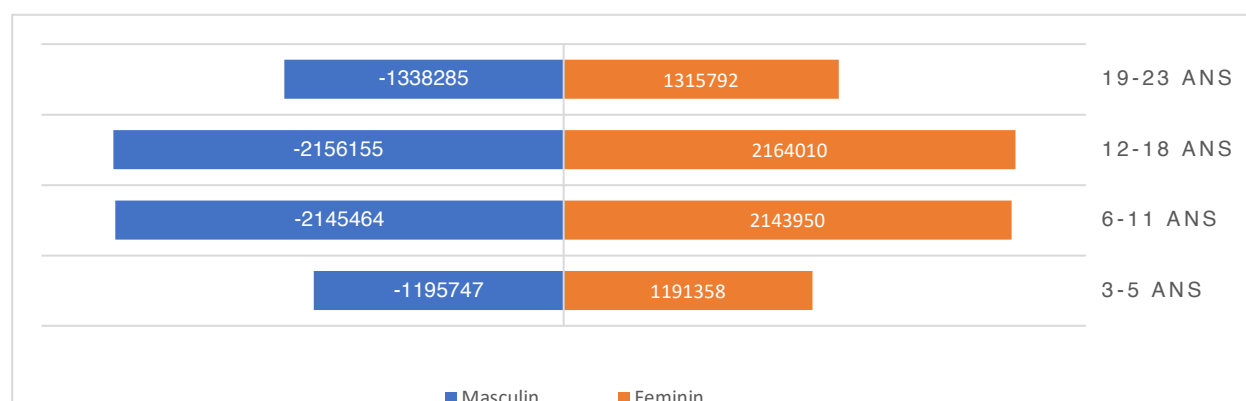
La structure par âge de la population en 2023 montre une population jeune (plus de 45 % de la population est âgée de moins de 15 ans) avec environ 15,40 % de la population scolarisable au secondaire (12-18 ans). Ce qui indique le poids important des enfants à scolariser au secondaire d'une part, et le poids démographique qu'exerce cette tranche d'âge sur le système éducatif en termes d'offre scolaire d'autre part. Concernant cette population scolarisable au secondaire qui se chiffre à 4.320.165 enfants en 2023, elle est légèrement constituée de filles (50,09 %) que de garçons (49,91 %).

Tableau 1.1 : Evolution de la population scolarisable au secondaire (12-18 ans) de 2020 à 2023

Sexe	Année			
	2020	2021	2022	2023
Féminin	2011024	2059100	2114904	2164010
Masculin	2025098	2068172	2115791	2156155
Total	4036122	4127272	4230695	4320165

Source : Banque mondiale, 2020

Graphique 1.1 : Pyramide des âges de la population scolarisable de 2023 selon les tranches d'âges officielles des niveaux scolarisation



Source : Banque mondiale, 2020

Les estimations de 2023 sur la répartition de la population scolarisable au secondaire (12-18 ans) selon les régions ont révélé que les régions de l'Extrême Nord (19,16 %), du Centre (17,80 %) et du littoral (14,18 %) étaient les régions les plus peuplées. Tandis que les régions de l'Est (4,60 %) et du Sud (3,21 %) étaient les régions les moins peuplées avec un poids démographique inférieur à 5%.

Enfin, le nombre d'habitant au Km2 varie d'une région à une autre. Le Littoral et l'Ouest sont les régions les plus densément peuplées avec respectivement 124,0 et 123,8 habitants au km2. Les régions à faible densité comprenaient le Nord, l'Adamaoua, le Sud et l'Est avec respectivement 25,5 ; 13,9 ; 13,4 et 7,1 habitants au km2 (INS, 2018).

A supposer que les régions à fortes pressions démographiques sont celles qui exercent une forte pression sur les infrastructures sociales alors, ces dernières manifesteraient une forte demande en éducation, et la faible scolarisation pourrait être appréhendée par rapport à l'insuffisance des établissements scolaires dans ces régions. Par contre, la faible scolarisation dans les régions à faible densité de population pourrait être dû aux longues distances à parcourir pour se rendre dans les établissements scolaires.

1.2.3 Niveau de fécondité

Les dépenses d'éducation étant positivement liées au nombre d'enfants, de ce fait, une faible ou une forte fécondité aura une incidence sur la scolarisation des enfants, dans la mesure où un nombre élevé d'enfants dans un ménage augmente les dépenses susmentionnées.

Le schéma global de fécondité par âge, comme en témoignent les TFA¹, indique qu'au Cameroun, la procréation commence tôt. En effet, 27,5% des femmes commencent leur vie féconde avant l'âge de 18 ans. Le niveau de fécondité est élevé chez les adolescentes, avec un TFA de 119 naissances vivantes pour 1000 femmes de 15-19 ans. Cette situation a certainement une incidence sur la scolarisation des jeunes filles à travers le phénomène de grossesses précoces (en milieu scolaire).

La fécondité des adolescentes diminue au fur et à mesure que leur niveau d'instruction augmente et diminue également au fur et à mesure que celui du bien-être économique du ménage s'améliore. S'agissant de l'Indice Synthétique de Fécondité (ISF)² pour les trois années ayant précédé l'enquête MICS5 au Cameroun, il est de 4,9 enfants par femme et varie dans le même sens que le taux de fécondité des adolescentes, les femmes ayant un niveau d'instruction supérieur ont un ISF de 2,6 enfants par femme contre 3,9 enfants pour celles de niveau secondaire. Il est encore plus élevé chez les femmes n'ayant aucun niveau d'instruction (6,5 enfants par femme). En outre, l'ISF passe progressivement de 6,8 enfants par femme dans les ménages les plus pauvres à 3,0 enfants par femmes dans les ménages les plus riches (INS, 2014).

1.3 Contexte politico-institutionnel

1.3.1 Organisation institutionnelle

Selon la loi d'orientation du 14 Avril 1998, le système éducatif Camerounais est subdivisé en deux sous-systèmes à savoir : le sous-système francophone et le sous-système anglophone. Les deux sous-systèmes coexistent en conservant chacun sa particularité dans les méthodes d'évaluation et de certification. A côté de l'enseignement public, l'enseignement privé laïc et privé confessionnel occupe une place de choix.

Le sous-système francophone est composé deux types d'enseignements : l'enseignement général et l'enseignement technique et professionnel scindé en deux cycles. L'admission au premier cycle des deux types d'enseignements se fait par voie de concours et l'âge légal est de 12 ans, et la fin de ce cycle qui dure 4 ans est sanctionnée par des examens officiels notamment le BEPC et le CAP respectivement pour l'enseignement général et technique et professionnel. Le second cycle quant à lui

¹ Les taux de Fécondité par Age (TFA), exprimés en nombre de naissance pour 1000 femmes dans un groupe d'âge déterminé, présentent la structure par âge de la fécondité (MICS 5)

² L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) est une mesure synthétique qui représente le nombre de naissance vivante qu'une femme aurait si elle était soumise aux taux actuels de fécondité par âge durant ses années de procréation (15-49 ans) (MICS 5).

de 3 ans et est sanctionné par le Baccalauréat ou d'un brevet de technicien. Le passage en classe de terminale est subordonné à l'obtention du probatoire. Il convient de préciser que l'admission au second cycle de l'enseignement technique et professionnel se fait sur concours contrairement à l'enseignement général.

Tout comme le sous-système francophone, le sous-système anglophone est composé de deux types d'enseignements : l'enseignement général et l'enseignement technique scindé en deux cycles. Si dans le sous-système francophone l'obtention du BEPC ou du CAP est le fruit de quatre années d'étude, dans le sous-système anglophone c'est au bout de 5 ans qu'on obtient le GCE O/L ou le TVEE O/L. La durée du second cycle est de deux ans. L'accès au Upper sixth ou Year 7 n'est nullement conditionné par un examen.

L'enseignement normal (ENIEG, ENIET) est ouvert aux candidats titulaires du BEPC (brevet d'étude du premier cycle), du CAP (certificat d'aptitude professionnelle), du PROBATOIRE ou du General Certificate of Education Ordinary Levels et du bac ou du General Certificate of Education Advanced Levels. La durée de formation varie d'un à trois ans. L'enseignement dispensé est professionnel et débouche sur l'obtention d'un CAPIEMP (Certificat d'Aptitude Professionnelle des Instituteurs de l'Enseignement Maternel et Primaire) ou d'un CAPIET (Certificat d'Aptitude Professionnelle des Instituteurs de l'Enseignement Technique). L'admission se fait sur concours organisé par le Ministère des enseignements secondaires.

1.3.2 Cadre politique et programmatique

Le Gouvernement Camerounais n'a cessé d'élaborer et de mettre en œuvre des politiques publiques assorties des stratégies visant à assurer un bon fonctionnement de son système éducatif. C'est ainsi que le développement du secteur de l'éducation s'est arrimé dans la mise en œuvre de l'ODD4 (Objectif de développement durable N°4) et de l'Agenda 2063 de l'Union Africaine. Au plan national, cette volonté politique est clairement affirmée dans la Vision de développement du Cameroun à l'horizon 2035, et reprise dans la Stratégie Nationale de Développement (SND30) qui identifie comme l'un des enjeux majeurs pour les dix prochaines années un investissement suffisant et efficient sur le développement humain de la jeunesse, afin de tirer le meilleur de la structure de sa population. La mise en œuvre de la stratégie du secteur de l'éducation et de la formation (SSEF), qui est le baromètre de notre système éducatif s'inscrit dans cette vision. En marge de ces politiques, le Cameroun a également adopté l'initiative « Nos droits, Nos Vies, Notre Avenir » (Programme O3) de l'UNESCO pour accompagner nos programmes scolaires axés sur l'éducation à la santé et au bien-être. Car, la mise en œuvre d'une éducation à la sexualité promeut le respect des droits de la personne et l'égalité des sexes, et donne aux enfants et aux jeunes les connaissances et les moyens de mener une vie saine, sûre et productive. C'est un programme qui s'assure de la réussite de la mise en œuvre de l'éducation à la sexualité, et contribue aux efforts de collecte et d'utilisation de données probantes et pertinentes, y compris l'utilisation d'indicateurs internationaux.

1.4 Contexte social

1.4.1 Contexte sécuritaire

Depuis quelques années, le Cameroun est en proie à de nombreuses crises sécuritaires parmi lesquelles, les attaques du groupe terroriste Boko Haram dans les régions septentrionale (2010), la crise sociopolitique dans les régions du Nord-ouest et du Sud-Ouest (2016). A ces deux précédentes crises sécuritaires internes, vient s'ajouter la résurgence de la crise en République centrafricaine depuis (2020) avec pour conséquence l'afflux des réfugiés centrafricains à l'Est du Cameroun. Le secteur Educatif fait partie des secteurs sociaux les plus touchés par ces crises à cause de nombreux attentats dans les établissements, kidnappings du personnel enseignant et les actes de destruction qu'ont subi plusieurs

établissements scolaires. Ces actes de vandalisme dans les établissements ont eu comme conséquences immédiates ; le décrochage scolaire, les abandons scolaires et une mobilité interne accrue des élèves vers les régions du Littoral, de l'Ouest, du Centre (ayant pour conséquence une forte pression sur l'offre en éducation initialement insuffisante dans ces milieux d'accueil),

1.4.2 Contexte sanitaire

La survenue de la pandémie Covid-19 en 2020 a mis à rude épreuve la résilience du système éducatif camerounais. Les élèves et le personnel enseignant ont été contraints de vivre dans un confinement partiel ou total. L'éducation est considérée comme l'un des secteurs les plus concernés par la crise. D'abord la fermeture momentanée des écoles par le gouvernement, ensuite l'introduction de l'enseignement à distance et d'un système de mi-temps avec limitation des effectifs par salle de classe (de 60 à 50 élèves).

1.4.3 Contexte économique

L'économie Camerounaise est restée résiliente malgré un environnement extérieur difficile, notamment avec le resserrement des conditions financières mondiales et une forte volatilité des prix du pétrole. Après 3,6 % en 2021 et 3,4 % en 2022 la croissance du PIB s'est établie à 4 % en 2023 selon le Fonds Monétaire International (FMI).

De manière générale, selon les résultats budgétaires de 2023, le déficit global a diminué de 1,1 % en 2022 à 0,7 % en 2023 tandis que le déficit primaire hors pétrole a baissé de 3,9 % à 2,5 % sur la même période. L'encours de la dette publique est passé de 28,8 % du PIB en 2015 à 45,8% en 2023 et le profil de la dette continue de présenter un risque élevé de surendettement selon le communiqué de presse No 23/399 du 17 novembre 2023 du FMI. Cependant le sous-secteur de l'éducation demeure sous financé compte tenu de la cible visée de 22,0% en 2020 concernant les ressources budgétaires de l'Etat, fixées par le DSSEF (2013-2020). La part du budget global accordé à ce sous-secteur a baissé de 3,8 points entre 2020 (15,8%) et 2021 (12%)

Selon le rapport sur l'évolution de l'inflation de l'Institut National de la Statistique de 2023, le taux d'inflation au Cameroun a atteint une moyenne annuelle de 7,2% par rapport à l'année 2022 (6,2 %) en raison de la hausse des prix des produits alimentaires et des transports, sur la même période. L'augmentation du chômage et du niveau général des prix va contribuer à baisser le pouvoir d'achat des ménages. Ce marasme économique dans lequel baigne le Cameroun a davantage des conséquences sur les dépenses en éducation des ménages qui supportent déjà une part assez importante.

2. ANALYSE DE LA DEMANDE DE SCOLARISATION AU SECONDAIRE

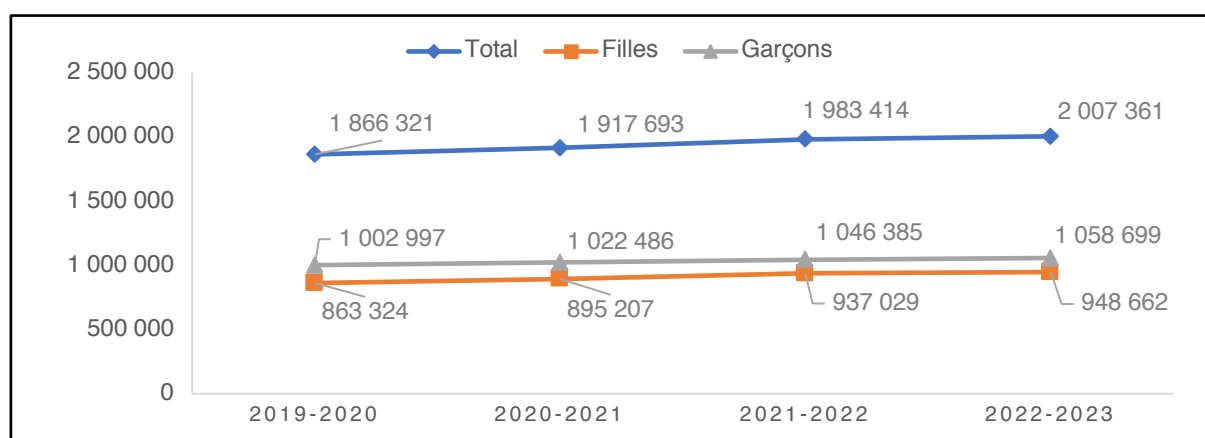
2.1 Analyse de la demande de scolarisation au secondaire

Les effectifs au secondaire se sont améliorés malgré la crise qui sévit encore dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest. Ces effectifs sont majoritairement portés par les établissements du public, bien que l'ordre privé gagne progressivement du terrain. On observe également une augmentation des parts de l'enseignement secondaire technique et du sous-système anglophone.

2.1.1 Evolution des effectifs par sexe

Entre 2019/2020 et 2022/2023 l'effectif de la population scolaire du secondaire a enregistré une croissance régulière avec un taux de croissance annuel moyen de 2,5%. En 2022/2023, cette population a de nouveau franchi le seuil de 2.000.000 d'élèves comme ce fut le cas en 2015/2016 avant le déclenchement de la crise anglophone. Le retour progressif à la paix dans certaines localités de ces deux régions a favorisé la réouverture des écoles restées longtemps fermées et de ce fait encourage les populations à réinscrire leurs enfants à l'école. Bien que l'effectif de la population scolaire masculine reste largement au-dessus de la population féminine, il est important de relever que la hausse de l'effectif enregistrée au cours de ces années a été portée par les deux sexes. Il faut tout de même remarquer que le taux de croissance moyen annuel de la population féminine (3,2%) est supérieur à celui de la population masculine (1,8%). Cela pourrait s'expliquer par l'ensemble des actions mises en place par les pouvoirs publics et les partenaires visant à améliorer l'éducation de la jeune fille au Cameroun dans l'ensemble et plus particulièrement dans les poches de sous scolarisation.

Graphique 2.1 : Évolution des effectifs du secondaire par sexe



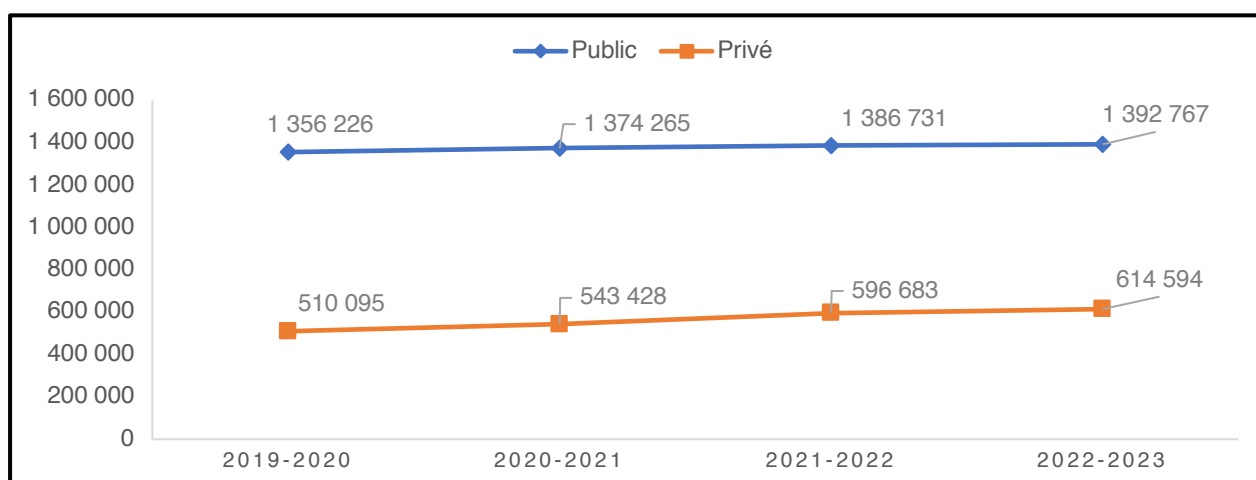
Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

2.1.2 Évolution des effectifs par ordre d'enseignement

L'augmentation des effectifs dans le secondaire entre 2019/2020 et 2022/2023 a également été portée conjointement par les deux ordres d'enseignement que sont le public et le privé. Le taux de croissance moyen annuel des effectifs dans le public (0,9%) est cependant inférieur à celui du privé

(6,4%). Les capacités d'accueil dans les établissements scolaires publics n'augmentent pas à un rythme suffisant pour leur permettre d'absorber toute la demande à laquelle ils font face. Face à cette situation, le privé reste la seule option pour les enfants qui ne parviennent pas à décrocher une place dans les établissements publics, malgré les coûts qui sont parfois jugés exorbitants.

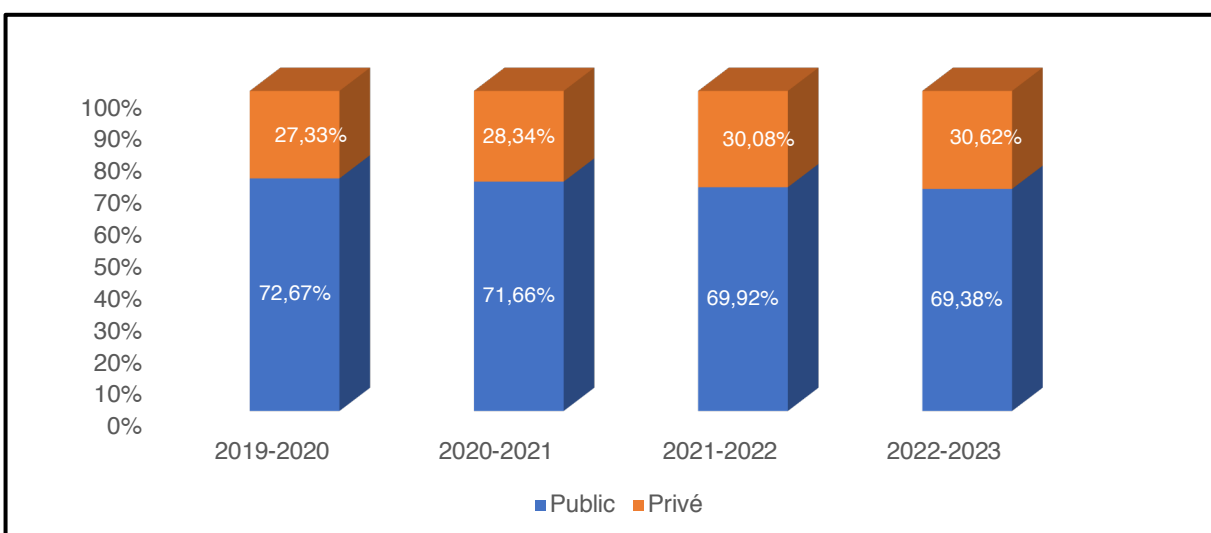
Graphique 2.2 : Evolution des effectifs du secondaire par ordre d'enseignement



Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

L'augmentation des effectifs scolarisés dans les établissements privés a significativement contribué à l'augmentation des parts de cet ordre d'enseignement. En effet, l'ordre privé qui représentait, en 2019/2020, moins de 30% des effectifs a enregistré une augmentation régulière de ses parts au point où il représente en 2022/2023 près de 31% des effectifs du secondaire. Cette réduction de la part du secondaire public à moins de 70% est conforme à la vision gouvernementale qui compte ramener d'ici 2030 la part du public autour de 72% (SSEF, 2023).

Graphique 2.3 : Evolution des parts des différents ordres d'enseignement



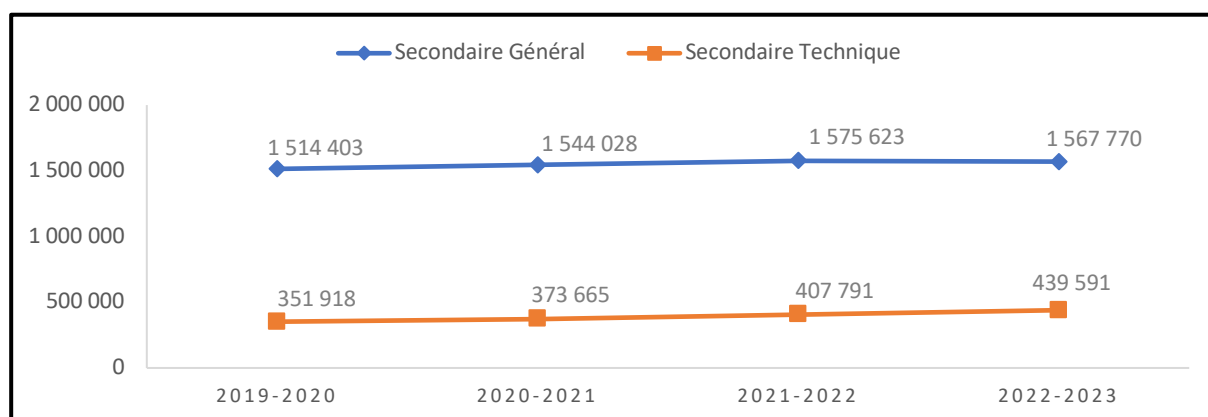
Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

2.1.3 Evolution des effectifs par type d'enseignement

Bien que l'enseignement général soit le type d'enseignement qui mobilise le plus d'élèves au secondaire, le taux de croissance moyen annuel des effectifs dans ce type d'enseignement (1,2%) reste largement inférieur à celui observé dans l'enseignement secondaire technique (7,7%). De surcroît, on

observe en 2022/2023 une légère baisse des effectifs de l'enseignement secondaire général par rapport à l'année 2021/2022.

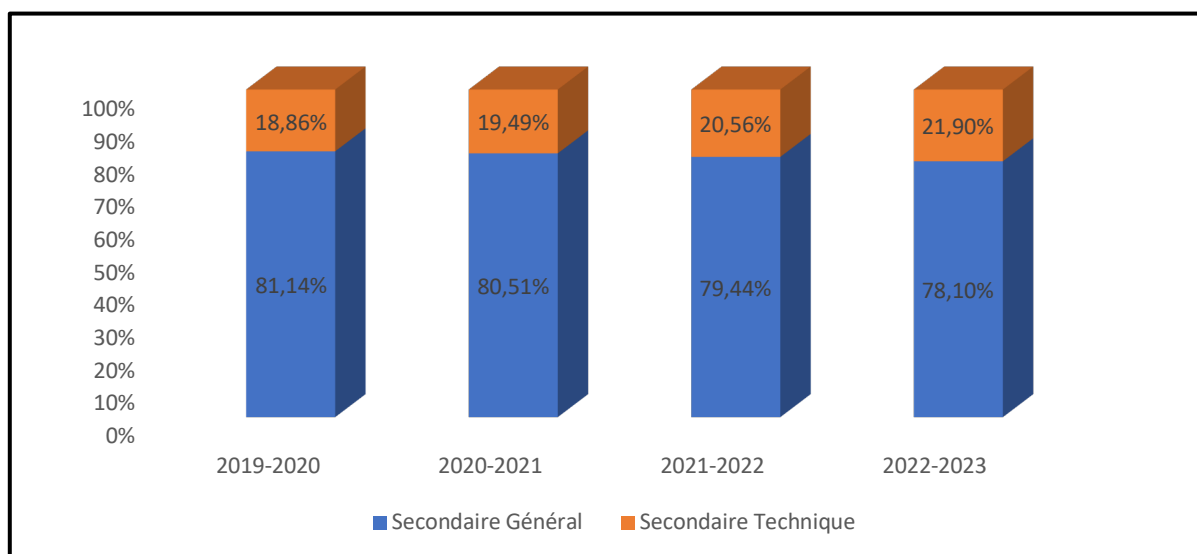
Graphique 2.4 : Evolution des effectifs du secondaire par type d'enseignement



Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

La forte augmentation des effectifs de l'enseignement secondaire technique au cours de la période 2019/2020-2022/2023 a également entraîné une augmentation significative des parts de l'enseignement technique au secondaire. La part de l'ESTP est passée de 18,86% en 2019/2020 à 21,90% en 2022/2023. Cela témoigne de l'intérêt que les parents et les élèves ont de plus en plus pour l'enseignement technique. Il convient de préciser que cette augmentation est conforme à l'objectif gouvernemental d'atteindre 25% d'élèves dans l'enseignement technique et professionnel au secondaire d'ici à 2030.

Graphique 2.5 : Evolution des parts des différents types d'enseignement



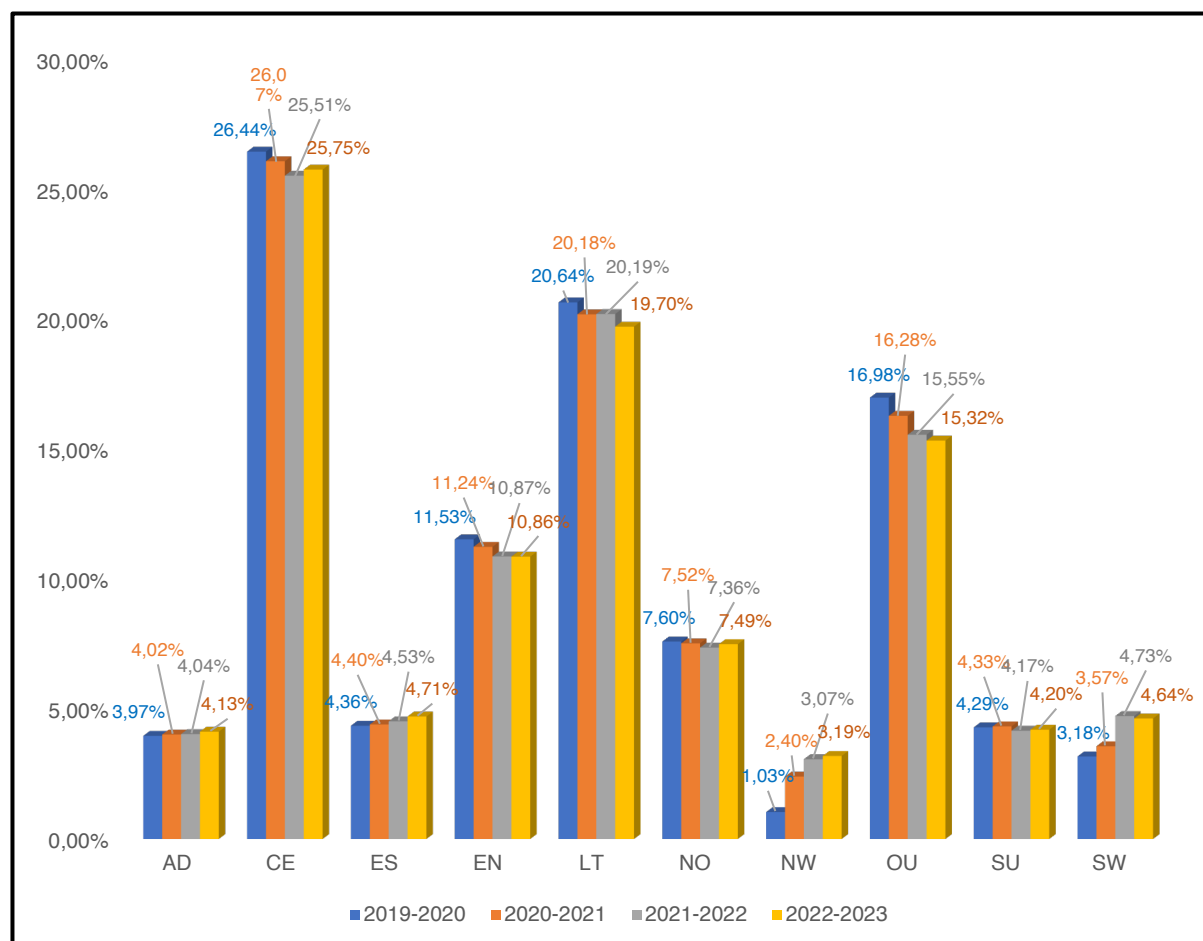
Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

2.1.4 Evolution des effectifs par sous-système

L'augmentation des effectifs du secondaire observée au cours de la période est marquée par l'accroissement des effectifs dans les deux sous-systèmes. En 2022/2023, le sous-système francophone compte 1562209 élèves contre 445152 pour le sous-système anglophone. Bien que le sous-système francophone compte plus d'élèves que le sous-système anglophone, la croissance des effectifs du sous-système anglophone (13,75%) est plus forte que celle du sous-système francophone (0,93%). En effet,

élèves déplacés internes en l'occurrence le Centre, l'Extrême-nord, le Littoral, l'Ouest et le Sud. En effet, la réouverture des écoles dans certaines localités des régions en crise a juste encouragé certaines familles à rentrer s'installer dans leurs régions d'origine et à y inscrire les enfants en âge d'aller à l'école.

Graphique 2.8 : Evolution de la part d'effectif par région



Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

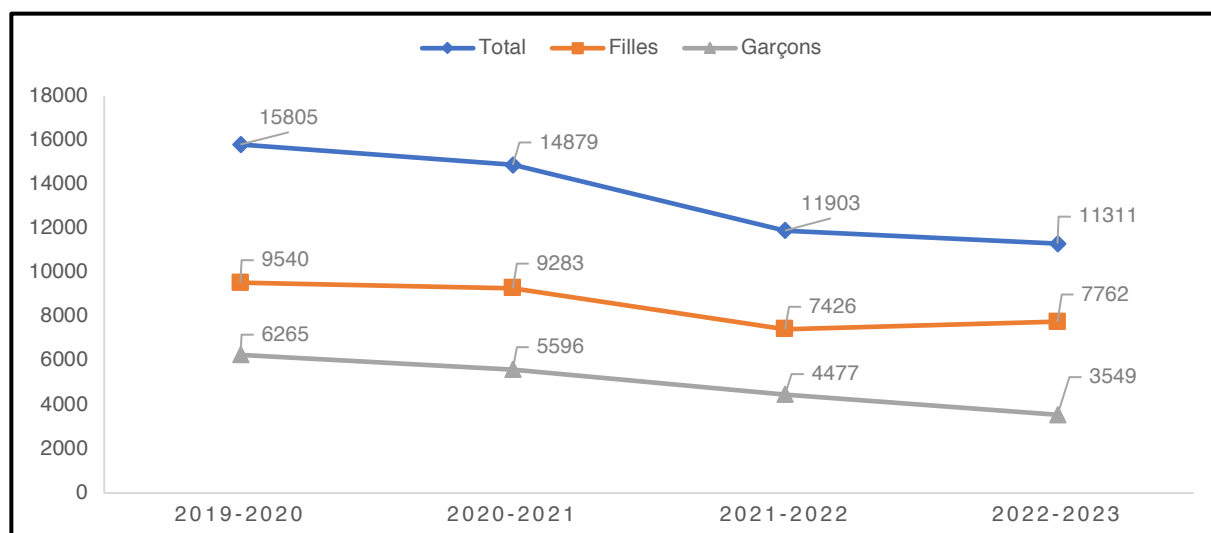
2.2 Analyse de la demande de scolarisation dans l'enseignement normal

« Les effectifs de l'enseignement Normal ont considérablement baissé du fait de la baisse des recrutements des enseignants dans la Fonction Publique »

2.2.1 Évolution des effectifs de l'enseignement normal par sexe

Contrairement à l'enseignement secondaire, les effectifs dans l'enseignement Normal ont enregistré une baisse au cours de la période 2019/2020-2022/2023. Les effectifs de l'enseignement normal sont passés de 15 805 en 2019/2020 à 11 311 en 2022/2023, soit une baisse en moyenne annuelle de 10,3%. Cette baisse touche les élèves-maîtres des deux sexes bien qu'elle soit plus prononcée chez les garçons (-17,13%) par rapport aux filles (-6,06%). Cette diminution des effectifs dans le normal serait dû au faible taux de recrutement des instituteurs dans la Fonction Publique.

Graphique 2.9 : Evolution des effectifs dans l'enseignement normal par sexe

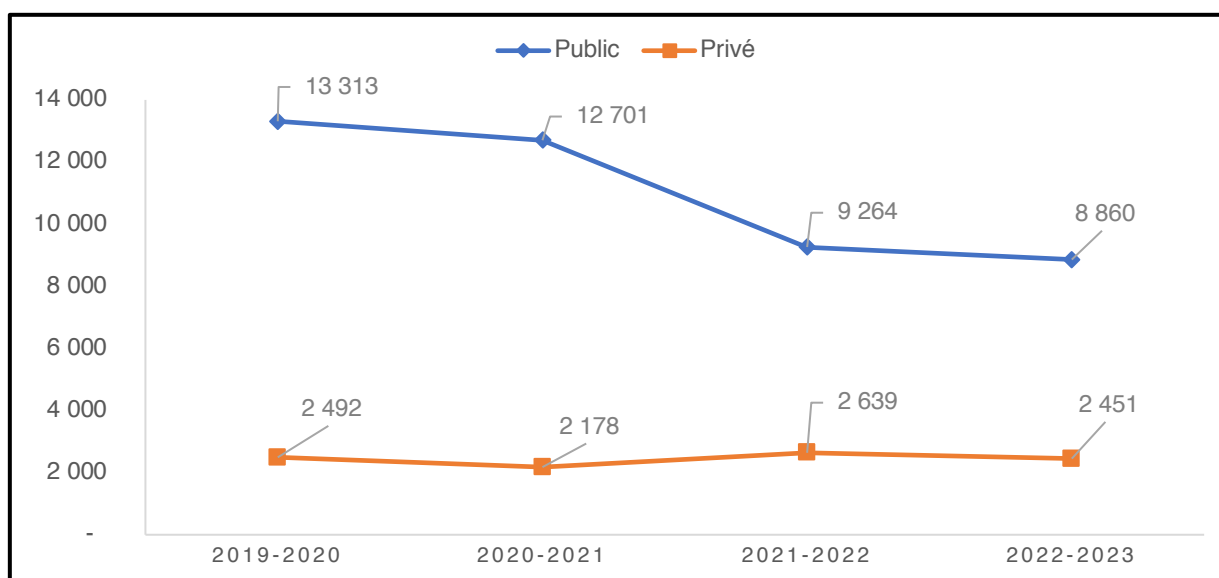


Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

2.2.2 Evolution des effectifs dans l'enseignement normal par ordre d'enseignement

La baisse observée dans les effectifs du normal est principalement marquée dans le public. En effet, les effectifs du public sont passés de 13 313 en 2019/2020 à 8 860 en 2022/2023, soit une baisse de 12% en moyenne annuelle alors que les effectifs du privé enregistraient au cours de la même période une hausse de 0,5% en moyenne annuelle malgré une évolution en dents de scie. Deux arguments peuvent expliquer cette baisse des effectifs dans les ENI publiques. D'une part, la crise qui sévit dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest, d'autre part, le faible recrutement des lauréats des ENI dans la Fonction Publique.

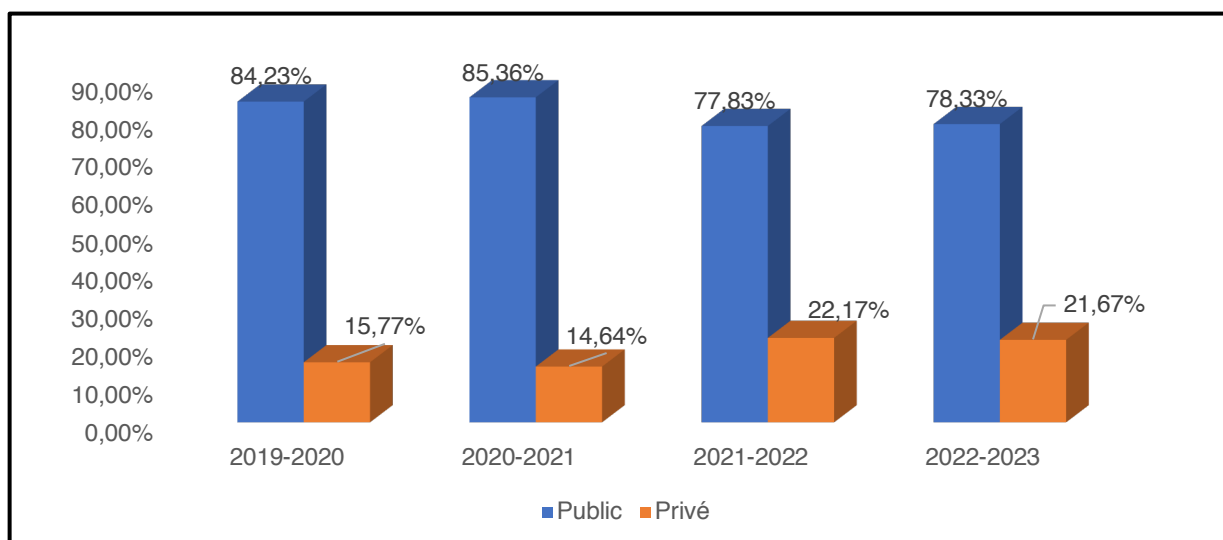
Graphique 2.10 : Evolution des effectifs dans l'enseignement normal par ordre d'enseignement



Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

La baisse des effectifs est plus marquée dans le public que dans le privé. Cependant la part du privé enregistre une légère hausse passant de 15,77% à 21,67% entre 2020 et 2023.

Graphique 2.11 : Evolution de la part des effectifs dans l'enseignement normal par ordre d'enseignement

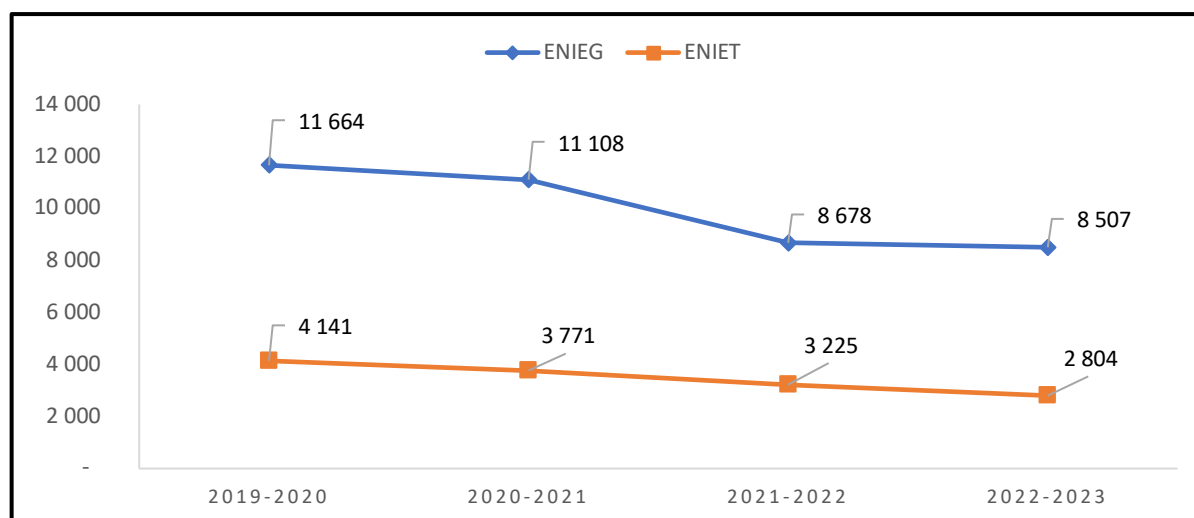


Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

2.2.3 Evolution des effectifs dans l'enseignement normal par type d'enseignement

Les effectifs dans les écoles normales d'instituteurs de l'enseignement général ont enregistré au cours de la période une diminution d'environ 10% en moyenne annuelle alors que dans les écoles normales d'instituteurs de l'enseignement technique, elle est de 12% en moyenne annuelle.

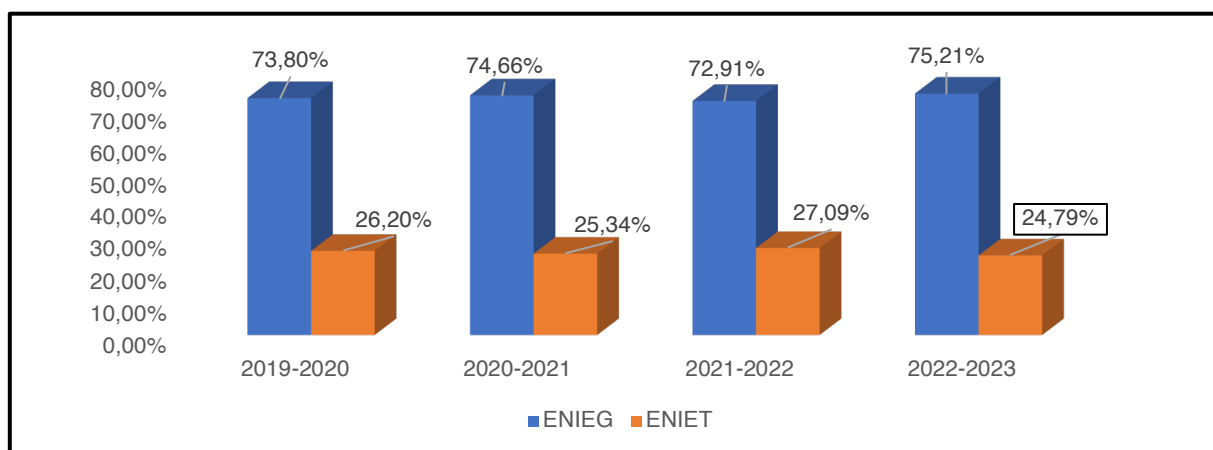
Graphique 2.12 : Evolution des effectifs dans l'enseignement normal par type d'enseignement



Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

En 2022/2023 la part des effectifs de l'enseignement normal général et l'enseignement normal technique sont de l'ordre 75% et 25% respectivement.

Graphique 2.13 : Evolution de la part des effectifs de l'enseignement normal par type d'enseignement

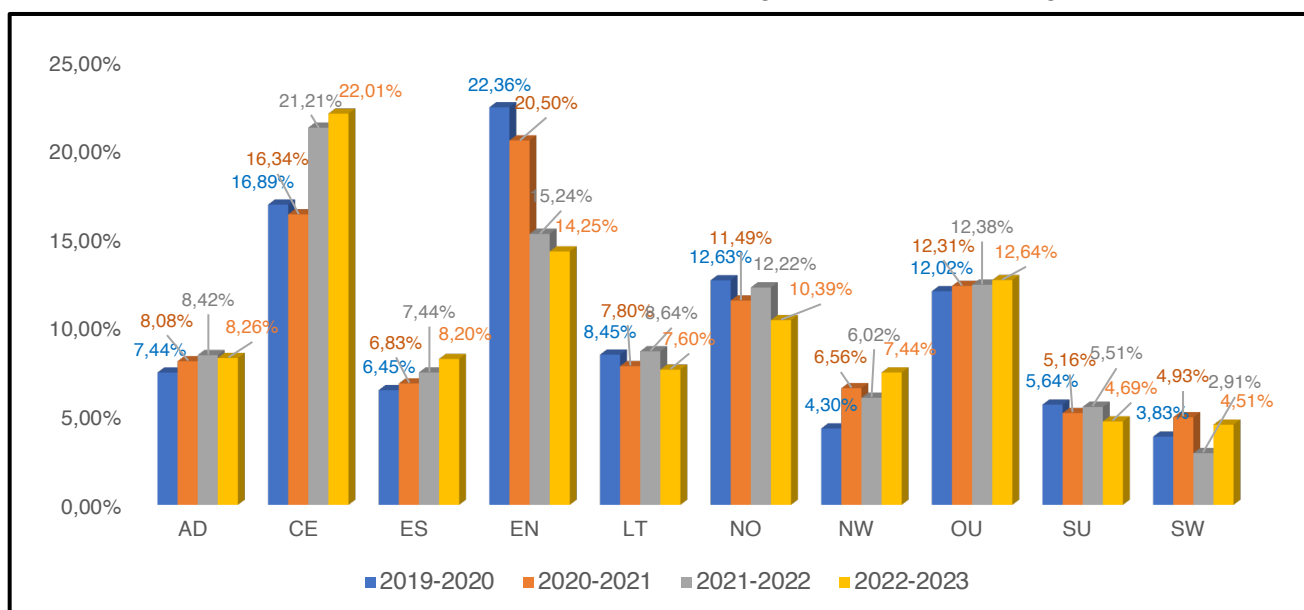


Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

2.2.4 Evolution des effectifs dans l'enseignement normal par région

La baisse des effectifs du normal n'a pas affecté l'ensemble des régions de la même manière. Les régions de l'Extrême-nord, du littoral, du Nord et du Sud sont celles qui ont enregistré une baisse de leurs parts contrairement à l'Adamaoua, au Centre, à l'Est, au Nord-ouest, au Sud-ouest et à l'Ouest. L'Extrême-nord (22,36 % en 2019/2020 à 14,25 % en 2022/2023) qui affichait l'effectif le plus important des élèves-maitres a perdu sa place au profit du Centre (16,89 % en 2019/2020 à 22,01 % en 2022/2023).

Graphique 2.14 : Evolution de la part des effectifs de l'enseignement normal par région



Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

2.3 Analyse des indicateurs de scolarisation au secondaire

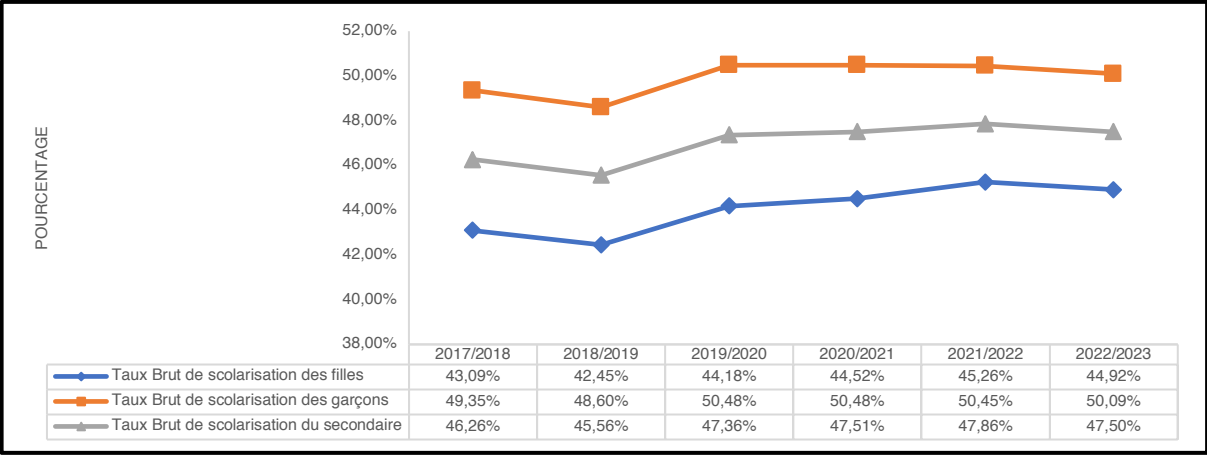
« Globalement, les principaux indicateurs se sont améliorés bien que les disparités entre les filles et les garçons et entre les régions persistent »

2.3.1 Taux brut de scolarisation (TBS)

Le taux brut de scolarisation au secondaire montre le niveau général de participation dans l'Enseignement secondaire, en fournissant une mesure relative du volume des inscriptions par rapport au groupe d'âge officiel (12-18 ans). En 2022/2023, il est de 47,50% ce qui signifie que la population totale des élèves du secondaire représente moins de la moitié de la population des enfants en âge d'y

être scolarisé. Malgré un léger repli observé en 2021/2022, ce taux s’est régulièrement accru entre 2018/2019 et 2022/2023 passant de 45,56% à 47,50%. La forte baisse observée entre 2017/2018 et 2018/2019 serait la conséquence de la crise qui sévit dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest. Le taux brut de scolarisation des garçons reste largement supérieur à celui des filles, indépendamment de la période. En 2022/2023, il est de 50,09% et de 44,92% respectivement chez les garçons et les filles.

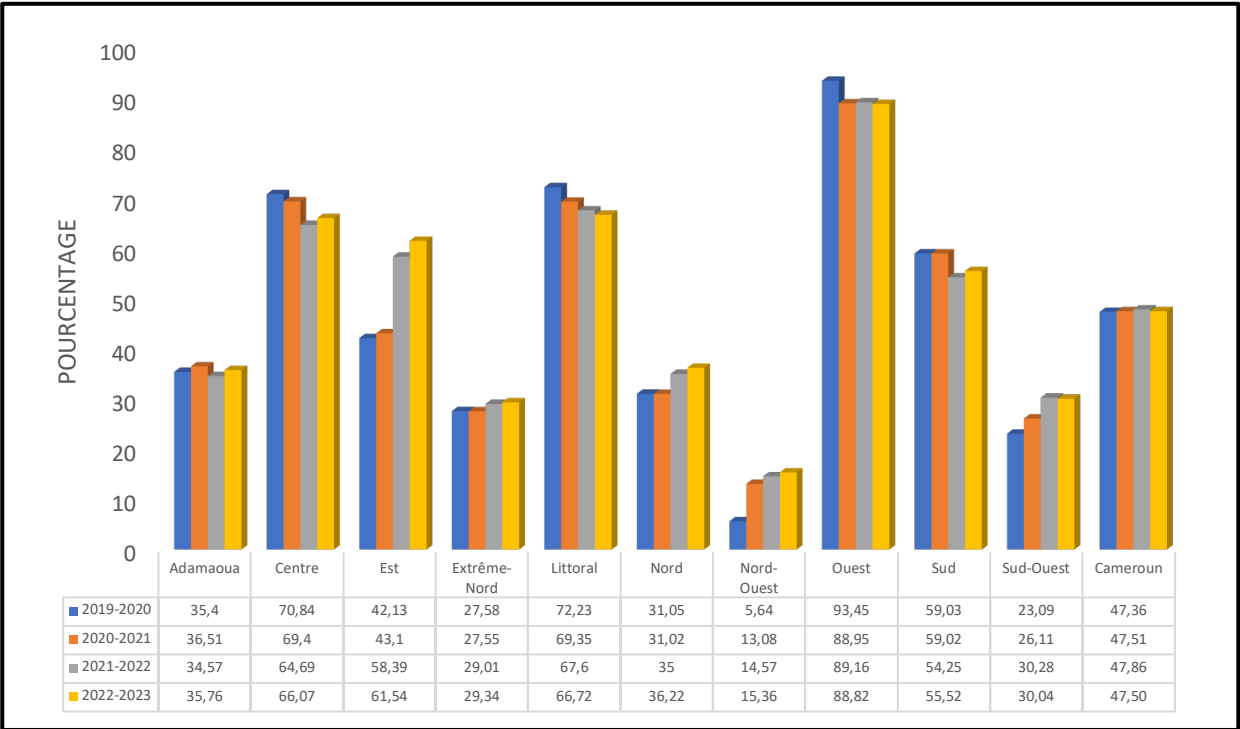
Graphique 2.15 : Evolution du taux brut de scolarisation par sexe



Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

Au niveau régional, le taux brut de scolarisation cache des disparités énormes. En effet, les régions qui enregistrent les taux les plus élevés sont l’Ouest, le Littoral et le Centre. En 2022/2023, cinq régions sur dix (Adamaoua, Extrême-nord, Nord, Nord-ouest et Sud-ouest) affichaient un taux brut de scolarisation inférieur à la moyenne nationale. Six régions (Adamaoua, Est, extrême-nord, Nord, Nord-ouest et Sud-ouest) ont enregistré entre 2019/2020 et 2022/2023 une hausse du taux brut de scolarisation. Cette hausse pourrait être la conséquence de la réouverture des écoles dans certaines localités du Nord-ouest et du Sud-ouest d’une part et des politiques visant à améliorer la scolarisation des jeunes (PADESCE, SWEDD etc.) plus particulièrement dans les zones dites d’éducation prioritaire d’autre part.

Graphique 2.16 : Evolution du taux brut de scolarisation par région

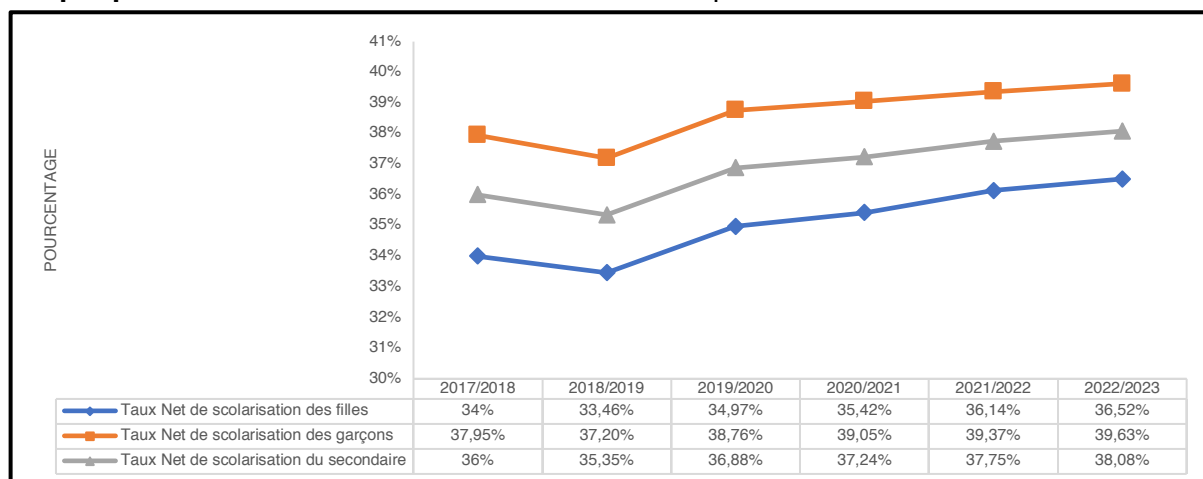


Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

2.3.2 Taux net de scolarisation (TNS)

Le taux net de scolarisation correspond au nombre d'élèves du groupe d'âge officiel (12-18 ans), inscrits au secondaire, exprimé en pourcentage de la population d'âge scolaire correspondant (12-18 ans). En 2022/2023, près de deux enfants sur cinq en âge d'être inscrit au secondaire le sont effectivement (Graphique 2.17). Il faut tout de même noter que ce taux a enregistré une croissance régulière entre 2018/2019 et 2022/2023 passant de 35,35% à 38,08% soit une augmentation de près de 3 points de pourcentage. Tout comme le taux brut de scolarisation, le taux net de scolarisation des garçons reste supérieur à celui des filles.

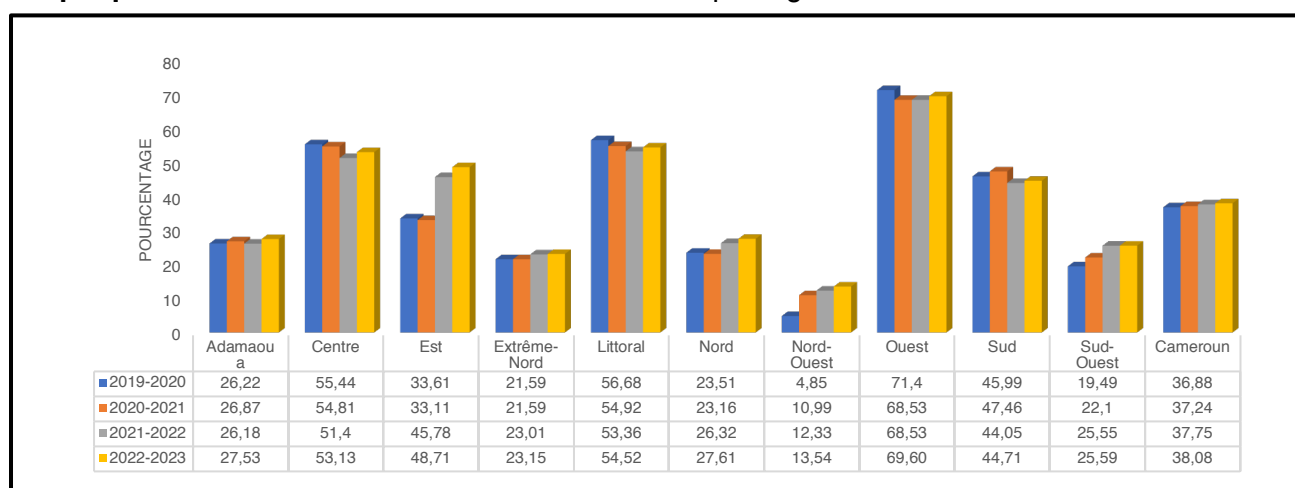
Graphique 2.17 : Evolution du taux net de scolarisation par sexe



Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

L'observation du graphique ci-dessous montre qu'il existe des disparités énormes entre les régions concernant le taux net de scolarisation. En effet, cinq régions sur dix (Adamaoua, Extrême-nord, Nord, Nord-ouest et Sud-ouest) affichent un taux net de scolarisation inférieur à la moyenne nationale. Par ailleurs le taux net de scolarisation a enregistré une augmentation significative dans l'Adamaoua, l'Est, l'Extrême-nord, le Nord, le Nord-Ouest et le Sud-Ouest entre 2019/2020 et 2022/2023. Il a par contre enregistré une baisse dans le Centre, le Littoral, l'Ouest et le Sud. En raison de la réouverture des écoles dans certaines localités des régions en crise, les élèves déplacés internes scolarisés dans les principales régions d'accueil (le Centre, le Littoral et l'Ouest), seraient rentrés poursuivre leurs études dans leurs localités. Ce retour massif des élèves déplacés internes a provoqué la baisse du taux net de scolarisation dans ces trois régions.

Graphique 2.18 : Evolution du taux net de scolarisation par région

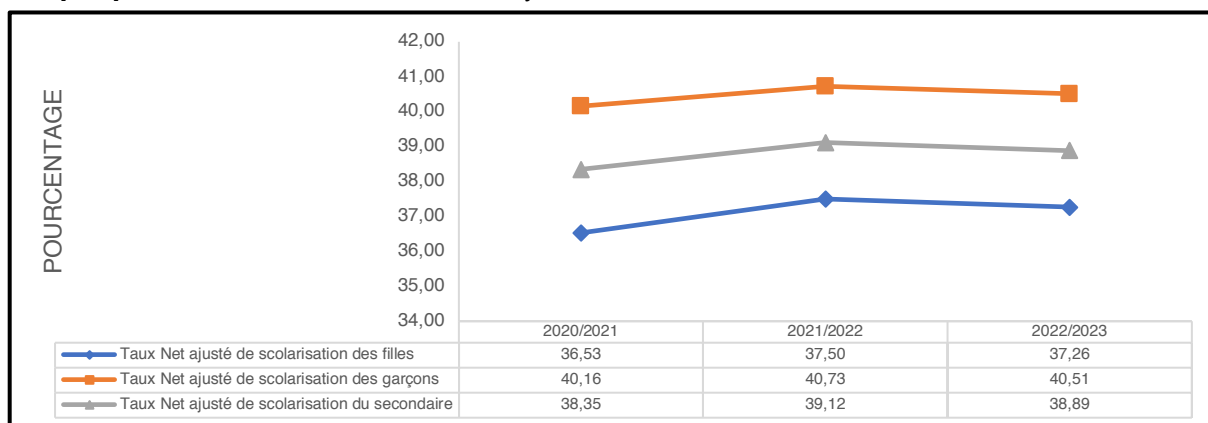


Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

2.3.3 Taux net de scolarisation ajusté

Le taux net ajusté de scolarisation au secondaire est le nombre d'enfants de la tranche d'âge correspondant officiellement au secondaire (12-18 ans), inscrits dans ce niveau ou dans des niveaux supérieurs, exprimé en pourcentage de la population de cette tranche d'âge. En 2022/2023, près de deux enfants sur cinq en âge d'être scolarisé au secondaire y étaient effectivement scolarisés ou étaient scolarisés dans l'enseignement supérieur. Ce taux a enregistré une légère hausse au cours de la période 2020/2021 – 2022/2023 malgré le léger repli observé en 2021/2022. Tout comme le taux net de scolarisation, le taux net ajusté de scolarisation des garçons est supérieur au taux net ajusté de scolarisation des filles.

Graphique 2.19 : Evolution du taux net ajusté de scolarisation au secondaire

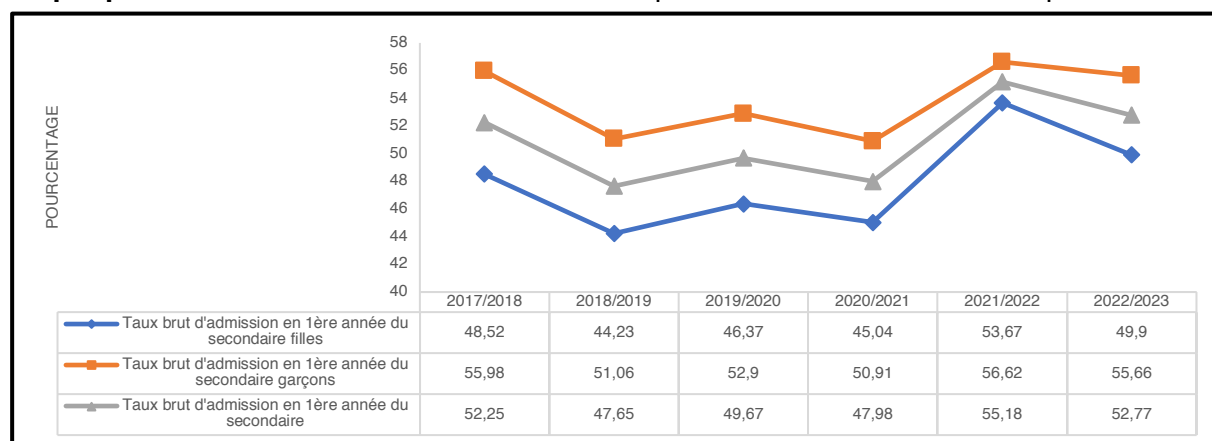


Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN 2023

2.3.4 Taux brut d'accès en première année du secondaire

Le taux brut d'accès (admission) est le rapport entre le nombre d'élèves nouvellement admis en première année du secondaire et la population ayant l'âge officiel d'admission au secondaire (12 ans). Il sert à mesurer le niveau général d'accès au premier cycle du secondaire, à estimer la capacité du système éducatif à accueillir en première année la population ayant l'âge légal d'admission au secondaire. De l'observation du graphique 2.20 ci-dessous, le taux brut d'admission au premier cycle du secondaire en 2022/2023 était de 52,77%. Malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics pour doter le secondaire de capacités d'accueil, près de la moitié des enfants en âge d'entrer au secondaire n'y ont pas toujours accès. Malgré son évolution en dents de scie, ce taux a néanmoins enregistré une hausse de près d'un demi-point de pourcentage entre 2017/2018 et 2022/2023. Le taux brut d'admission en première année du secondaire des filles reste largement inférieur à celui des garçons.

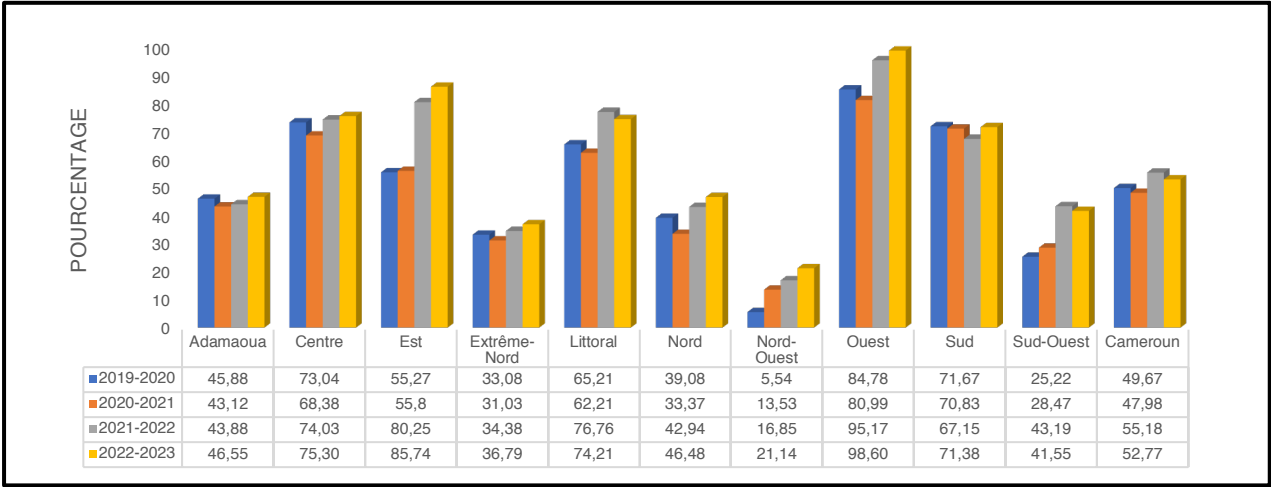
Graphique 2.20 : Evolution du taux brut d'accès en première année du secondaire par sexe



Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN 2023

Des disparités importantes de ce taux sont également observées au niveau des régions (Graphique 2.21). Parmi les dix régions du Cameroun, cinq (Adamaoua, Extrême-nord, Nord, Nord-ouest et Sud-ouest) affichent un taux inférieur à la moyenne nationale. L'Ouest est la région qui affiche le taux brut d'accès le plus élevé en première année du secondaire. Dans l'ensemble des régions, le taux brut d'accès a enregistré une légère hausse entre 2019/2020 et 2022/2023.

Graphique 2.21 : Evolution du taux brut d'accès en première année du secondaire par sexe

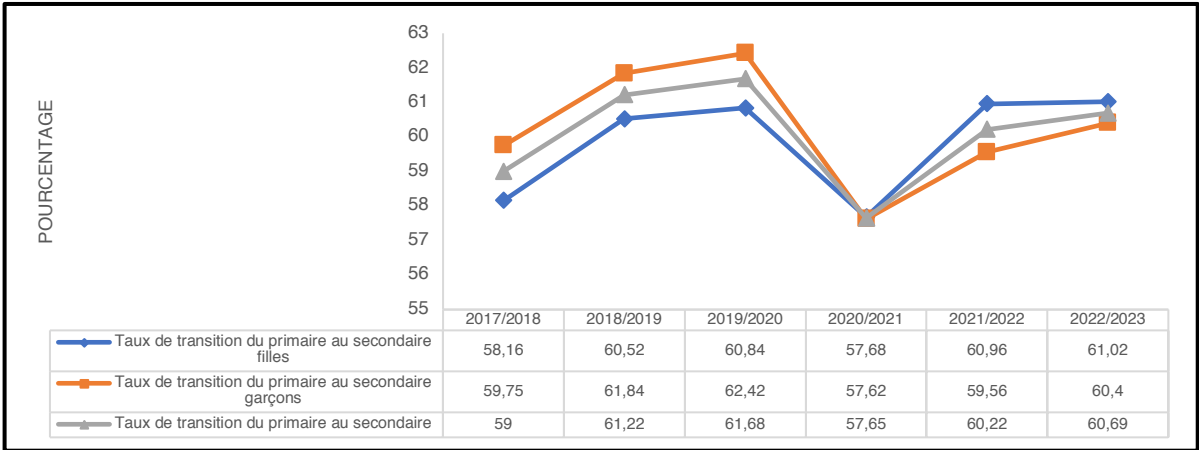


Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

2.3.5 Taux de transition du primaire au secondaire

C’est le rapport entre le nombre d’élèves admis dans la première année du secondaire au cours d’une année scolaire et le nombre d’élèves inscrits dans la dernière année du primaire l’année scolaire précédente. En 2022/2023, le taux de transition du primaire au secondaire est de 60,69%. Il a enregistré une hausse entre 2017/2018 et 2022/2023 malgré la forte baisse enregistrée en 2020/2021 à cause de la pandémie de la COVID-19 qui a entraîné une fermeture momentanée des établissements scolaires. Le taux de transition des filles reste inférieur à celui des garçons même si l’écart se réduit avec le temps.

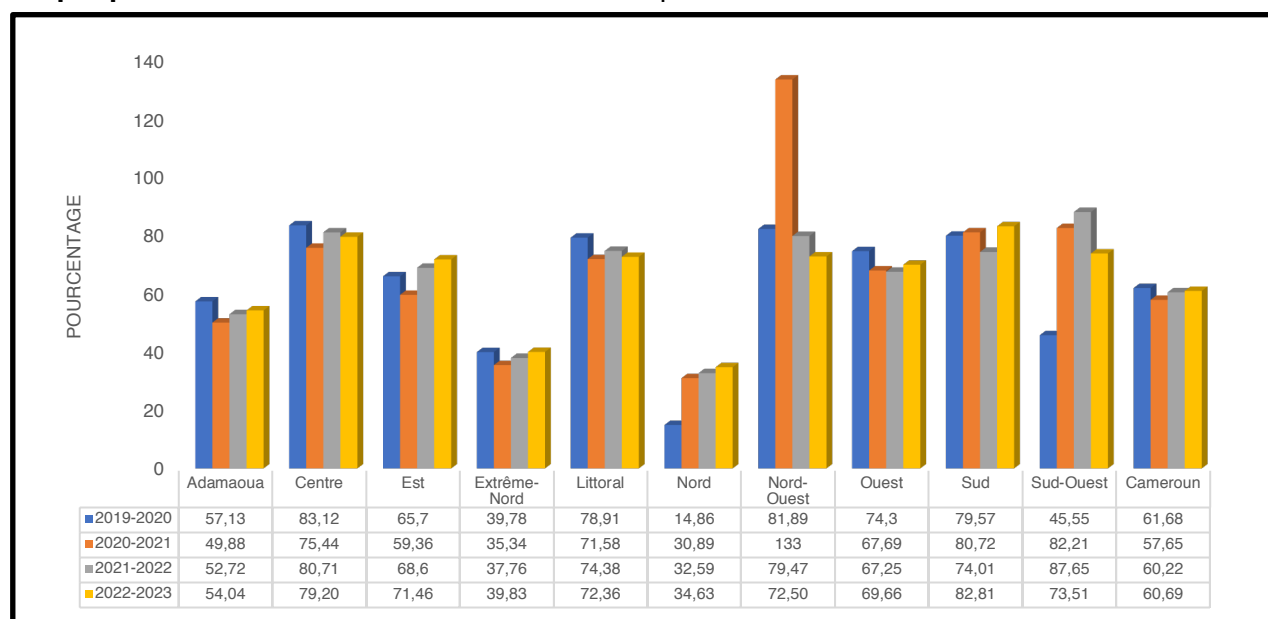
Graphique 2.22 : Evolution du taux de transition du primaire au secondaire



Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN 2023

Bien que les disparités existent entre les régions concernant le taux de transition, elles ne sont pas aussi fortes. En effet, seules trois régions (Adamaoua, Extrême-nord et Nord) affichent un taux de transition inférieur à la moyenne nationale. Plusieurs régions ont également enregistré au cours de cette période une augmentation du taux de transition du primaire au secondaire.

Graphique 2.23 : Evolution du taux de transition du primaire au secondaire



Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

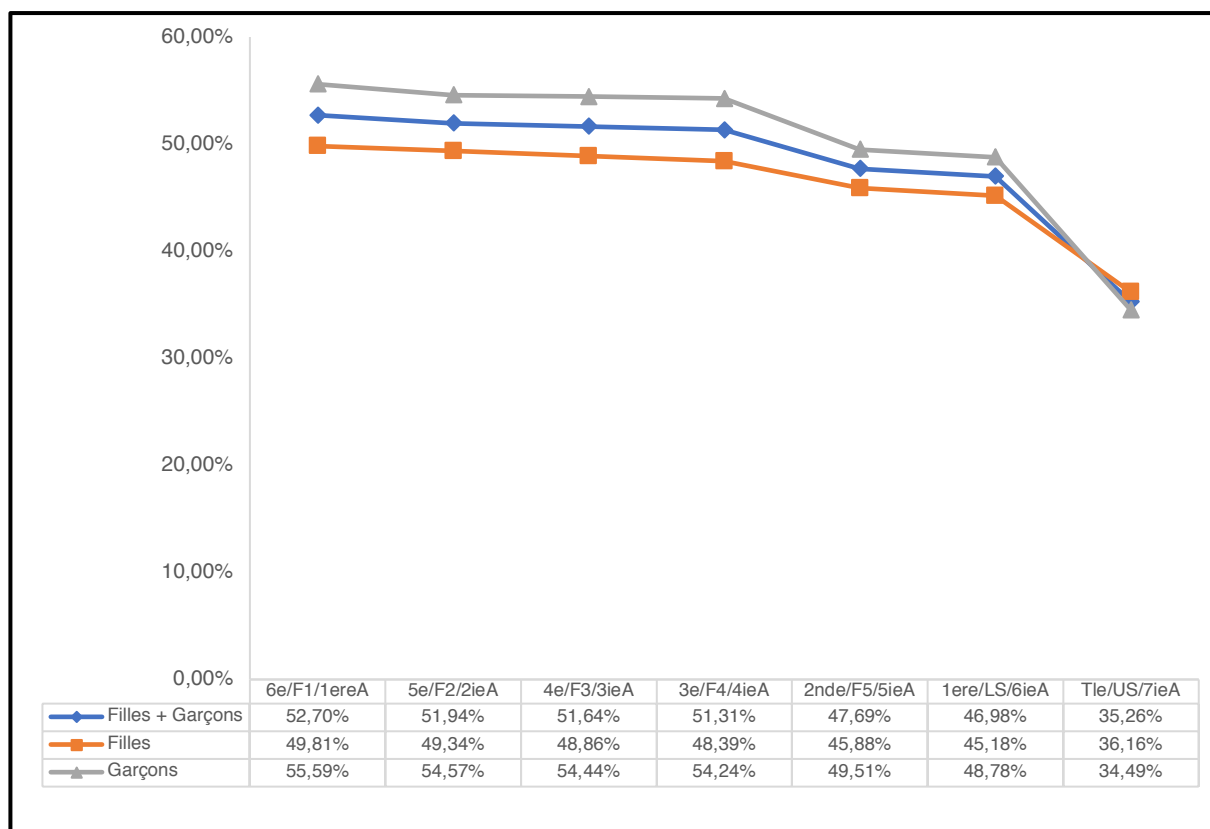
2.3.6 Analyse du profil transversal de scolarisation

Le profil transversal de scolarisation établi sur un cycle particulier est une suite de taux d'accès aux différents niveaux de ce cycle. Cet indicateur est construit par rapport à une ou plusieurs populations de référence, cohortes de naissances dont on cherche à mesurer l'accès aux différents niveaux d'étude. Le premier point du profil de scolarisation est le taux brut d'admission défini comme étant le rapport entre le nombre de nouveaux entrants (ou non redoublants) en première année et la population ayant l'âge officiel d'entrer dans ce cycle. Tous les points intermédiaires sont des taux d'accès aux différents niveaux, qui permettent de mesurer le degré de couverture du système éducatif par rapport à la population scolarisable.

L'observation du graphique 2.24 montre qu'en 2022/2023, un peu plus de la moitié (53%) des enfants en âge d'être inscrits en première année de secondaire le sont effectivement. Malgré les efforts des pouvoirs publics pour augmenter les capacités d'accueil dans les établissements scolaires, plusieurs enfants en âge d'entrer au secondaire n'y ont pas toujours accès. Bien que le taux d'accès dans les classes supérieures baisse en raison des redoublements et des abandons, au fur et à mesure que l'on évolue dans le cycle, il ressort du graphique que la décroissance devient plus importante après le premier cycle. Il est important de noter que le taux d'accès en classe supérieure chute considérablement lorsque la classe précédente est une classe d'examen. Mais l'ampleur de la baisse entre la quatrième et la cinquième année est moins forte par rapport à celle observée entre la sixième et la septième année à cause de l'examen du Probatoire qui conditionne l'accès en classe de Terminale, contrairement au BEPC qui n'est pas forcément la condition pour accéder en classe de seconde.

À l'entrée du secondaire, le taux d'accès est plus élevé chez les garçons que chez les filles. En 2022/2023, les taux bruts d'admission en première année du secondaire sont de 49,81% et 55,59% respectivement chez les filles et les garçons. Au fur et à mesure que l'on évolue dans le cycle, l'écart entre les taux d'accès des filles et des garçons se réduit. En dernière année du secondaire le taux d'achèvement des filles (36,16%) est supérieur à celui des garçons (34,49%). En sixième année du secondaire, le nombre de redoublants et d'abandons est tellement important chez les garçons que le taux d'accès en dernière année des filles devient supérieur à celui des garçons.

Graphique 2.24 : Profil transversal de scolarisation au secondaire en 2022/2023



Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN 2023

3. ANALYSE DE L'OFFRE D'EDUCATION

La présente section passe en revue l'évolution des indicateurs relatifs à l'offre d'éducation au secondaire. Elle se doit d'évoluer au même rythme voire plus vite que la demande d'éducation afin de garantir l'accès pour tous à l'éducation et favoriser ainsi le développement économique du pays grâce à un capital humain bien formé.

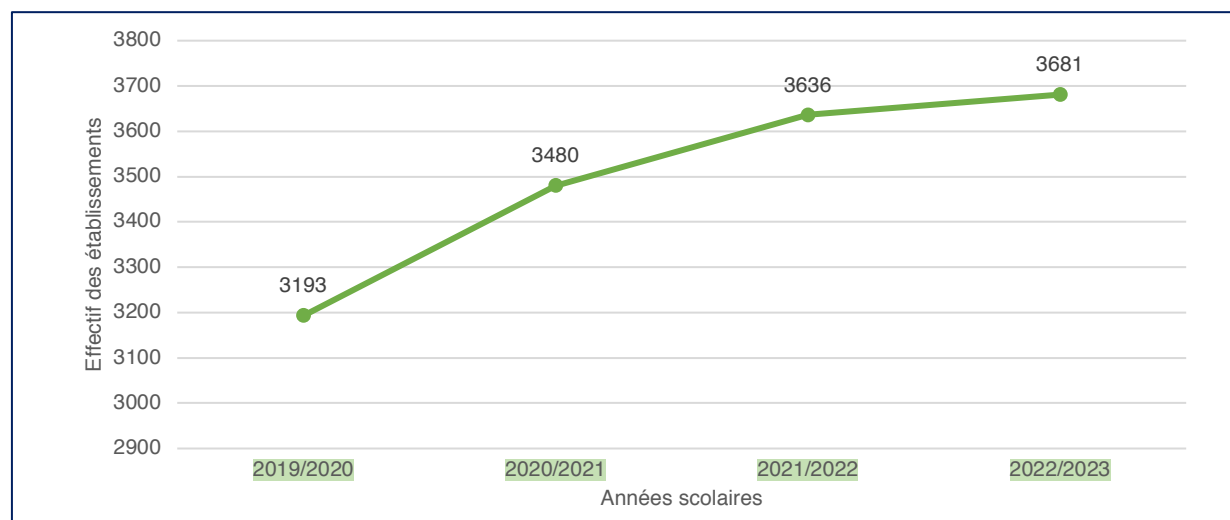
3.1 Analyse de l'évolution du nombre de structures d'accueil

Les structures d'accueils des élèves en milieu scolaire revêtent une grande importance pour leur adaptation et leur apprentissage, elles sont appréhendées dans cette section en termes d'établissement scolaire.

3.1.1 Evolution du nombre de structures d'accueil au secondaire

Le graphique 3.1 ci-dessous présente l'évolution du nombre d'établissements de l'enseignement secondaire au cours des quatre dernières années scolaires. Il ressort une augmentation progressive de 3193 établissements ouverts et fonctionnels en 2019/2020 à 3681 en 2022/2023, soit un accroissement annuel moyen de 4,8%. Cette évolution croissante du nombre d'établissements répond à une demande de plus en plus importante. En effet, l'on est passé de 1866321 élèves dans l'enseignement secondaire en 2019/2020 à 2007361 en 2022/2023 (soit une progression annuelle moyenne de 2,5%). Toutefois, il convient de noter que la plus grande hausse s'est produite entre les années scolaires 2019/2020 et 2020/2021, passant de 3193 à 3480 (soit un taux d'accroissement de 9,0%), ce qui pourrait s'expliquer par la reprise des activités de certains établissements après la Covid-19 qui les a contraints de cesser momentanément de fonctionner.

Graphique 3.1 : Evolution du nombre d'établissements fonctionnels de l'enseignement secondaire entre 2019/2020 et 2022/2023

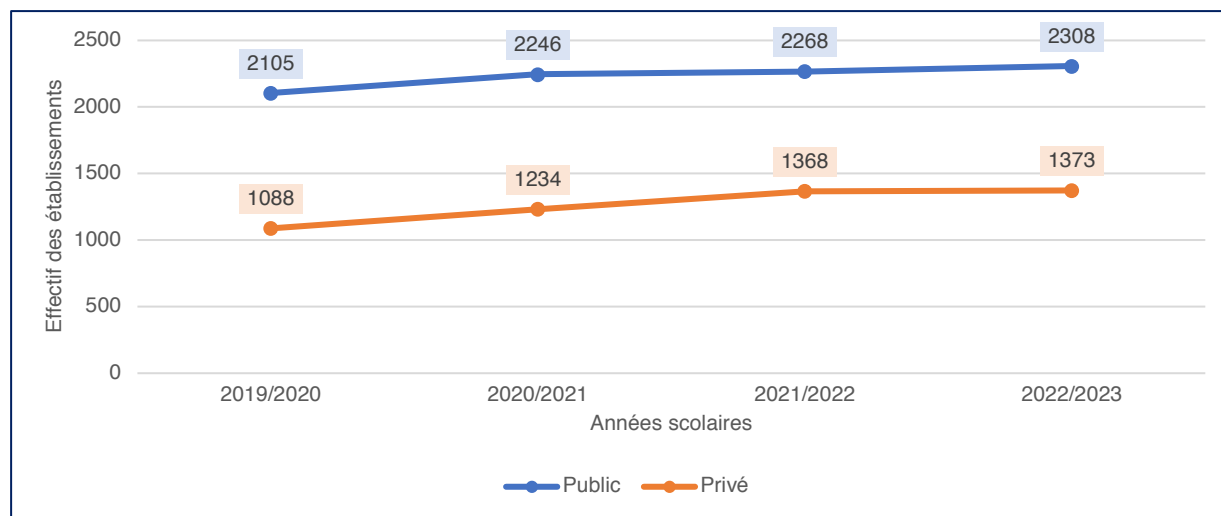


Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

L'analyse de l'évolution des structures d'accueil désagrégée par ordre d'enseignement révèle une augmentation progressive sur la période de 2019/2020 à 2022/2023 aussi bien dans le public (un taux d'accroissement annuel moyen de 3,1%) que dans le privé (un taux d'accroissement annuel moyen de 8,1%). Toutefois, malgré la volonté manifeste et soutenue par diverses initiatives et programmes du Gouvernement camerounais pour garantir un accès équitable à l'éducation et renforcer la qualité de

l'enseignement, à travers la construction et l'amélioration des structures publiques, le nombre d'établissements du secteur privé croît beaucoup plus vite que celui des établissements du secteur public. Cette situation fait référence à la demande qui croît beaucoup plus dans l'ordre privé (6,4% contre 0,9 % respectivement).

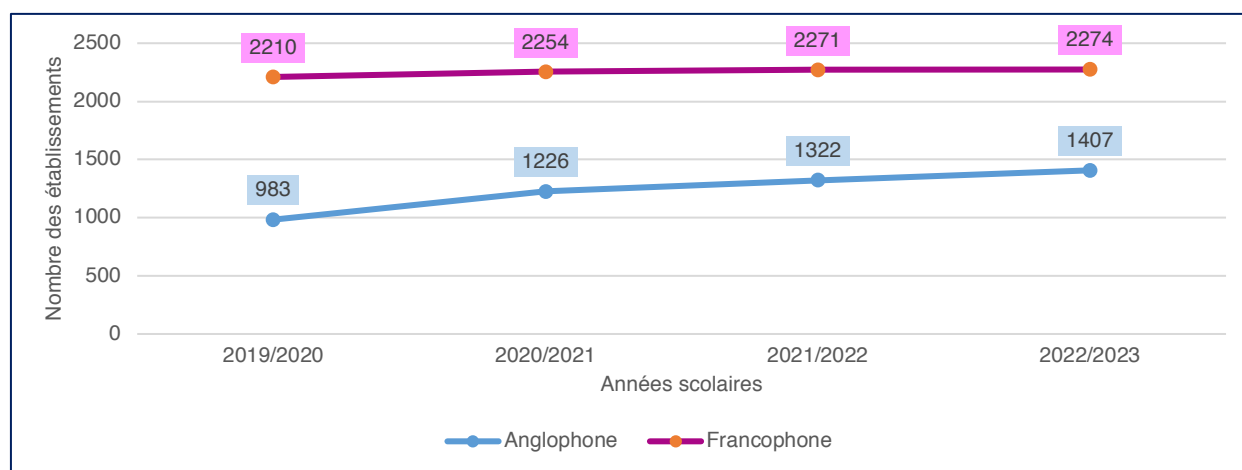
Graphique 3.2 : Evolution du nombre d'établissements fonctionnels de l'enseignement secondaire par ordre d'enseignement entre 2019/2020 et 2022/2023



Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

En analysant l'évolution des établissements fonctionnels de l'enseignement secondaire par sous-système entre les années scolaires 2019/2020 et 2022/2023, il ressort une augmentation progressive dans les deux sous-systèmes (anglophone et francophone). En effet, le nombre d'établissements du sous-système anglophone passe de 983 à 1407, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 9,4%. Pour le sous-système francophone, il passe de 2210 en 2019/2020 à 2274 en 2022/2023, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 0,7%. Malgré le fait que les établissements du sous-système francophone soient nettement supérieurs à ceux du sous-système anglophone pour chacune des quatre dernières années scolaires, la progression est quant à elle plus importante dans le sous-système anglophone. Par ailleurs, le ratio élève par établissement reste nettement plus élevé dans le sous-système francophone (687 élèves par établissement) par rapport au sous-système anglophone (317 élèves par établissement), dû au nombre important des élèves demandeurs de l'enseignement francophone.

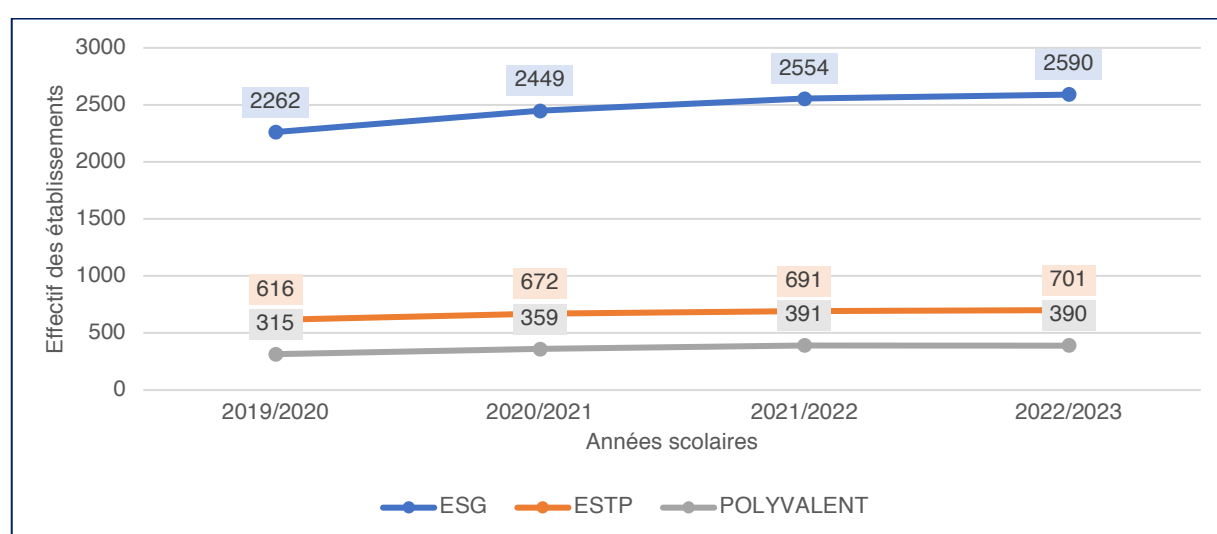
Graphique 3.3 : Evolution du nombre d'établissements fonctionnels de l'enseignement secondaire par sous-système d'enseignement entre 2019/2020 et 2022/2023



Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

L'analyse de l'évolution des établissements fonctionnels de l'enseignement secondaire désagrégée par type d'établissement révèle également une augmentation entre les années scolaires 2019/2020 et 2022/2023. En effet, les établissements d'enseignement général sont passés de 2262 à 2590, avec un taux d'accroissement annuel moyen de 4,6%. Pour l'enseignement secondaire technique et professionnel, ce nombre passe de 616 à 701, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 4,4%. S'agissant des établissements polyvalents, ils passent d'un effectif de 315 en 2019/2020 à 390 en 2022/2023 présentant ainsi un taux d'accroissement annuel moyen de 7,3%. En dépit des efforts du gouvernement à vouloir orienter les apprenants vers les filières de l'enseignement technique et professionnel en vue d'une insertion professionnelle rapide à la fin du cycle secondaire, la demande reste encore largement plus importante du côté de l'enseignement secondaire général (78,10% des élèves du secondaire). Ceci justifie le nombre important des établissements du secondaire général par rapport aux établissements du secondaire technique professionnel et polyvalent.

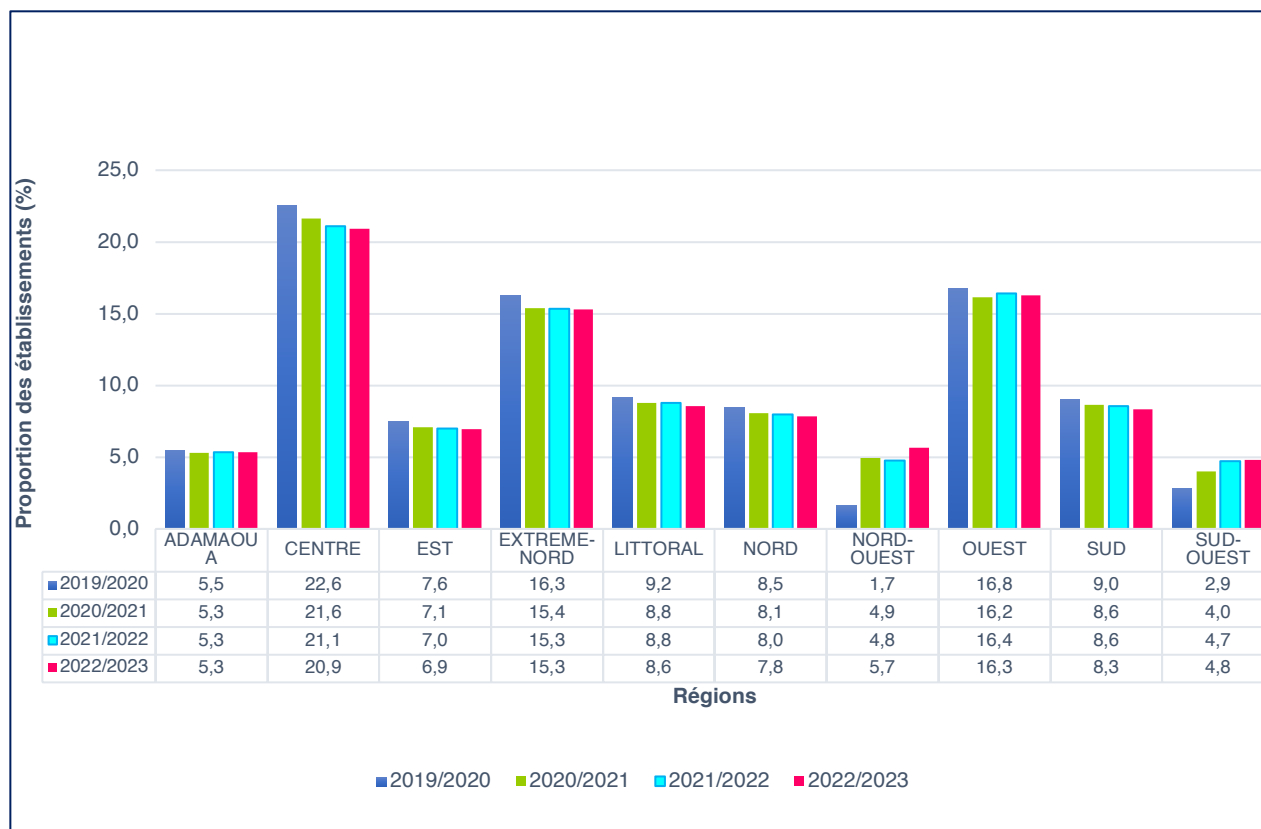
Graphique 3.4 : Evolution du nombre d'établissements fonctionnels de l'enseignement secondaire par type d'enseignement entre 2019/2020 et 2022/2023



Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

L'analyse du graphique 3.5 ci-dessous met en exergue une répartition uniforme de la proportion des établissements d'enseignement secondaire publics fonctionnels au cours des quatre dernières années scolaires. En effet la région du Centre, suivie de l'Ouest et de l'Extrême-Nord, présentent les proportions les plus élevées des établissements d'enseignement secondaire publics sur toute la période. Par contre, les régions du Sud-Ouest, du Nord-Ouest et de l'Adamaoua présentent quant à elles les proportions les moins élevées des établissements d'enseignements secondaires publics. Cette tendance pourrait s'expliquer par la situation d'instabilité et de crise qui sévit dans les deux régions d'expression anglaise depuis 2016.

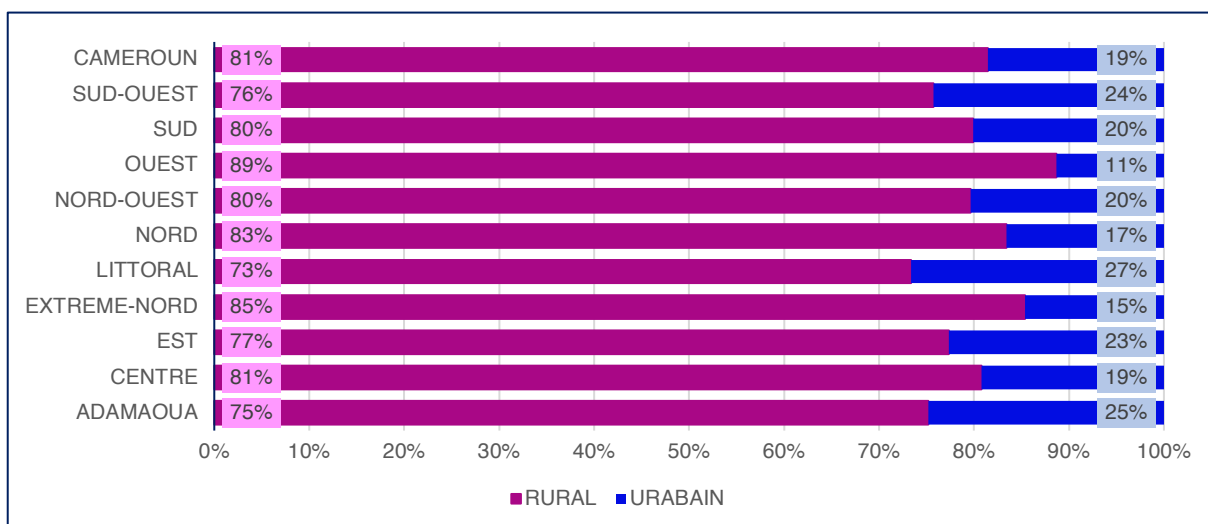
Graphique 3.5 : Evolution de la proportion (%) des établissements fonctionnels de l'enseignement secondaire public par région entre 2019/2020 et 2022/2023



Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

La répartition de la proportion des établissements publics fonctionnels en 2022/2023 par région selon le milieu d'implantation montre une concentration des établissements en zone rurale (81%). Cette tendance observée au niveau national est répercutée dans l'ensemble des dix régions avec des proportions variantes d'une région à une autre. En effet la région de l'Ouest est celle détenant le plus d'établissement en zone rurale avec près de neuf établissements sur dix (89%) en zone rurale. A l'inverse, celle du Littoral compte quant à elle la proportion des établissements la plus élevée en zone urbaine (27%). Cette répartition pourrait s'expliquer par la demande importante en zone rurale. En effet la zone rurale représente au Cameroun plus de 70% du territoire national, avec une population moins dense et des habitation dispersées (INS-2024).

Graphique 3.6 : Répartition de la proportion des établissements fonctionnels de l'enseignement secondaire public en 2022/2023 par région selon le milieu d'implantation

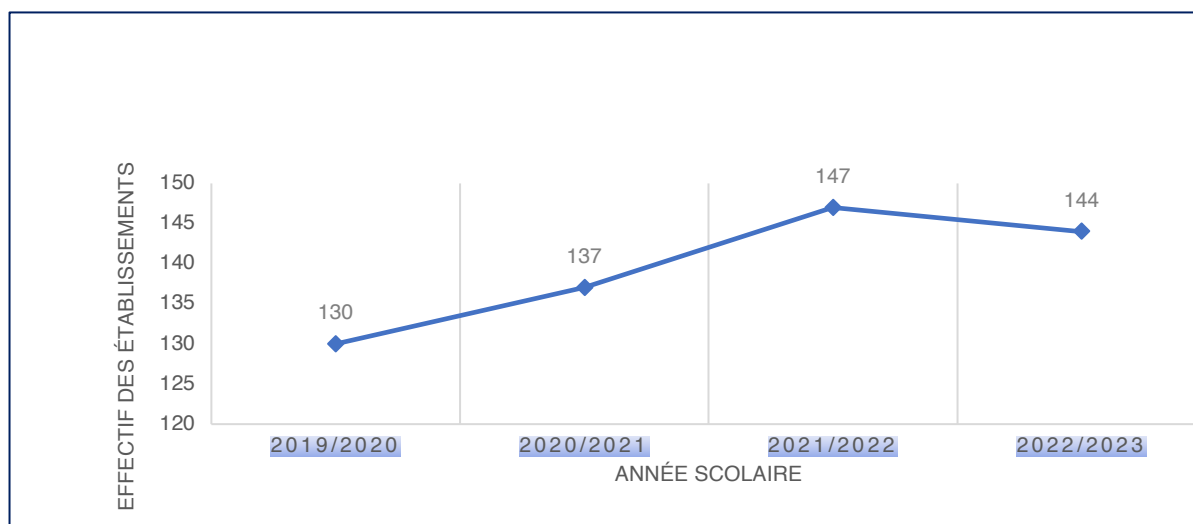


Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

3.1.2 Evolution des structures d'accueil à l'enseignement normal

L'enseignement normal compte 144 établissements ouverts et fonctionnels en 2022/2023. Cela représente une progression annuelle moyen de 2,6% par rapport à sa valeur (130) en 2019/2020. Toutefois, la valeur record (147) des établissements du normal sur la période des quatre dernières années scolaires est atteinte pour l'année 2021/2022. Cette situation révélerait une baisse de la demande, qui a conduit certaines ENIEG/ENIET à ne pas fonctionner au cours de l'année scolaire 2022/2023, comme le témoigne la baisse des effectifs des élèves-maitres observée entre les années scolaires 2021/2022 et 2022/2023 (voir la section demande de l'éducation).

Graphique 3.7 : Evolution du nombre des établissements d'enseignement normal fonctionnel entre 2019/2020 et 2022/2023

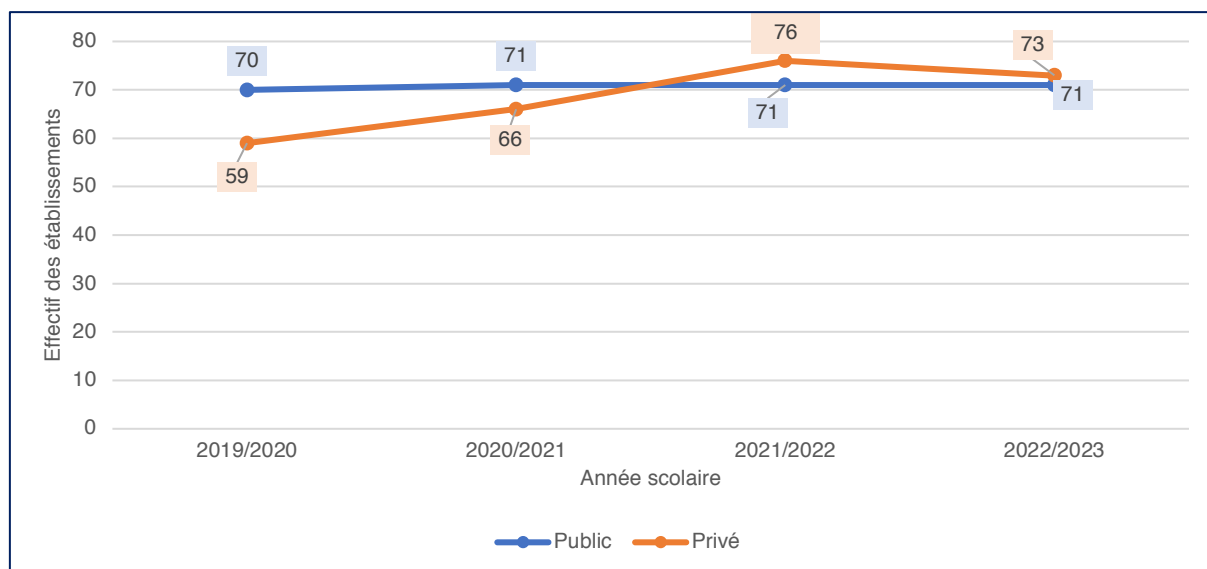


Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

L'évolution du nombre d'établissements fonctionnels dans l'enseignement normal entre les années scolaire 2019/2020 et 2022/2023 désagréé par ordre d'enseignement révèle deux tendances pour les deux ordres d'enseignement. En effet, au niveau du public l'évolution reste quasi constante à 71 établissements, s'agissant de l'ordre privé, à l'image de l'évolution observée dans l'ensemble, ce dernier présente deux phases de progression, une croissante entre 2019/2020 et 2021/2022 passant de

59 établissements à 76 établissements, soit un taux de progression annuel moyen de 13,5%, et une seconde phase d'une baisse pour se maintenir à 73 établissements en 2022/2023. Contrairement à l'enseignement secondaire où la majorité des établissements sont de l'ordre public, dans l'enseignement normal les parts du public et du privé sont presque équitables. Cependant, pour l'année scolaire 2022/2023 8860 élèves maitres sont inscrits dans les 71 établissements publics (124 élèves par établissement), par contre, seulement 2451 se retrouvent dans les 73 établissements privés (soit un ratio de 34 élèves par établissement).

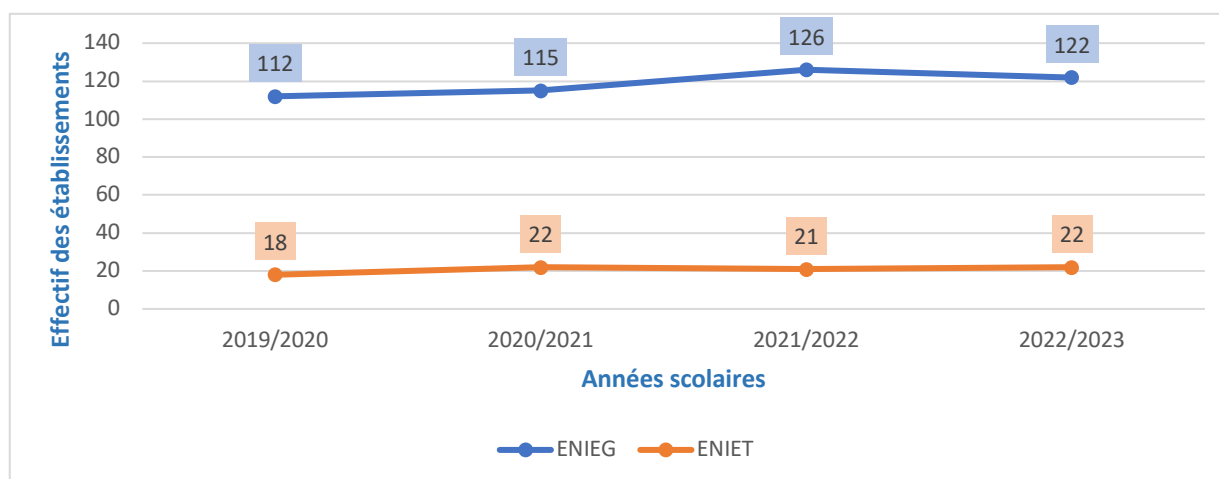
Graphique 3.8 : Evolution du nombre d'établissements fonctionnel de l'enseignement normal par ordre d'enseignement entre 2019/2020 et 2022/2023



Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

L'analyse de la répartition des établissements d'enseignement normal ouverts et fonctionnels désagrégée par type d'enseignement montre un plus grand nombre d'ENIEGs par rapport aux ENIETs sur toute la période. En effet, on passe de 112 ENIEGs en 2019/2020 à 122 ENIEGs en 2022/2023, soit un taux de progression annuel moyen de 2,9%. S'agissant des ENIETs, on observe une évolution en dent de scie oscillant entre 18 établissements en 2019/2020 à 22 ENIETs en 2022/2023. Cette situation fait suite à la demande qui s'avère être plus importante au niveau des ENIEGs (8507 élèves maitre en 2022/2023) par rapport aux ENIETs (2804 élèves maitre en 2022/2023).

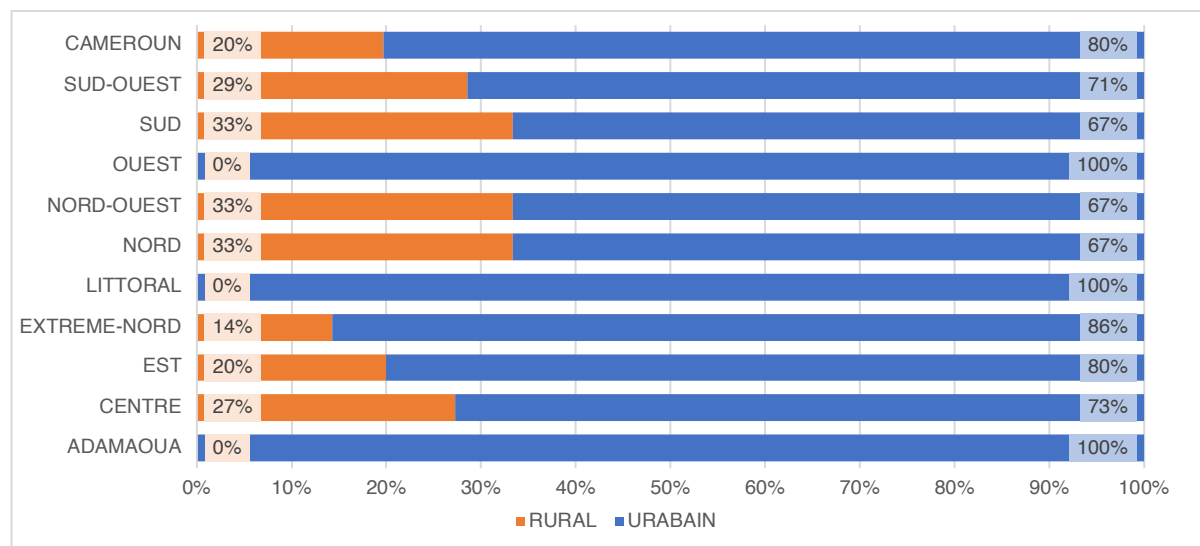
Graphique 3.9 : Evolution du nombre d'établissements fonctionnels de l'enseignement normal par type d'enseignement entre 2019/2020 et 2022/2023



Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

A l'inverse de ce qui est observé au niveau de l'enseignement secondaire public, l'analyse de la répartition de la proportion des établissements d'enseignement normal révèle une prédominance de l'implantation en milieu urbain au détriment du milieu rural. En effet, huit ENIEG/ENIET publiques sur dix se trouvent en zone urbaine. Cette tendance observée au niveau national ne s'éloigne pas de celle observée dans chacune des dix régions. Toutefois il convient de préciser que les zones rurales de la région de l'Ouest, du Littoral et de l'Adamaoua ne disposent d'aucune ENIEG/ENIET.

Graphique 3.10 : Répartition de la proportion des établissements d'enseignement secondaire public fonctionnels en 2022/2023 par région selon le milieu d'implantation



Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

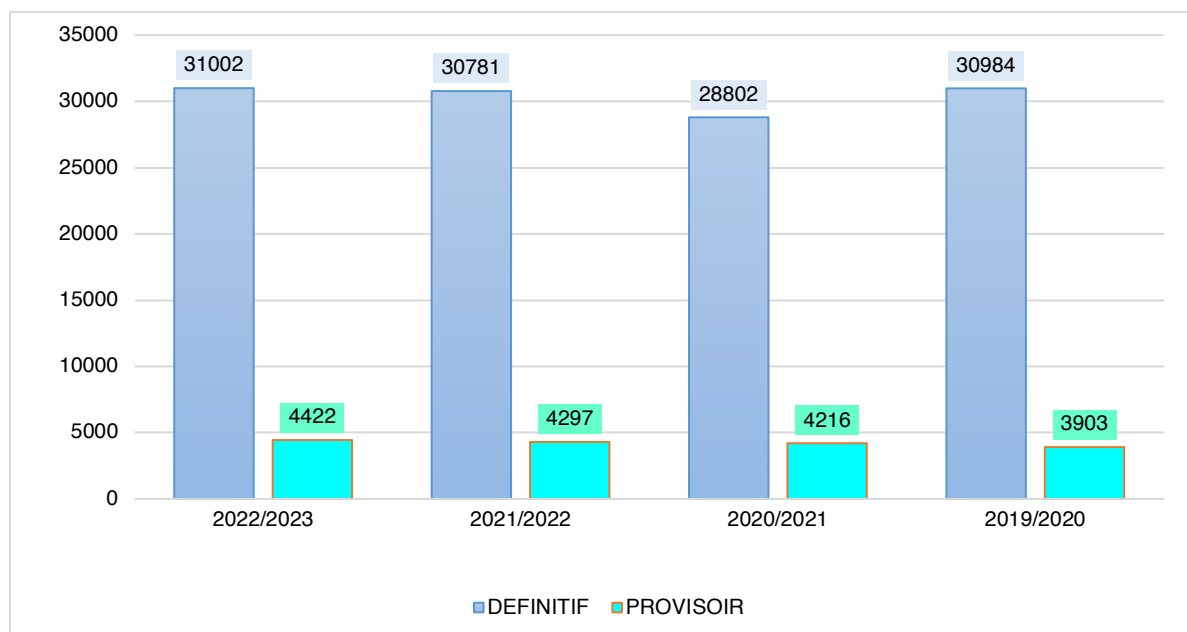
3.2 Analyse de l'évolution des infrastructures

Les infrastructures jouent un rôle essentiel dans l'éducation scolaire. La présente section s'attardera sur l'environnement d'apprentissage, notamment les salles de classes. La disponibilité en quantité mais surtout en qualité est essentiel pour soutenir l'éducation et le développement des élèves.

3.2.1 Evolution des infrastructures au secondaire

L'analyse de l'évolution de la répartition des salles de classe par type de matériaux de construction dans le secondaire public révèle que la majeure partie des salles de classe est en matériaux définitifs. Cependant, une franche non négligeable des salles de classe est construite en matériaux provisoires du fait de la faible part du budget d'investissement. En effet, pour l'année scolaire 2022/2023, on compte 31002 salles en matériaux définitifs, ce qui représente une proportion de 87,5%.

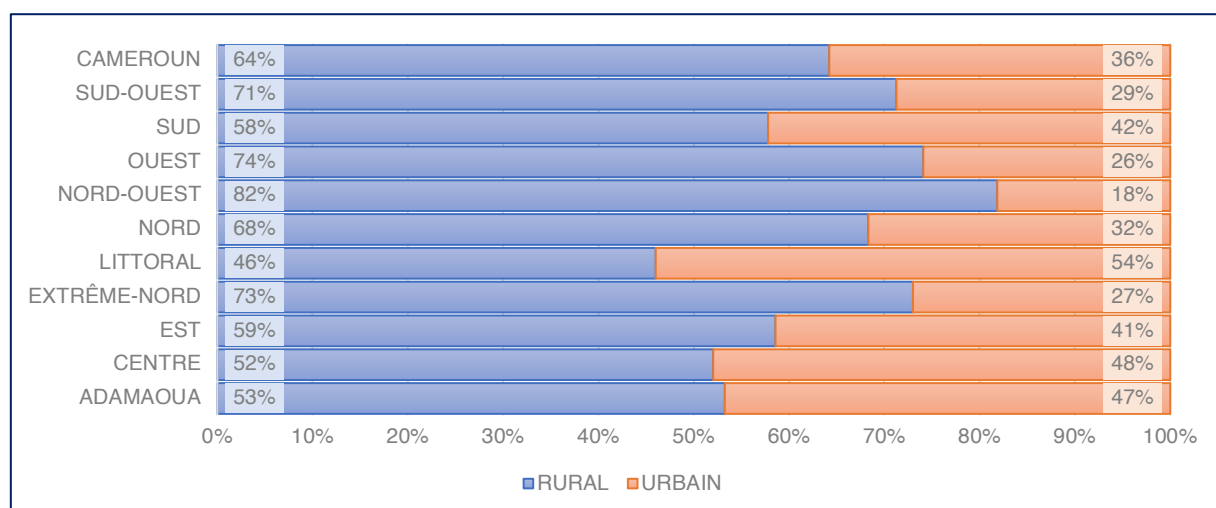
Graphique 3.11 : Evolution de la répartition des salles de classe par type de matériaux de construction dans le secondaire public



Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

Le milieu rural compte 64% des salles de classe avec seulement 49% de la proportion des élèves dans cette zone, tandis que la zone urbaine détient 36% des salles de classe accueillant 51% des apprenants. La répartition faite sur le plan national cache certaines disparités au niveau régional. En effet, les régions du Nord-Ouest (82%), de l'Ouest (74%) et de l'Extrême-Nord (73%) sont celles comptant le plus grand nombre de salles de classe en zone rurale. A l'inverse, celles du Littoral (46%), du Centre (52%), compte tenu de leurs niveaux avancés d'urbanisation, et de l'Adamaoua (53%) sont celles comptant le moins de salles en zone rurale.

Graphique 3.12 : Répartition de la proportion des salles de classe par région selon milieu d'implantation dans le secondaire public en 2022/2023



Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

L'évolution du ratio élève par salle de classe a subi une nette amélioration sur les quatre dernières années scolaires. On passe de 43 élèves par salle de classe à 39 dans le public, et pour ce qui est du privé, cette valeur passe de 26 élèves par salles de classe à 23. L'amélioration observée au niveau national est consécutive des efforts fournis dans chacune des dix régions. Toutefois, certaines disparités

demeurent au niveau des régions. En effet, s'il est vrai que les deux régions d'expression anglaise présentent des ratios élèves par salle de classe assez exceptionnels (9 élèves par salle au Nord-Ouest et 20 élèves par salle au Sud-Ouest dans l'ordre public), des efforts devraient être orientés dans les régions septentrionales (qui présentent des ratios élevés) pour ce qui est de la construction et la dotation en salles de classe. La situation observée dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest est la conséquence du déplacement massif des apprenants vers d'autres régions du pays causé par la crise sécuritaire qui y sévit.

Tableau 3.1 : Evolution du ratio élève par salle de classe au secondaire par région selon l'ordre d'enseignement entre 2019/2020 et 2022/2023

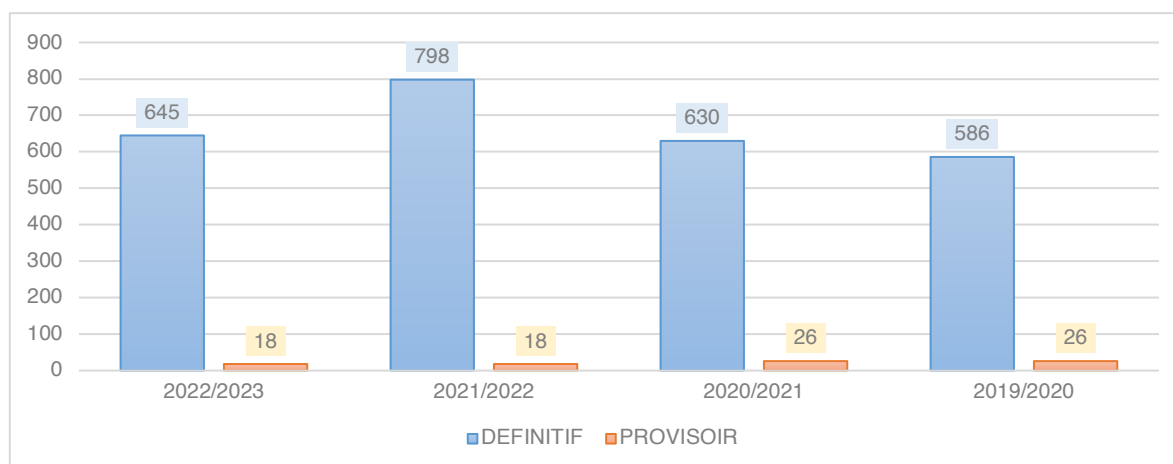
REGION	2019/2020		2020/2021		2021/2022		2022/2023	
	PUBLIC	PRIVE	PUBLIC	PRIVE	PUBLIC	PRIVE	PUBLIC	PRIVE
AD	57	19	56	22	54	17	52	21
CE	50	22	48	23	45	21	43	21
ES	44	27	45	25	47	29	44	29
EN	58	36	55	33	49	33	51	39
LT	56	32	55	30	45	22	49	26
NO	63	24	58	29	57	30	55	30
NW	4	37	6	33	7	37	9	34
OU	49	28	45	25	43	22	41	21
SU	36	17	36	17	33	14	34	16
SW	17	21	18	19	21	23	20	22
CMR	43	26	42	25	40	22	39	23

Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

3.2.2 Evolution des infrastructures dans l'enseignement normal

L'analyse de l'évolution de la répartition des salles de classe par type de matériau de construction montre une prédominance des constructions en matériau définitif sur toute la période. En effet, pour l'année scolaire 2022/2023, on compte 645 sur 658, soit 98% des salles des écoles normales d'instituteurs construites en matériau définitif.

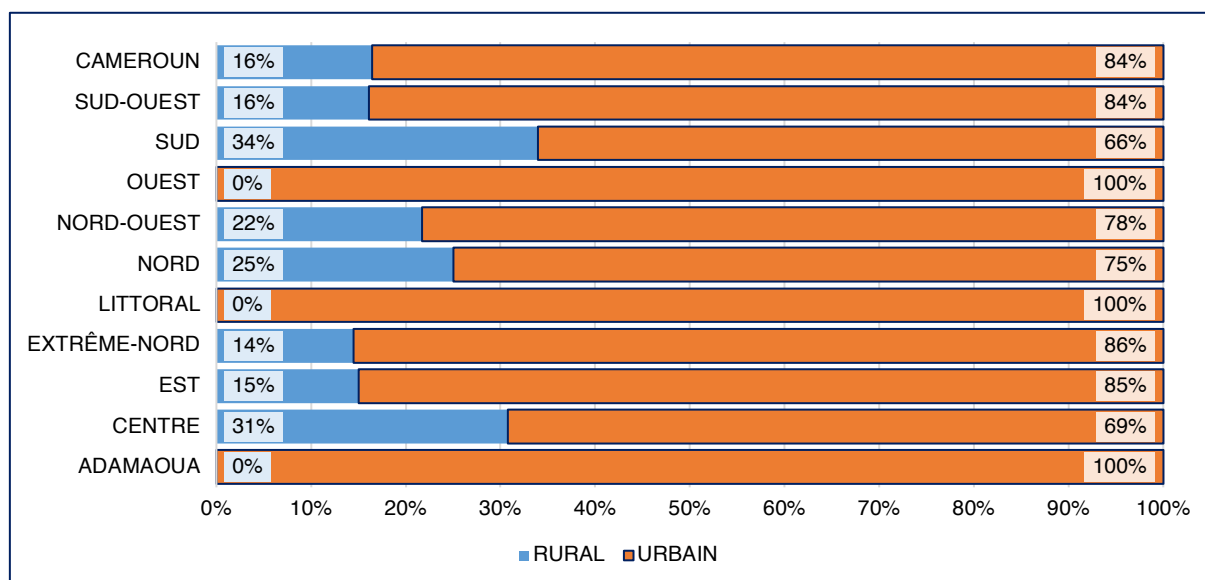
Graphique 3.13 : Evolution de la répartition des salles de classe par type de matériau de construction dans l'enseignement dans le normal public



Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

La grande majorité des salles de classe des ENI (84%) se situe en zone urbaine compte tenu de la répartition des ENI majoritairement implantées en zone urbaine.

Graphique 3.14 : Répartition de la proportion des salles de classe par région selon le milieu d'implantation dans l'enseignement le normal public en 2022/2023



Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

Le ratio élèves-maîtres par salle de classe a subi une évolution importante sur la période de 2019/2020 à 2022/2023 aussi bien dans l'ordre public que privé. L'évolution observée au niveau national est la conséquence de l'amélioration dudit ratio observée dans chacune des régions. La baisse des effectifs des élèves-maîtres observée porte le ratio élèves-maîtres par salle de classe à 13 pour l'ordre public et 3 élèves-maîtres par salle de classe au niveau du privé pour l'année scolaire 2022/2023.

Tableau 3.2 : Evolution du ratio élève par salle de classe dans l'enseignement normal par région selon l'ordre d'enseignement entre 2019/2020 et 2022/2023

REGION	2019/2020		2020/2021		2021/2022		2022/2023	
	PUBLIC	PRIVE	PUBLIC	PRIVE	PUBLIC	PRIVE	PUBLIC	PRIVE
AD	21	7	27	13	19	47	16	29
CE	20	8	16	5	14	3	14	5
ES	17		17		15		15	
EN	37	19	34	10	19	8	20	9
LT	22	7	14	4	4	2	11	4
NO	43	15	33	11	28	15	20	3
NW	14	0	15	6	6	7	9	6
OU	26	4	20	5	18	5	16	1
SU	17	1	15		11		9	
SW	7		9		4	20	6	3
CMR	22	8	19	6	11	4	13	3

Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

3.3 Analyse de l'évolution des commodités

Cette section analyse l'évolution de certaines commodités telles que : les places assises destinées aux élèves, les postes de travail par élèves, la disponibilité de l'électricité, de l'eau potable, de la connexion internet, des salles informatiques, des laboratoires scientifiques et des laboratoires de langue ainsi que des bibliothèques dans les établissements scolaires.

3.3.1 Evolution des commodités au secondaire

L'analyse de l'évolution du ratio élève par place assise au secondaire au cours de la période 2019/2020 à 2022/2023 montre une certaine stagnation. En effet, au cours de l'année scolaire 2022/2023 on compte dans l'enseignement secondaire public moins d'un élève (0,88) pour une place assise, ce qui signifie qu'il y a plus de places assises que d'élèves. S'agissant du type d'enseignement, la valeur atteinte de 0,88 élève par place assise est plus portée par l'enseignement général (0,85) contre (0,96) pour l'enseignement technique professionnel. Toutefois cette valeur agrégée au niveau national cache certaines disparités au niveau des régions. Les régions du Nord (1,21), de l'Adamaoua (1,14), de l'Extrême-Nord (1,14), et de l'Est (1,11) ne parviennent pas à offrir une place assise à tous les élèves, la parité parfaite étant atteinte au Littoral (1,00). En vue d'atteindre l'objectif de la SND30 de réduire les disparités régionales en termes d'infrastructures scolaires, l'action devra être portée dans les régions sus-évoquées.

Tableau 3.3 : Evolution du ratio élève par place assise au secondaire public par région selon le type d'enseignement

REGION	2019/2020			2020/2021			2021/2022			2022/2023		
	ESG +ESTP	ESG	ESTP	ESG +ESTP	ESG	ESTP	ESG +ESTP	ESG	ESTP	ESG +ESTP	ESG	ESTP
AD	1,09	1,08	1,15	1,19	1,18	1,25	1,06	1,03	1,23	1,14	1,07	1,48
CE	0,99	0,97	1,07	0,96	0,97	0,91	0,89	0,9	0,88	0,88	0,83	1,06
ES	0,97	0,98	0,94	0,97	0,95	1,03	0,95	0,91	1,06	1,11	1,08	1,17
EN	1,3	1,27	1,6	1,27	1,24	1,53	1,2	1,13	1,64	1,14	1,11	1,31
LT	1,02	1,04	0,97	1,2	1,29	0,92	1,01	1,02	0,96	1,00	0,99	1,03
NO	1,14	1,14	1,13	1,42	1,35	1,75	1,2	1,19	1,22	1,21	1,21	1,19
NW	0,09	0,1	0,08	0,14	0,15	0,13	0,14	0,14	0,15	0,22	0,18	0,36
OU	0,9	0,89	0,95	0,89	0,89	0,9	0,89	0,87	0,96	0,90	0,88	0,93
SU	0,84	0,8	0,94	1,08	1,01	1,32	0,88	0,87	0,91	0,91	0,87	1,00
SW	0,37	0,38	0,37	0,36	0,36	0,37	0,44	0,42	0,48	0,46	0,44	0,52
CMR	0,88	0,88	0,88	0,9	0,92	0,85	0,85	0,84	0,86	0,88	0,85	0,96

Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN 2023

L'analyse de l'évolution du ratio élève par ordinateur au secondaire public révèle une lente augmentation. En effet l'on est passé de 51 élèves en 2019/2020 à 43 élèves pour un poste de travail (ordinateur) en 2022/2023. Les efforts devront encore être menés afin d'atteindre l'objectif dont le ministère des enseignements secondaires s'est fixé à savoir celui de 37 élèves pour un poste de travail en 2025. Toutefois, cet effort devrait être plus orienté dans l'enseignement secondaire général (44 élèves pour un poste de travail) que dans l'enseignement secondaire technique et professionnel (40 élèves pour un poste de travail). La moyenne nationale ne révèle pas toutes les disparités qui peuvent exister au niveau régional. Les régions de l'Extrême-Nord (137 élèves pour un poste de travail), du Nord (89 élèves pour un poste de travail) et de l'Adamaoua (67 élèves pour un poste de travail) enregistrent encore un grand retard par rapport à la moyenne nationale.

Tableau 3.4 : Evolution du ratio élève par ordinateur au secondaire public par région selon le type d'enseignement

REGION	2019/2020			2020/2021			2021/2022			2022/2023		
	ESG +ESTP	ESG	ESTP	ESG +ESTP	ESG	ESTP	ESG +ESTP	ESG	ESTP	ESG +ESTP	ESG	ESTP
AD	79	97	42	77	91	46	71	77	53	67	76	47
CE	44	47	35	45	46	42	41	41	42	39	39	39
ES	51	51	51	50	47	56	51	55	45	50	48	53
EN	137	155	78	157	180	94	130	140	96	137	150	102
LT	45	49	33	30	29	34	39	44	27	39	43	27
NO	99	112	65	102	107	85	92	102	68	89	95	73
NW	12	15	7	18	20	13	8	7	34	10	7	29
OU	42	42	40	41	41	40	38	37	42	34	33	36
SU	43	40	52	47	45	53	43	40	53	41	41	41
SW	29	29	29	35	32	45	42	42	41	34	42	22
CMR	51	55	40	48	49	44	45	46	44	43	44	40

Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

L'analyse de la proportion des établissements d'enseignement secondaire connectées au réseau électrique montre que seulement 58,4 % sont électrifiés en 2022/2023. S'il est vrai que certaines régions présentent des proportions satisfaisantes à l'instar de l'Ouest (77,7%) et du Littoral (69,2%), d'autres par contre ont un taux de couverture encore faible, notamment l'Extrême-Nord (42,5%) et le Nord-Ouest (43,5%), qui comptent moins d'un établissement électrifié sur deux.

Par ailleurs, des efforts devront également être menés afin de couvrir les établissements d'une connexion internet, puisque seulement 15,6% des établissements en disposent.

Afin d'améliorer les conditions d'épanouissement des personnels d'encadrement et des apprenants, le ministère des Enseignements Secondaires, dans son Document de programmation budgétaire (CDMT) s'est fixé comme objectif de porter à 66,50% la proportion des établissements disposant de commodités telles que l'eau potable et les aires de jeux en 2023. Fort est de constater que cet objectif n'est pas encore atteint. Toutefois les efforts menés ont porté à 63,6% la proportion d'établissements disposant d'une eau potable et à 41,5% la proportion d'établissements disposant d'une aire de jeu aménagée. La proportion des établissements disposant d'une clôture (9,9 %) et ceux disposant d'un titre foncier (11,8%) reste encore faible. S'agissant des armoires à pharmacie (86,5%) et des installations de lavage des mains (78,9%), une grande partie dispose de ces commodités, ceci s'observe également dans la plupart des régions. Pour ce qui est des infrastructures adaptées aux handicapés, 42,3% des établissements en disposent. Cette valeur est plus faible dans les régions comme le Sud-Ouest (26,1%), le Sud (27,1%) et le Centre (30,0%), suscitant une inquiétude quant à l'atteinte de la cible 4.5 de l'ODD4 qui vise d'ici 2030 à éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.

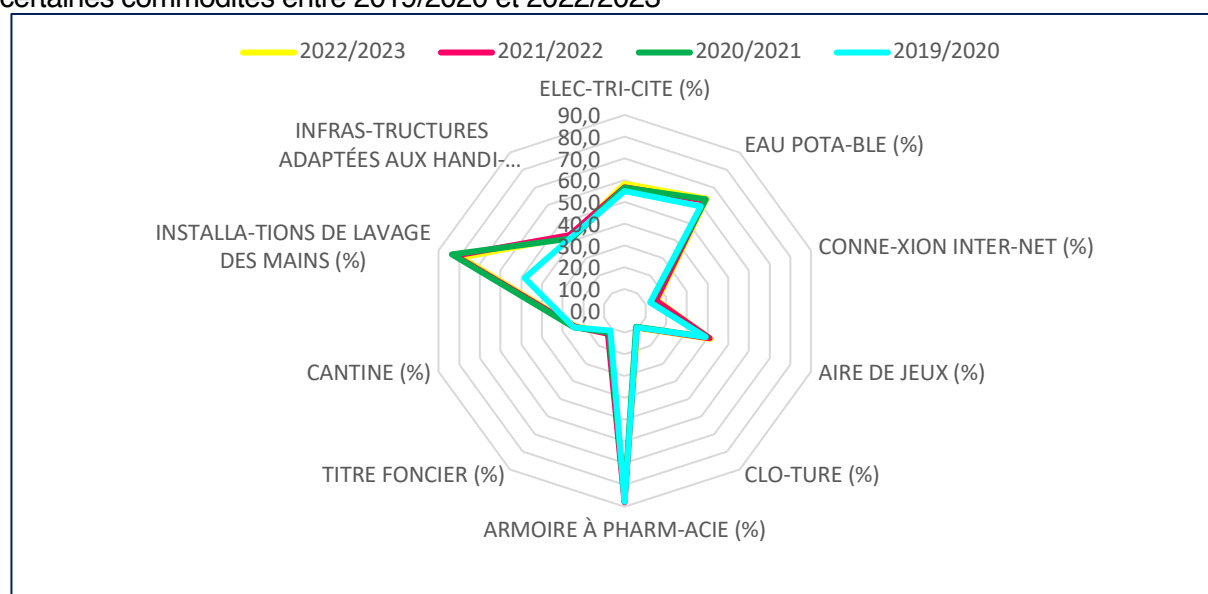
Tableau 3.5 : Répartition de la proportion des établissements d'enseignements secondaire public par région selon certaines commodités pour l'année scolaire 2022/2023

REGION	ELEC-TRI-CITE (%)	EAU POTA-BLE (%)	CONNE-XION INTER-NET (%)	AIRE DE JEUX (%)	CLO-TURE (%)	ARMOIRE À PHARM-ACIE (%)	TITRE FONCIER (%)	CANTINE (%)	INSTALLA-TIONS DE LAVAGE DES MAINS (%)	INFRAS-TRUCTURES ADAPTÉES AUX HANDI-CAPÉS (%)
AD	52,8	56,9	9,8	43,1	4,9	84,6	7,3	15,4	78,0	48,8
CE	59,4	53,4	19,5	31,5	13,3	83,2	11,6	25,3	82,0	30,0
ES	50,0	60,6	11,9	35,6	5,6	85,0	13,1	26,3	78,1	45,0
EN	42,5	83,0	6,2	42,5	3,4	86,7	9,6	7,1	82,2	69,1
LT	69,2	58,1	26,8	36,4	24,7	85,4	18,7	34,3	75,8	34,3
NO	61,3	82,3	12,2	55,2	4,4	92,8	17,7	8,3	80,7	63,0
NW	43,5	65,6	6,1	64,1	4,6	80,9	11,5	23,7	57,3	32,8
OU	77,7	60,9	22,1	44,4	11,2	93,6	10,1	38,6	86,2	39,9
SU	55,7	54,2	15,1	32,3	5,2	83,9	8,3	22,9	81,3	27,1
SW	55,9	61,3	16,2	54,1	20,7	82,9	13,5	23,4	57,7	26,1
CMR	58,4	63,6	15,6	41,5	9,9	86,5	11,8	23,3	78,9	42,3

Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

Le graphique ci-dessous analyse l'évolution de la proportion des établissements d'enseignements secondaire public disposant des commodités susmentionnées entre les années scolaires 2019/2020 et 2022/2023. Il ressort de cette analyse qu'exceptée l'année scolaire 2019/2020, où l'on comptait moins de trois établissements sur dix disposant des installations de lavage des mains, il n'y a pas eu une grande évolution dans la dotation des autres types de commodités au cours de la période. Cette commodité a considérablement évolué pour les autres années scolaires car utilisée comme mesure barrière contre la Covid-19.

Graphique 3.15 : Evolution de la proportion des établissements du secondaire public disposant de certaines commodités entre 2019/2020 et 2022/2023



Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN 2023

L'analyse du tableau ci-dessous montre un très faible **ratio centre de ressources multimédia (CRM) par établissement** dans l'enseignement secondaire public. Ces ratios restent très faibles et indiquent ainsi que très peu d'établissements de l'enseignement secondaire sont dotés de centres de ressources multimédia au Cameroun. Les régions du Nord (0,23), du Sud-Ouest (0,15) et du Littoral (0,14) sont celles qui affichent le plus fort ratio de CRM par établissements en 2022/2023. Les régions de l'Extrême-nord (0,04) et du Centre affichent quant à elles les ratios annuels les plus faibles en 2022/2023. Il faudrait cependant relever ici que l'absence des CRM dans les établissements ne ralentit pas l'enseignement et l'utilisation pratique des TIC. Une alternative est trouvée avec la mise en place des salles informatiques. **Le ratio Salle informatique par établissement** passe de 0.46 en 2020 à 0.54 en 2023. Ce ratio a subi une évolution en dent de scie sur la période atteignant sa valeur record (0,6) en 2022. Il y a lieu d'encourager les établissements de continuer à construire et équiper les salles informatiques.

Au niveau des régions, le Littoral (85 salles informatiques pour 100 établissements), l'Ouest (81 salles informatiques pour 100 établissements) et le Sud-Ouest (81 salles informatiques pour 100 établissements) sont les régions dans lesquelles on se rapproche d'une salle informatique par établissement. A l'inverse, trois des quatre régions de la ZEP l'Extrême-Nord (12 salles informatiques pour 100 établissements), l'Adamaoua (26 salles informatiques pour 100 établissements) et l'Est (39 salles informatiques pour 100 établissements) présentent les valeurs les plus basses du ratio. La construction des salles informatiques doit s'intensifier dans ces dernières régions.

S'agissant de la disponibilité des Laboratoires scientifiques et de langues au niveau national, Le ratio des laboratoires scientifiques par établissement demeure encore faible (19 laboratoires de langue pour 100 établissements) et le ratio de laboratoires de langue par établissement est très faible (3 laboratoires de langue pour 100 établissements). Le constat reste le même au niveau régional, exceptées dans les deux régions d'expression anglaise en crise. Du fait du non fonctionnement de plusieurs établissements dans ces deux régions, ces ratios ont subi une importante hausse (0,95 laboratoire scientifique et 0,11 laboratoire et langue par établissement au Nord-Ouest, et 0,57 laboratoire scientifique et 0,05 laboratoire de langue par établissement au Sud-Ouest).

Tableau 3.6 : Evolution du ratios CRM, Salle informatique, Laboratoire scientifique et Laboratoire de langue par établissement dans le secondaire public par région

REGION	2019/2020				2020/2021				2021/2022				2022/2023			
	Ratio CRM par Ets	Ratio Salle Info par Ets	Ratio Labo scienti-fique par Ets	Ratio Labo de langue par Ets	Ratio CRM par Ets	Ratio Salle Info par Ets	Ratio Labo scienti-fique par Ets	Ratio Labo de langue par Ets	Ratio CRM par Ets	Ratio Salle Info par Ets	Ratio Labo scienti-fique par Ets	Ratio Labo de langue par Ets	Ratio CRM par Ets	Ratio Salle Info par Ets	Ratio Labo scienti-fique par Ets	Ratio Labo de langue par Ets
AD	0,09	0,33	0,15	0,02	0,07	0,2	0,14	0,01	0,11	0,36	0,14	0,01	0,08	0,26	0,10	0,01
CE	0,06	0,56	0,15	0,01	0,06	0,55	0,16	0,02	0,08	0,76	0,19	0,04	0,05	0,57	0,12	0,03
ES	0,06	0,43	0,14	-	0,05	0,46	0,13	0,01	0,07	0,63	0,14	-	0,06	0,39	0,11	0,05
EN	0,03	0,13	0,04	-	0,03	0,14	0,06	0,01	0,04	0,16	0,07	0	0,04	0,12	0,06	0,02
LT	0,13	0,7	0,32	0,03	0,12	0,76	0,4	0,03	0,17	1,01	0,45	0,05	0,14	0,85	0,35	0,04
NO	0,04	0,26	0,04	-	0,04	0,3	0,06	0,01	0,05	0,43	0,06	-	0,23	0,55	0,06	0,01
NW	0,03	0,4	0,41	0	0,04	0,38	0,41	0	0,05	0,41	0,47	0,02	0,08	0,62	0,95	0,11
OU	0,06	0,9	0,21	0,01	0,07	0,87	0,27	0,02	0,07	1,05	0,28	0,03	0,06	0,81	0,15	0,03
SU	0,11	0,42	0,15	0,02	0,08	0,61	0,14	-	0,14	0,72	0,23	-	0,07	0,46	0,10	0,00
SW	0,08	0,32	0,27	0,02	0,09	0,33	0,32	0,01	0,1	0,47	0,31	0,01	0,15	0,81	0,57	0,05
CMR	0,06	0,46	0,19	0,01	0,07	0,57	0,27	0,02	0,08	0,6	0,24	0,02	0,08	0,54	0,19	0,03

Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

L'analyse de l'évolution de la proportion des établissements disposant de bibliothèque et ceux disposant de gymnase dans le secondaire public entre la période 2019/2020 et 2022/2023, montre une évolution en dent de scie. On passe de 24% des établissements disposant d'une bibliothèque en 2019/2020 à 30,5% en 2022/2023, avec une valeur record (30,6%) en 2020/2021. La baisse observée à la suite de cette valeur record pourrait être due à l'ouverture de nouveaux établissements qui eux ne sont pas dotés en bibliothèque.

S'agissant de la disponibilité d'un gymnase, l'évolution montre une croissance certes, mais pas encore suffisante puisque seulement 2,9% en disposent. Les disparités observées au niveau régional demandent une attention particulière dans les zones d'éducation prioritaire globalement, le cas de l'Extrême-Nord demeure inquiétant (9,3% disposent d'une bibliothèque et 0,6% un gymnase).

Tableau 3.7 : Évolution du pourcentage des établissements disposant de bibliothèque, de gymnase dans le secondaire Public

REGION	2019/2020		2020/2021		2021/2022		2022/2023	
	Bibliothèque (%)	Gymnase (%)	Bibliothèque (%)	Gymnase (%)	Bibliothèque (%)	Gymnase (%)	Bibliothèque (%)	Gymnase (%)
AD	20,7	0,9	20,2	0,8	18,2	0	20,3	0,8
CE	25,8	1,4	25,3	1,4	28,1	0,4	26,3	1,0
ES	16,3	1,3	16,9	1,3	14,9	1,2	18,1	1,3
EN	9,6	1,2	11,6	1,2	10,1	1,7	9,3	0,6
LT	33,2	2,6	34,3	2,5	37,7	5	46,0	18,2
NO	16,3	0,6	23,3	0,6	24,4	1,7	20,4	1,1
NW	25,3	1	22,5	0,9	23,6	0,5	85,5	3,1
OU	41,1	2	42,6	1,9	46,5	2,4	40,4	1,9
SU	23,4	1,6	22,4	1,5	28,9	1,5	21,4	1,6
SW	20,8	2	21,1	1,9	22,2	2,3	50,5	3,6
CMR	24,1	1,5	30,6	1,7	26,4	1,6	30,5	2,9

Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

3.3.2 Evolution des commodités dans l'enseignement normal

La formation des instituteurs à l'outil informatique est un investissement important pour l'avenir de l'éducation au Cameroun. Elle favorise l'innovation et la qualité de l'enseignement. Toutefois cette formation nécessite la disponibilité des outils adaptés tels que les ordinateurs. L'analyse du tableau 3.8 ci-dessous montre une évolution progressive du ratio élève-maître par ordinateur. On passe de 51 élèves-maîtres pour un ordinateur dans l'enseignement normal public en 2019/2020 à 15 élèves-maîtres pour un ordinateur en 2022/2023. Cette tendance est observée aussi bien dans l'enseignement normal général que dans l'enseignement normal technique.

Au niveau des régions l'on observe également une amélioration progressive du ratio élèves-maîtres. La région de l'Adamaoua (42 élèves pour un ordinateur en 2022/2023) est celle dans laquelle les efforts devraient être encore plus accentués.

Tableau 3.8 : Evolution du ratio élève par ordinateur au normal public par région selon le type d'enseignement

REGION	2019/2020			2020/2021			2021/2022			2022/2023		
	ENI	ENIEG	ENIET	ENI	ENIEG	ENIET	ENI	ENIEG	ENIET	ENI	ENIEG	ENIET
AD	79	97	42	77	91	46	71	77	53	42	42	44
CE	44	47	35	45	46	42	41	41	42	13	13	13
ES	51	51	51	50	47	56	51	55	45	15	17	13
EN	137	155	78	157	180	94	130	140	96	14	15	13
LT	45	49	33	30	29	34	39	44	27	12	20	6
NO	99	112	65	102	107	85	92	102	68	12	13	10
NW	12	15	7	18	20	13	8	7	34	14	11	32
OU	42	42	40	41	41	40	38	37	42	15	16	13
SU	43	40	52	47	45	53	43	40	53	15	11	23
SW	29	29	29	35	32	45	42	42	41	14	16	8
CMR	51	55	40	48	49	44	45	46	44	15	15	13

Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

Le tableau 3.9 ci-dessous analyse la répartition de la proportion des écoles normales d'instituteurs publiques disposant de certaines commodités désagrégées par région en 2022/2023. Il ressort de ce tableau qu'une grande majorité des écoles normales d'instituteurs est électrifiée (87,3%), dispose d'une armoire à pharmacie (81,7%), des installations de lavage des mains (77,5%) et l'accès à l'eau potable (74,6%). Ces résultats satisfaisants au niveau national dissimulent quelques disparités au niveau régional. En effet, près d'une école normale sur trois ne dispose pas d'électricité dans la région du Nord, du Centre. Plus de quatre écoles normales sur dix n'ont pas accès à l'eau potable et une école sur trois ne dispose pas d'armoire à pharmacie dans les régions de l'Adamaoua et du Sud. En plus, on note une faible couverture de la connexion internet (12,7%) et la majorité des écoles normales publiques n'ont pas de clôture (4,2%).

S'agissant de la disponibilité d'une aire de jeu, d'un titre foncier et d'une cantine, nous notons que 46,5% disposent d'une aire de jeu, 21,1% d'un titre foncier et 16,9% d'une cantine. Pour ce qui des infrastructures adaptées aux handicapés, 32,4% en disposent. Cette tendance nationale cache certaines disparités régionales. Aucune école normale d'instituteur publique de la région du Sud n'est dotée d'infrastructures adaptées aux handicapés.

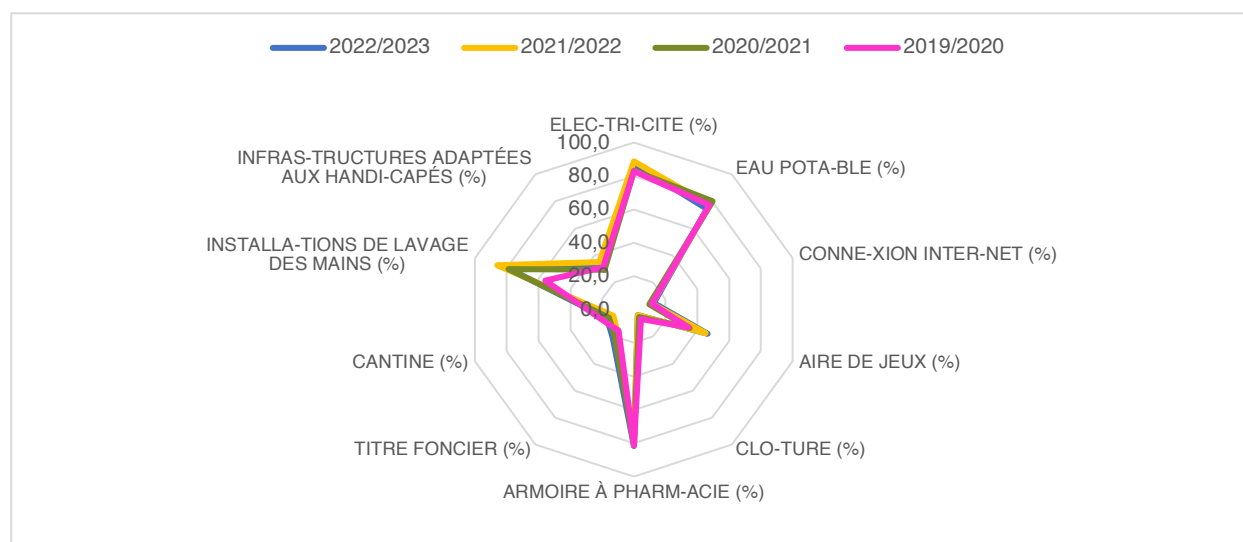
Tableau 3.9 : Répartition de la proportion des établissements d'enseignements normal public par région selon certaines commodités pour l'année scolaire 2022/2023

REGION	ELEC-TRI-CITE (%)	EAU POTABLE (%)	CONNECTION INTERNET (%)	AIRE DE JEUX (%)	CLOTURE (%)	ARMOIRE À PHARMACIE (%)	TITRE FONCIER (%)	CANTINE (%)	INSTALLATIONS DE LAVAGE DES MAINS (%)	INFRASTRUCTURES ADAPTÉES AUX HANDI-CAPÉS (%)
AD	100,0	66,7	0,0	33,3	0,0	66,7	16,7	0,0	83,3	33,3
CE	90,9	54,5	27,3	36,4	9,1	90,9	18,2	18,2	90,9	18,2
ES	80,0	80,0	40,0	80,0	20,0	60,0	20,0	20,0	100,0	20,0
EN	71,4	85,7	0,0	71,4	0,0	100,0	57,1	0,0	71,4	71,4
LT	100,0	100,0	0,0	80,0	0,0	80,0	20,0	60,0	80,0	80,0
NO	66,7	83,3	16,7	50,0	0,0	66,7	33,3	0,0	66,7	33,3
NW	75,0	62,5	12,5	62,5	12,5	87,5	0,0	50,0	75,0	25,0
OU	100,0	77,8	11,1	0,0	0,0	77,8	22,2	11,1	88,9	22,2
SU	83,3	83,3	0,0	16,7	0,0	66,7	0,0	0,0	66,7	0,0
SW	100,0	75,0	12,5	62,5	0,0	100,0	25,0	12,5	50,0	37,5
CMR	87,3	74,6	12,7	46,5	4,2	81,7	21,1	16,9	77,5	32,4

Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

Le graphique ci-dessous analyse l'évolution de la proportion des établissements de l'enseignement normal public disposant de certaines commodités au cours de la période entre 2019/2020 et 2022/2023. Il ressort de cette analyse que la proportion des établissements disposant des installations de lavage des mains en 2022/2023 est de (73%), 45% disposent d'une aire de jeu. S'agissant des établissements disposant de l'électricité, cette proportion est passée de 82% en 2019/2020 à 87% en 2022/2023. Pour ce qui est de la disponibilité d'une connexion internet, d'une clôture ainsi que d'une cantine, il n'est pas observé une évolution significative sur la période.

Graphique 3.16 : Evolution de la proportion des établissements de l'enseignement normal public disposant de certaines commodités entre 2019/2020 et 2022/2023



Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

Le tableau 3.10 ci-dessous analyse l'évolution de la proportion des ENIEG disposant d'une salle informatique ainsi que la proportion des ENIET disposant d'un centre de ressource multimédia. Il en ressort d'une part que la proportion des ENIEG disposant d'une salle informatique n'a pas évolué sur la période, aussi bien au niveau national que régional. D'autre part, il apparait une baisse de la proportion des ENIET disposant d'un CRM entre 2021/2022 et 2022/2023 passant de 36% à 27%. Cette baisse est essentiellement portée par la région de l'Ouest.

Tableau 3.10 : Evolution du pourcentage des établissements disposant de Salle d'informatique et de Centre de Ressources Multimédia dans le Normal Public par région entre 2019/2020 et 2022/2023

REGION	2019/2020		2020/2021		2021/2022		2022/2023	
	Salle inform- atique	CRM ENIET (%)	Salle inform- atique	CRM ENIET (%)	Salle inform- atique	CRM ENIET (%)	Salle inform- atique	CRM ENIET (%)
AD	20	0	20	0	20	0	20	0
CE	20	100	20	100	20	100	20	100
ES	50	0	50	0	50	0	50	0
EN	50	0	50	0	50	0	50	0
LT	50	100	50	100	50	100	50	100
NO	20	0	20	0	20	0	20	0
NW	0	0	0	0	0	0	0	0
OU	13	100	13	100	13	100	13	0
SU	20	100	20	100	20	100	20	100
SW	0	0	0	0	0	0	0	0
Cmr	21	36	21	36	21	36	21	27

Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

La proportion des écoles normales d'instituteurs disposant d'une bibliothèque a connu une augmentation passant de 47,1% en 2019/2020 à 60,6% en 2022/2023, soit plus de 13 points de pourcentage. La même tendance est observée au niveau des autres régions malgré une valeur relativement faible (33,3%) dans la région du Sud. S'agissant de la disponibilité de Gymnases, seulement 1,4% en possèdent. Cette valeur n'a pas connu une grande évolution sur la période 2019-2023.

Tableau 3.11 : Evolution du pourcentage des établissements disposant de bibliothèque et de gymnase dans le Normal Public par région

REGION	2019/2020		2020/2021		2021/2022		2022/2023	
	Bibliothèque (%)	Gymnase (%)	Bibliothèque (%)	Gymnase (%)	Bibliothèque (%)	Gymnase (%)	Bibliothèque (%)	Gymnase (%)
AD	50,0	0,0	50,0	0,0	50,0	0,0	50,0	0,0
CE	54,5	0,0	72,7	0,0	81,8	0,0	81,8	0,0
ES	100,0	0,0	60,0	0,0	60,0	0,0	60,0	0,0
EN	42,9	0,0	42,9	0,0	85,7	0,0	71,4	0,0
LT	80,0	0,0	80,0	0,0	80,0	0,0	80,0	0,0
NO	16,7	0,0	16,7	0,0	33,3	0,0	50,0	0,0
NW	37,5	0,0	55,6	0,0	66,7	0,0	62,5	0,0
OU	44,4	0,0	44,4	0,0	44,4	0,0	55,6	0,0
SU	0,0	16,7	16,7	0,0	16,7	0,0	33,3	0,0
SW	57,1	14,3	57,1	14,3	57,1	14,3	50,0	14,3
CMR	47,1	4,3	50,7	1,4	59,2	1,4	60,6	1,4

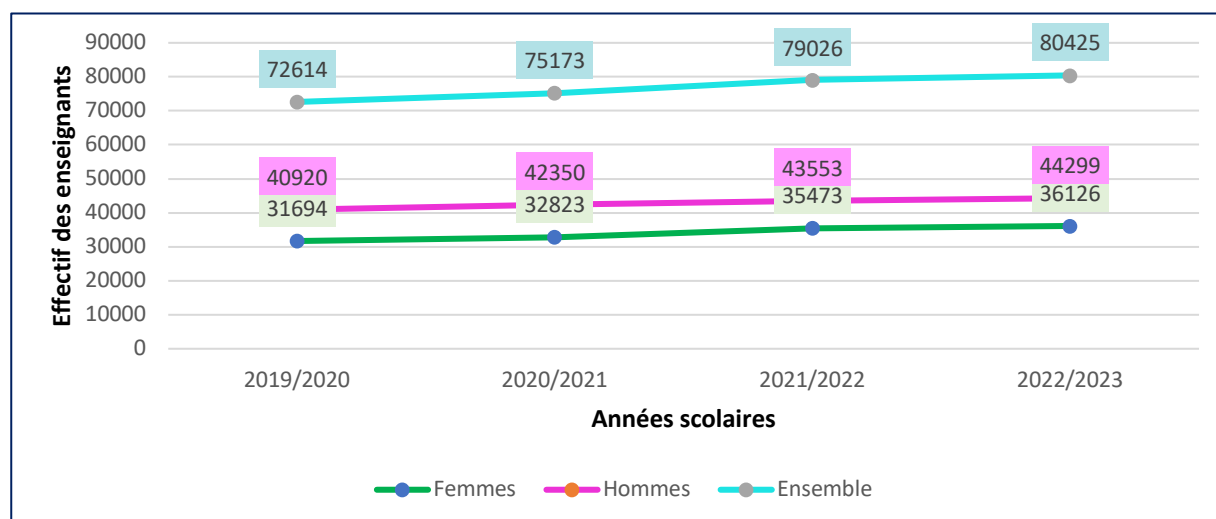
Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN 2023

3.4 Analyse de l'évolution des effectifs du personnel (administratif et enseignant)

3.4.1 Evolution des effectifs du personnel au secondaire

Le gouvernement Camerounais a régulièrement procédé au recrutement des enseignants pour répondre à la demande sans cesse croissante. De ce fait, on est passé de 72614 enseignants dans l'enseignement secondaire public en 2019/2020 à 80425 en 2022/2023, soit une progression annuelle moyenne de 3,5%, avec un plus grand nombre d'enseignant de sexe masculin (55 %).

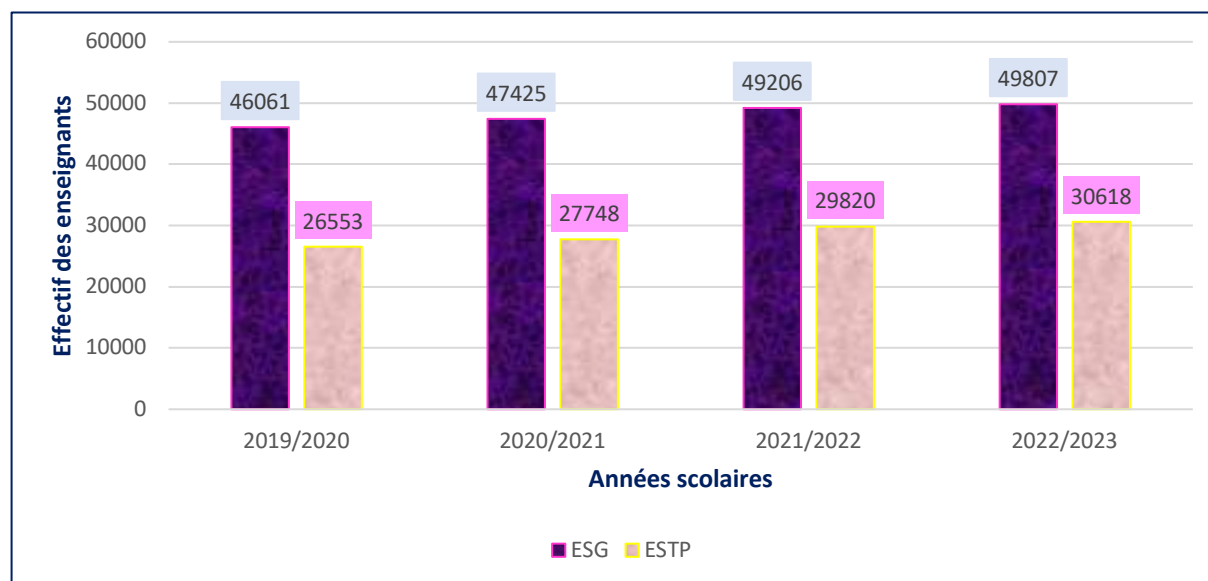
Graphique 3.17 : Evolution de l'effectif des enseignants du secondaire public par sexe entre les années scolaires 2019/2020 et 2022/2023



Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

L'évolution de l'effectif des enseignants du secondaire public sur la période de 2019/2020 à 2022/2023 désagréé par type d'enseignement révèle une progression continue aussi bien dans l'enseignement secondaire que dans l'enseignement technique. Toutefois, malgré le fait que l'enseignement secondaire général recrute et emploie plus d'enseignant compte tenu de la demande, la progression est plus importante dans l'enseignement technique. On passe de 46061 enseignants en 2019/2020 à 49807 en 2022/2023 dans l'enseignement secondaire général, soit une progression annuelle moyenne de 2,6%. Au niveau de l'enseignement secondaire technique et professionnel, on passe de 26553 en 2019/2020 à 30618, soit une progression annuelle moyenne de 4,9%.

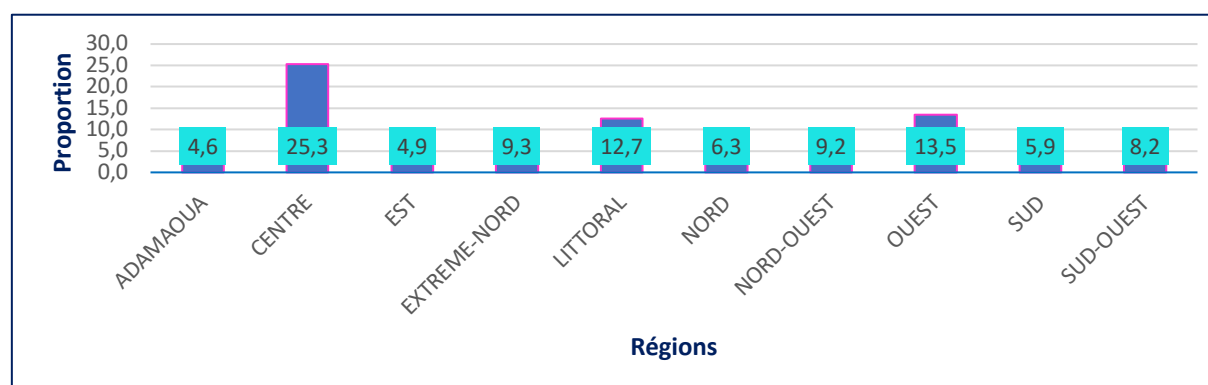
Graphique 3.18 : Evolution de l'effectif des enseignants du secondaire public par type d'enseignement entre les années scolaires 2019/2020 et 2022/2023



Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

La répartition de la proportion des enseignants du secondaire public par région pour l'année scolaire 2022/2023 révèle une répartition disproportionnée. En effet, la région du Centre accueille pratiquement le quart (25,3%) des enseignants. Cela s'expliquerait par la demande importante (la région du Centre accueille 20,7% des apprenants du public). A l'inverse, malgré les 14,7% des apprenants dont regorge la région du Nord, elle ne compte que 9,3% des enseignants. Il serait donc judicieux de redéployer davantage les enseignants dans cette partie du pays.

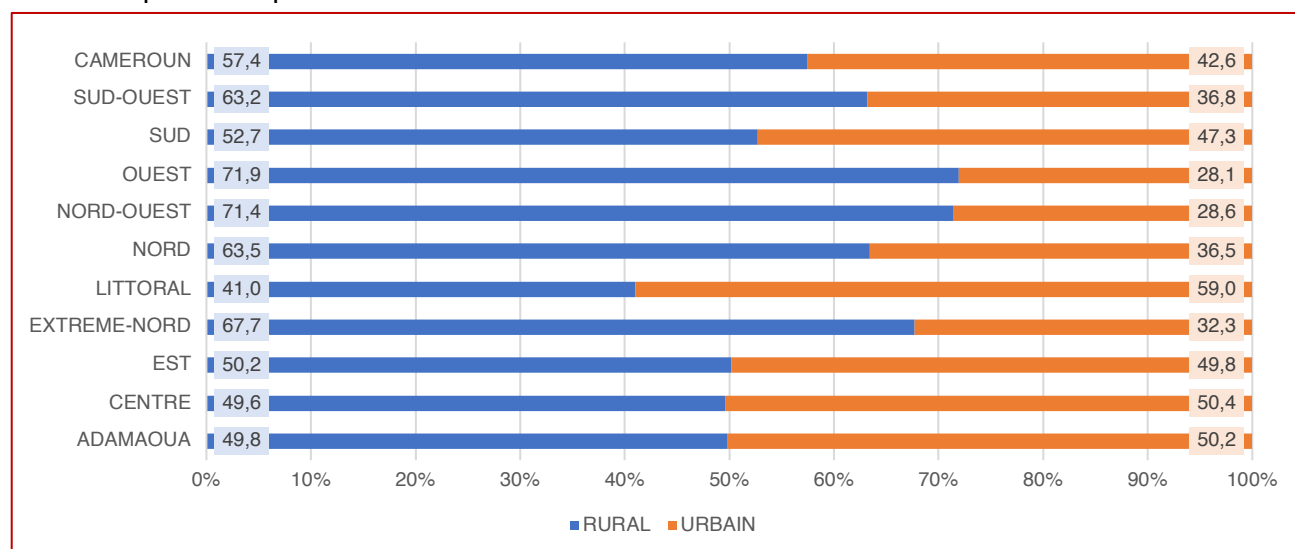
Graphique 3.19 : Répartition de la proportion des enseignants du secondaire public par région pour l'année scolaire 2022/2023



Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

57,4% des enseignants du secondaire public exercent en milieu rural. Cette tendance est observée dans la majeure partie des régions exceptées les régions du Littoral (41,0%), du Centre (49,6%) et de l'Adamaoua (49,8%) où on observe une franche moins importante qui exerce en milieu rural.

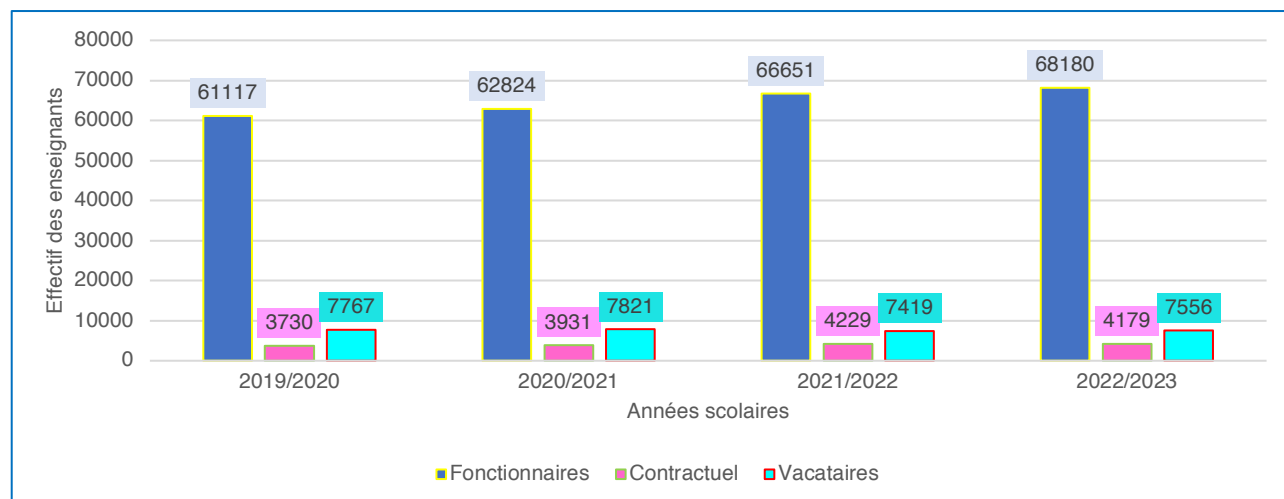
Graphique 3.20 : Répartition de la proportion des enseignants du secondaire public par région selon le milieu d'implantation pour l'année scolaire 2022/2023



Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

L'analyse de l'évolution de l'effectif des enseignants du secondaire public par statut au cours de la période 2019/2020 à 2022/2023 révèle une augmentation pour les fonctionnaires et contractuels. En effet, le nombre d'enseignants fonctionnaires est croissant passant de 61117 en 2019/2020 à 68180 en 2022/2023, soit un taux de progression annuel moyen de 3,7%. Le nombre de contractuel est également croissant passant de 3730 en 2019/2020 à 4179 en 2022/2023. Le nombre de vacataires a diminué passant de 7767 en 2019/2020 à 7556 en 2022/2023, soit un taux de régression annuel moyen de -0,9%. Cette tendance semble s'aligner à l'atteinte de la cible 4.c de l'ODD4 qui vise à accroître le nombre d'enseignants qualifiés d'ici 2030.

Graphique 3.21 : Evolution de l'effectif des enseignants du secondaire public par statut entre les années scolaires 2019/2020 et 2022/2023



Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

La politique nationale genre au Cameroun vise à renforcer l'inclusion et l'autonomisation des femmes, en favorisant leur accès aux ressources et aux sphères de décision. C'est en droite ligne de l'application de cette politique que la proportion des femmes chefs d'établissement est passée de 10,4% en 2019/2020 à 11,6% en 2022/2023. Cette tendance au niveau national ne s'éloigne pas de celles observées au niveau des régions exceptées les régions du Littoral (21,7%) et du Centre (19,0%) qui se démarquent avec une proportion assez importante de femme chef d'établissement.

Tableau 3.12 : Evolution de la proportion des chefs d'établissement dans le secondaire par région selon le sexe

Régions	2019/2020		2020/2021		2021/2022		2022/2023	
	Femmes (%)	Hommes (%)	Femmes (%)	Hommes (%)	Femmes (%)	Hommes (%)	Femmes (%)	Hommes (%)
Adamaoua	4,3	95,7	4,2	95,8	4,2	95,8	3,3	96,7
Centre	19,0	81,0	19,1	80,9	20,9	79,1	20,2	79,8
Est	8,9	91,1	7,5	92,5	7,6	92,4	9,4	90,6
Extrême-Nord	4,1	95,9	4,4	95,6	3,7	96,3	4,2	95,8
Littoral	21,7	78,3	20,3	79,7	21	79	25,0	75,0
Nord	7,3	92,7	8	92	7,3	92,7	8,9	91,1
Nord-Ouest	8,3	91,7	8,5	91,5	7,8	92,2	9,8	90,2
Ouest	5,7	94,3	7,2	92,8	7,2	92,8	7,0	93,0
Sud	4,7	95,3	5,2	94,8	5,2	94,8	4,1	95,9
Sud-Ouest	13,9	86,1	20,3	79,7	15	85	16,5	83,5
CMR	10,4	89,6	11,2	88,8	10,8	89,2	11,6	88,4

Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

La proportion des femmes censeurs dans le secondaire n'a pas connu une progression remarquable au cours de la période allant de 2019/2020 à 2022/2023. Malgré cette stabilité on note une proportion assez importante des femmes au poste de censeur (29,3%) en 2022/2023. La tendance observée au plan national s'écarte pas de celle observée au sein des différentes régions. En effet, exceptées les régions du Centre (42,3%), Littoral (40,8%), et du Sud-Ouest (38,3%) les sept autres régions ont des proportions inférieures à la moyenne nationale.

Tableau 3.13 : Evolution de la proportion des censeurs dans le secondaire par région selon le sexe

Région	2019/2020		2020/2021		2021/2022		2022/2023	
	Femmes (%)	Hommes (%)	Femmes (%)	Hommes (%)	Femmes (%)	Hommes (%)	Femmes (%)	Hommes (%)
Adamaoua	17,3	82,7	16,7	83,3	15,8	84,2	16,7	83,3
Centre	43,1	56,9	42,7	57,3	43,4	56,6	42,3	57,7
Est	20,5	79,5	20,4	79,6	22,5	77,5	23,2	76,8
Extrême-Nord	11,9	88,1	11,7	88,3	12,5	87,5	13,1	86,9
Littoral	43,1	56,9	41,8	58,2	41,1	58,9	40,8	59,2
Nord	14	86	13,4	86,6	12,6	87,4	12,9	87,1
Nord-Ouest	24,1	75,9	26,1	73,9	25,3	74,7	25,8	74,2
Ouest	14,7	85,3	15,2	84,8	14,8	85,2	16,2	83,8
Sud	16,4	83,6	16	84	19,7	80,3	19,1	80,9
Sud-Ouest	36,5	63,5	35,8	64,2	36,3	63,7	38,3	61,7
CMR	29,2	70,8	28,9	71,1	29,3	70,7	29,3	70,7

Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

L'enseignement secondaire général compte 23,4% de femmes surveillant général. Cette valeur est restée quasi stable durant la période de quatre années scolaires évoluant juste d'un point de pourcentage. Seules les régions du Centre (35,4%), du Littoral (34,4%) et Sud-ouest (24,6%) présentent des proportions au-dessus de la proportion nationale de femme surveillant général. Cette situation d'inégale représentation de femmes et des hommes est plus prononcée dans les régions du Nord (10,4%) et de l'Extrême-nord (13,7%).

Tableau 3.14 : Evolution de la proportion des surveillants généraux dans le secondaire par région selon le sexe

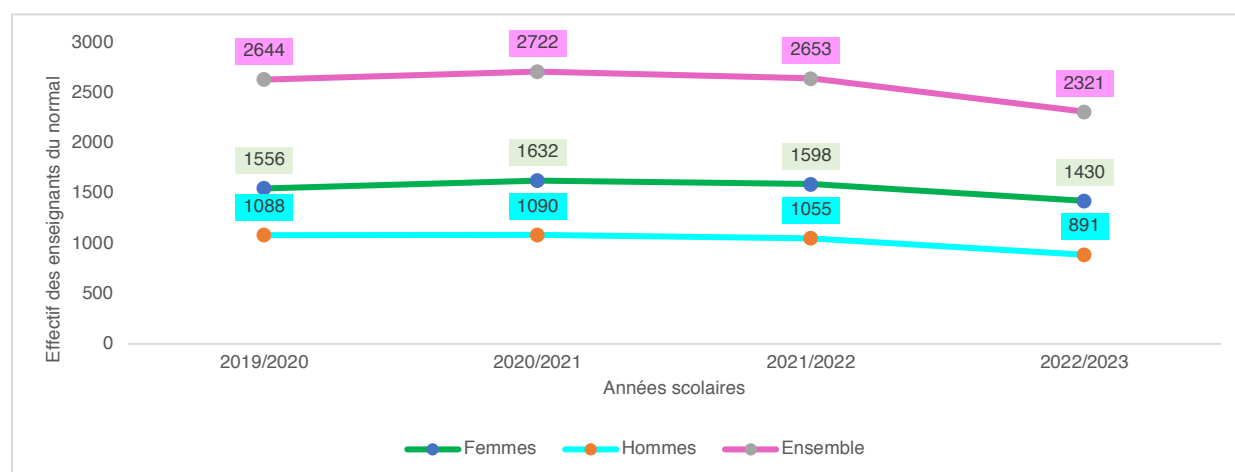
Région	2019/2020		2020/2021		2021/2022		2022/2023	
	Femmes (%)	Hommes (%)	Femmes (%)	Hommes (%)	Femmes (%)	Hommes (%)	Femmes (%)	Hommes (%)
Adamaoua	14,6	85,4	13,3	86,7	15,6	84,4	14,6	85,4
Centre	37,1	62,9	36,6	63,4	37,3	62,7	35,4	64,6
Est	16,8	83,2	17,7	82,3	15,6	84,4	15,7	84,3
Extrême-Nord	10,8	89,2	11,9	88,1	12,7	87,3	13,7	86,3
Littoral	32,9	67,1	29,6	70,4	31	69	34,4	65,6
Nord	9,1	90,9	9,1	90,9	8,7	91,3	10,4	89,6
Nord-Ouest	20,4	79,6	21,9	78,1	20,6	79,4	23,0	77,0
Ouest	16,7	83,3	14,7	85,3	16,6	83,4	20,7	79,3
Sud	19,9	80,1	20,1	79,9	16,3	83,7	20,5	79,5
Sud-Ouest	24,9	75,1	24,8	75,2	24,6	75,4	24,6	75,4
CMR	22,4	77,6	21,9	78,1	22,4	77,6	23,4	76,6

Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

3.4.2 Evolution des effectifs du personnel à l'enseignement normal

Sur le plan national, l'effectif des enseignants du Normal public diminue progressivement, passant de 2644 en 2019/2020 à 2321 en 2022/2023, soit un taux de régression annuel moyen de - 4,3%. Cette baisse est observée aussi bien pour les femmes que des hommes. Cette situation serait dû à la baisse drastique du nombre des enseignants du normal recrutés dans la fonction publique.

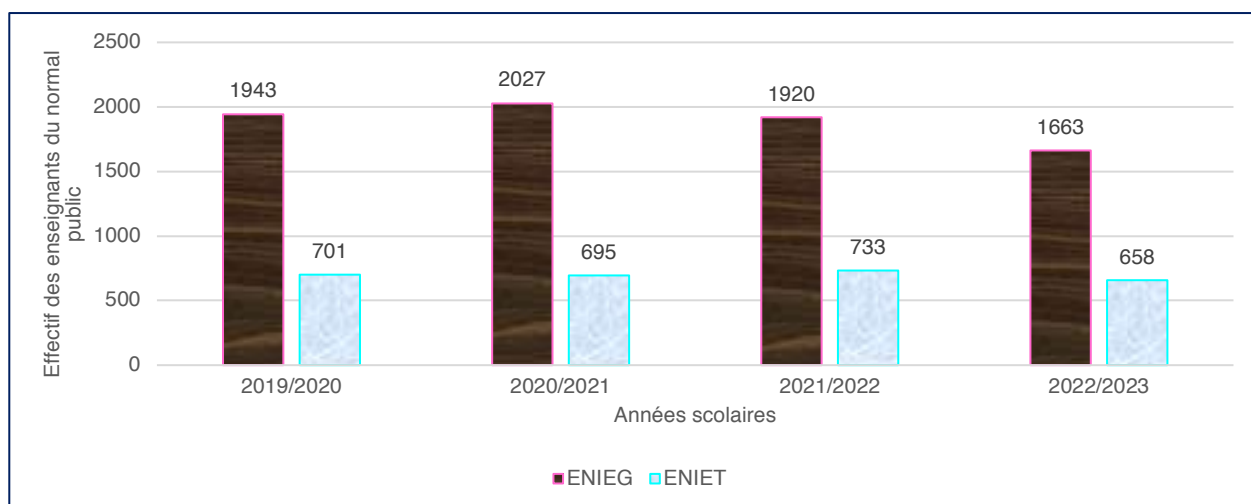
Graphique 3.22 : Evolution de l'effectif des enseignants du Normal public par sexe entre les années scolaires 2019/2020 et 2022/2023



Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

L'analyse de l'évolution de l'effectif des enseignants du normal public désagrégé par type d'enseignement révèle une baisse tant dans les ENIEG que dans les ENIET. En effet, l'effectif des enseignants des ENIEG enregistre une augmentation entre 2019/2020 et 2020/2021 passant de 1943 enseignants à 2027, puis s'est ensuivie une baisse pour parvenir à un effectif de 1663 enseignants en 2022/2023. De même dans les ENIET l'effectif des enseignants est passé de 701 enseignants en 2019/2020 à 658 enseignants en 2022/2023

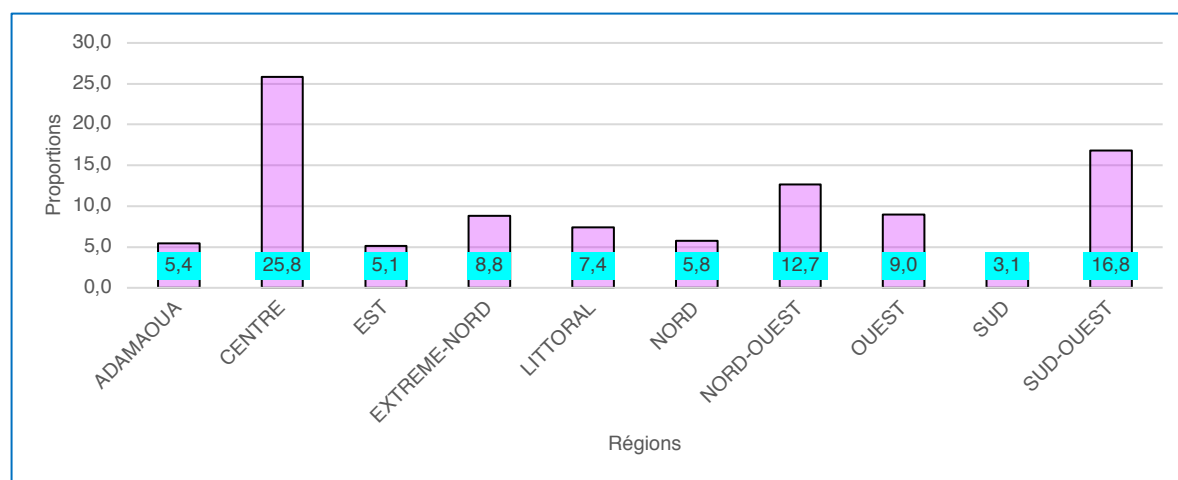
Graphique 3.23 : Evolution de l'effectif des enseignants du Normal public par type d'enseignement entre les années scolaires 2019/2020 et 2022/2023



Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

La forte concentration des écoles normales d'instituteurs dans la région du Centre induit une proportion importante des enseignants (25,8%) dans cette région. Ceci se trouve être également le cas pour les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. Cependant, malgré le fait qu'elle accueille 8,5% des écoles normales d'instituteur, la région Sud ne compte que 3,1% des enseignants.

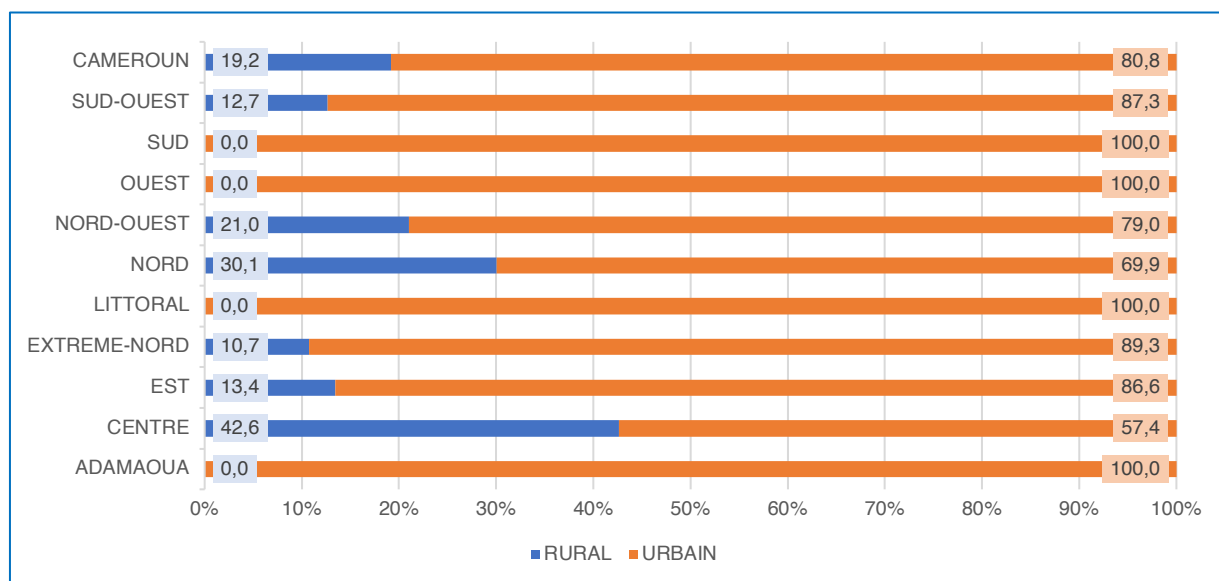
Graphique 3.24 : Répartition de la proportion des enseignants du Normal public par région pour l'année scolaire 2022/2023



Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

Sur le plan national, 80,8% des enseignants du normal exercent en milieu urbain, ce qui est dû au fait que la majorité des établissements se trouve en zone urbaine. Cette tendance observée au niveau national est également observée dans les régions.

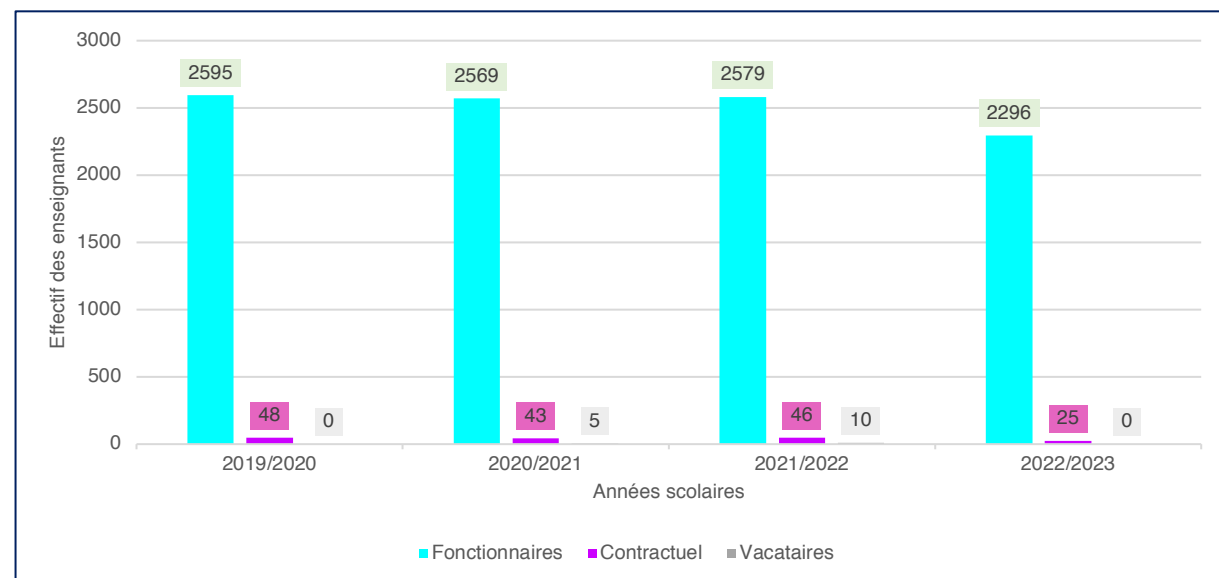
Graphique 3.25 : Répartition de la proportion des enseignants du Normal public par région selon le milieu d'implantation pour l'année scolaire 2022/2023



Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN 2023

L'analyse de l'évolution de l'effectif des enseignants de l'enseignement normal public selon leur statut montre une diminution progressive des enseignants contractuels (48 en 2019/2020 à 25 en 2022/2023), d'une part, et une quasi inexistante des enseignants vacataires (utilisés juste pour complément des effectifs en cas de besoin) d'autre part. Fort de ce constat appréciable on note néanmoins une diminution progressive des enseignants fonctionnaires (passant de 2595 en 2019/2020 à 2296 en 2022/2023) ce qui s'expliquerait par la drastique réduction du nombre des enseignants formés dans les Ecoles Normales Supérieures pour intégration à la Fonction Publique et les départs à la retraite et vers d'autres administrations.

Graphique 3.26 : Evolution de l'effectif des enseignants du Normal public par statut entre les années scolaire 2019/2020 et 2022/2023



Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

L'analyse de l'évolution de la proportion des chefs d'établissement dans le normal public désagrégé par sexe montre une évolution en constante augmentation de la proportion des femmes directeurs des écoles normales d'instituteurs. En effet, on passe de 19,0% en 2020 à 30,0% en 2023 soit une augmentation de dix points de pourcentage. Au niveau régional, certaines régions à l'instar du

Littoral (66,7%) et de l'Extrême-Nord (42,9%) se démarquent avec des proportions de femmes directeurs importantes en 2023, à l'inverse des régions telles que l'Adamaoua, l'Est et le Nord où on ne compte aucune femme directeur d'une école normale d'instituteur publique.

Tableau 3.15 : Evolution de la proportion des chefs d'établissement dans le normal public par région selon le sexe

Région	2019/2020		2020/2021		2021/2022		2022/2023	
	Femmes (%)	Hommes (%)	Femmes (%)	Hommes (%)	Femmes (%)	Hommes (%)	Femmes (%)	Hommes (%)
Adamaoua	0	100	0	100	0	100	0,0	100,0
Centre	33,3	66,7	33,3	66,7	16,7	83,3	9,1	90,9
Est	0	100	0	100	0	100	0,0	100,0
Extrême-Nord	11,1	88,9	12,5	87,5	37,5	62,5	42,9	57,1
Littoral	40	60	40	60	20	80	66,7	33,3
Nord	16,7	83,3	16,7	83,3	0	100	0,0	100,0
Nord-Ouest	20	80	30	70	38,5	61,5	12,5	87,5
Ouest	12,5	87,5	12,5	87,5	22,2	77,8	22,2	77,8
Sud	28,6	71,4	33,3	66,7	16,7	83,3	16,7	83,3
Sud-Ouest	20,0	80,0	20,0	80,0	33,3	66,7	37,5	62,5
Cmr	19,0	81,0	20,8	79,2	21,5	78,5	30,0	70,0

Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

4. ANALYSE DE L'EFFICACITE INTERNE

Contrairement à l'efficacité externe d'un système éducatif qui est mesurée en observant le parcours des diplômés sur le marché du travail, l'efficacité interne quant à elle s'intéresse à mesurer la progression des élèves dans les cycles d'études afin de vérifier combien arrivent au terme de ces cycles et dans le nombre d'années prévu par la réglementation scolaire.

Le Ministère des Enseignements Secondaires s'appuyant sur la vision et les orientations politiques et stratégiques nationales, s'est engagé à travers son programme 106 visant "l'Amélioration de la qualité de l'éducation et de la vie en milieu scolaire" à améliorer l'efficacité interne du sous-secteur. Pour ce faire il s'est fixé pour objectif de :

- ✓ **Améliorer l'efficacité interne en réduisant les abandons**
- ✓ **Accroître les taux de réussite des apprenants**

4.1 Une efficacité du sous-secteur assez faible et imputable en grande partie aux abandons

La priorité des systèmes éducatifs aujourd'hui ne se limite plus seulement à augmenter le nombre d'enfants accédant à un cycle d'Enseignement, elle consiste également à faire en sorte que les élèves qui commencent un cycle atteignent la fin de ce cycle dans un temps minimum (sans abandon et en redoublant le moins possible). Analyser l'efficacité interne revient donc à comparer le nombre d'élèves qui accèdent à la première année du cycle avec le nombre d'élèves qui atteignent la dernière année dans le temps normalement imparti.

Entre 2019/2020 et 2022/2023, le coefficient d'efficacité interne du sous-secteur des Enseignements Secondaires s'est déprécié passant de 0,71 à 0,60, enregistrant ainsi une baisse de 0,11 point de croissance. Ce qui signifie qu'en 2023, le nombre d'années élèves idéalement utiles représente seulement 60 % des années élèves consommées, et donc 40 % des années élèves effectives correspondent à une surconsommation (un gaspillage de ressources) due aux abandons et redoublement. Cette surconsommation est en grande partie imputable aux abandons qu'aux redoublements comme nous le présente les tableaux 4.1 ci-dessous.

En effet au cours de la période 2019/2020-2022/2023 le coefficient d'efficacité interne avec abandon sans redoublement (CEI ab) est resté inférieur au coefficient d'efficacité interne avec redoublement sans abandon (CEI red), et les deux coefficients ont évolué en sens contraire au cours de la même période (CEI ab est passé de 0,80 à 0,66 et le CEI red est passé de 0,88 à 0,90).

Cependant, les redoublements de niveau et les abandons en cours de cycle affectent négativement l'efficacité interne, d'une part parce qu'il faut financer deux années de scolarisation au lieu d'une année dans les cas de redoublements, et d'autre part, parce que lorsque les élèves abandonnent avant de terminer leur cycle d'études, ils ne valident pas le niveau auquel ils devaient se préparer. Il s'agit donc d'un gaspillage de ressources publiques ainsi que des ressources privées des familles en comparaison d'une situation idéale dans laquelle aucun élève n'abandonne ni ne redouble.

L'analyse sexospécifique ressort qu'au cours de cette période, l'efficacité interne est restée plus élevée chez les élèves de sexe féminin quel que soit le type d'efficacité (CEI ab, CEI red, CEI global). En d'autres termes les élèves de sexe masculin contribuent plus au gaspillage des ressources que les élèves de sexe féminin.

Bien que le redoublement concerne tous les niveaux d'étude, la sixième année d'étude au secondaire (P^{re}/Lower six) reste spécialement touchée au cours de la période 2019/2020-2022/2023. Cette situation peut s'expliquer par les faibles taux de réussite au Probatoire dans le sous-système

francophone. Compte tenu de ce que les redoublements ont une forte tendance à induire des abandons d'études dans la mesure où ils entraînent de plus grands coûts, puisque les années sont à renouveler. La réduction de la fréquence des redoublements constituerait sans doute un élément important pour améliorer la rétention des élèves dans l'Enseignement.

Tableau 4.1 : Evolution du coefficient d'efficacité interne

	2020			2021			2022			2023		
	F	G	T	F	G	T	F	G	T	F	G	T
% DE REDOUBLANT PAR NIVEAU												
Niveau 1	7,16	8,37	7,81	5,24	6,36	5,84	4,76	6,03	5,43	5,42	6,72	6,11
Niveau 2	6,12	7,71	6,98	5,05	6,23	5,69	4,99	6,84	5,97	4,96	6,62	5,84
Niveau 3	8,49	10,13	9,37	6,51	7,69	7,14	6,41	8,32	7,42	6,33	8,17	7,30
Niveau 4	12,02	13,44	12,78	11,40	12,95	12,23	9,73	11,32	10,57	10,22	11,92	11,12
Niveau 5	7,12	9,20	8,23	7,08	9,15	8,17	6,82	8,64	7,77	7,11	9,16	8,18
Niveau 6	16,39	20,53	18,65	20,85	24,31	22,72	17,27	20,88	19,22	17,72	21,18	19,58
Niveau 7	15,32	18,24	16,86	16,77	20,17	18,52	8,81	11,14	9,98	12,91	14,86	13,90
COEFFICIENT D'EFFICACITÉ INTERNE												
ECl global	0,76	0,67	0,71	0,61	0,52	0,56	0,74	0,62	0,68	0,63	0,56	0,60
ECl ab	0,85	0,76	0,80	0,68	0,59	0,64	0,81	0,70	0,75	0,69	0,63	0,66
ECl red	0,90	0,87	0,88	0,89	0,88	0,89	0,91	0,89	0,90	0,91	0,89	0,90

Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

4.2 Un niveau élevé de redoublement avec tendance inquiétante du taux d'abandon

Comme évoqué dans la précédente section, il existe une relation de causalité entre les redoublements et les abandons scolaires. En effet, les redoublements ont une forte tendance à induire les abandons d'études dans la mesure où ils entraînent de plus grands coûts, puisque les années sont à renouveler, et donc les élèves ont tendance à abandonner les études à la suite des redoublements. De plus la réglementation scolaire disposant qu'aucun enfant ne peut **tripler** (redoubler deux fois une même classe) , à tendance à contribuer à ces abandons par ces exclusions.

Entre 2019/2020 et 2022/2023, le taux d'abandon est passé de 3,92 % à 7,63 % soit une augmentation 3,71 point de croissance en trois ans. Cette tendance haussière du taux d'abandon est en grande partie portée par les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest. L'explication la plus plausible réside dans le fait que jusqu'en 2021/2022, les cas de retour prédominaient sur les cas d'abandon dans ces deux régions ce qui donnait lieu à des taux d'abandon négatifs. Depuis le retour progressif à une sorte d'accalmie dans ces deux régions **les cas de retour** sont en baisse mettant à nu les cas d'abandon, ce qui relève le taux d'abandon au niveau national.

L'analyse de l'évolution du taux d'abandon selon les sous-systèmes corrobore cet argumentaire. En effet dans le sous-système anglophone (beaucoup plus concentré dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest), le taux d'abandon a considérablement augmenté entre 2020/2021 et 2022/2023 passant de (- 4,49 % en 2020/2021, à 4,39 % en 2022/2023 soit une augmentation de 8,88 points de pourcentage). Par contre dans le sous-système francophone le taux d'abandon enregistre une baisse au cours de la même période passant de 9,41 % à 8,52 % (cf. annexe).

Tableau 4.2 : Evolution du taux d'abandon au secondaire

Années scolaire	2019/2020			2020/2021			2021/2022			2022/2023		
Région	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)
Adamaoua	10,23	8,85	9,39	10,66	10,75	10,71	9,99	12,24	11,34	10,53	12,65	11,79
Centre	0,38	-0,56	-0,09	4,79	7,56	6,19	4,06	5,89	4,97	2,04	4,08	3,06
Est	11,91	13,96	13,06	11,85	12,68	12,31	8,34	12,41	10,59	11,47	11,22	11,33
Extrême-Nord	14,80	11,20	12,39	16,77	14,97	15,57	13,77	15,90	15,19	15,44	16,21	15,94
Littoral	-0,13	3,02	1,43	4,95	5,75	5,34	1,65	3,26	2,44	3,20	5,56	4,36
Nord	12,51	11,30	11,70	13,70	12,24	12,72	13,11	13,27	13,22	10,77	14,12	12,99
Nord-Ouest	-25,01	-13,87	-19,64	-125,11	-109,14	-117,77	-21,06	-18,95	-20,12	7,66	1,25	4,83
Ouest	3,57	4,95	4,26	9,88	10,39	10,13	9,35	11,97	10,65	8,07	9,35	8,70
Sud	5,17	2,51	3,77	8,39	9,67	9,07	11,19	10,23	10,69	9,13	7,96	8,52
Sud-Ouest	-18,66	-20,19	-19,36	-9,04	-7,99	-8,55	-28,25	-11,82	-20,48	9,34	8,94	9,16
Cameroun	3,06	4,66	3,92	5,80	8,18	7,08	4,40	8,14	6,39	6,45	8,68	7,63

Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

Cependant l'on observe dans ce tableau 4.2 que le taux d'abandon reste particulièrement élevé dans les régions septentrionales ; Extrême-Nord (15,94 %), Nord (12,99 %), Adamaoua (11,79 %). L'analyse selon le sous-système révèle que le taux d'abandon est plus élevé dans le sous-système francophone (8,52 %) contre (4,39 %) dans le sous-système Anglophone (cf. Annexe A1 et A2).

Un regard croisé sur le niveau du taux d'abandon et du taux de redoublement révèle une présomption de corrélation. En effet, tout comme le taux d'abandon, le taux de redoublement reste plus élevé dans les régions septentrionales Adamaoua (16,54%), Extrême-Nord (16,36 %) et Nord (16,30 %) et dans le sous-système francophone (11,63 %) contre 4,81 % dans le sous-système Anglophone (cf. Annexe). Ce qui laisse penser que les abandons sont induits par les redoublements.

Bien qu'au niveau national le taux d'abandon soit en deçà de la cible attendue en 2022/2023 (10,06 %), Il n'en demeure pas moins vrai au regard de la tendance haussière du taux d'abandon, que des efforts doivent être amplifiés de manière importante pour baisser considérablement le niveau de redoublement à l'effet de baisser le niveau d'abandon et par ricochet améliorer l'efficacité interne du sous-secteur.

Tableau 4.3 : Evolution du taux de redoublement au secondaire

Années scolaire	2019/2020			2020/2021			2021/2022			2022/2023		
Région	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)
Adamaoua	14,70	17,25	16,24	12,76	15,62	14,49	13,22	15,82	14,78	15,68	17,14	16,54
Centre	7,93	9,86	8,90	8,93	10,10	9,52	6,19	7,44	6,81	6,98	8,34	7,66
Est	10,87	11,72	11,34	13,83	14,32	14,10	10,49	11,68	11,15	13,16	15,20	14,26
Extrême-Nord	18,93	17,22	17,79	17,89	18,15	18,06	17,53	16,50	16,84	16,61	16,23	16,36
Littoral	7,74	8,94	8,34	8,86	9,80	9,32	7,53	8,96	8,23	8,08	9,10	8,58
Nord	17,02	15,62	16,08	17,57	17,01	17,19	14,69	14,77	14,75	16,30	16,30	16,30
Nord-Ouest	5,09	8,23	6,60	3,64	3,12	3,40	2,16	3,04	2,55	3,80	4,05	3,91
Ouest	10,39	12,31	11,35	10,83	11,51	11,16	9,14	10,20	9,67	8,60	10,15	9,36
Sud	11,76	14,07	12,98	11,00	12,09	11,58	9,88	11,53	10,74	11,59	13,41	12,55
Sud-Ouest	1,57	2,40	1,95	3,42	4,79	4,06	2,29	2,88	2,57	1,33	2,08	1,67
Cameroun	10,63	12,73	11,76	10,62	12,39	11,57	8,68	10,62	9,71	9,09	11,10	10,15

Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

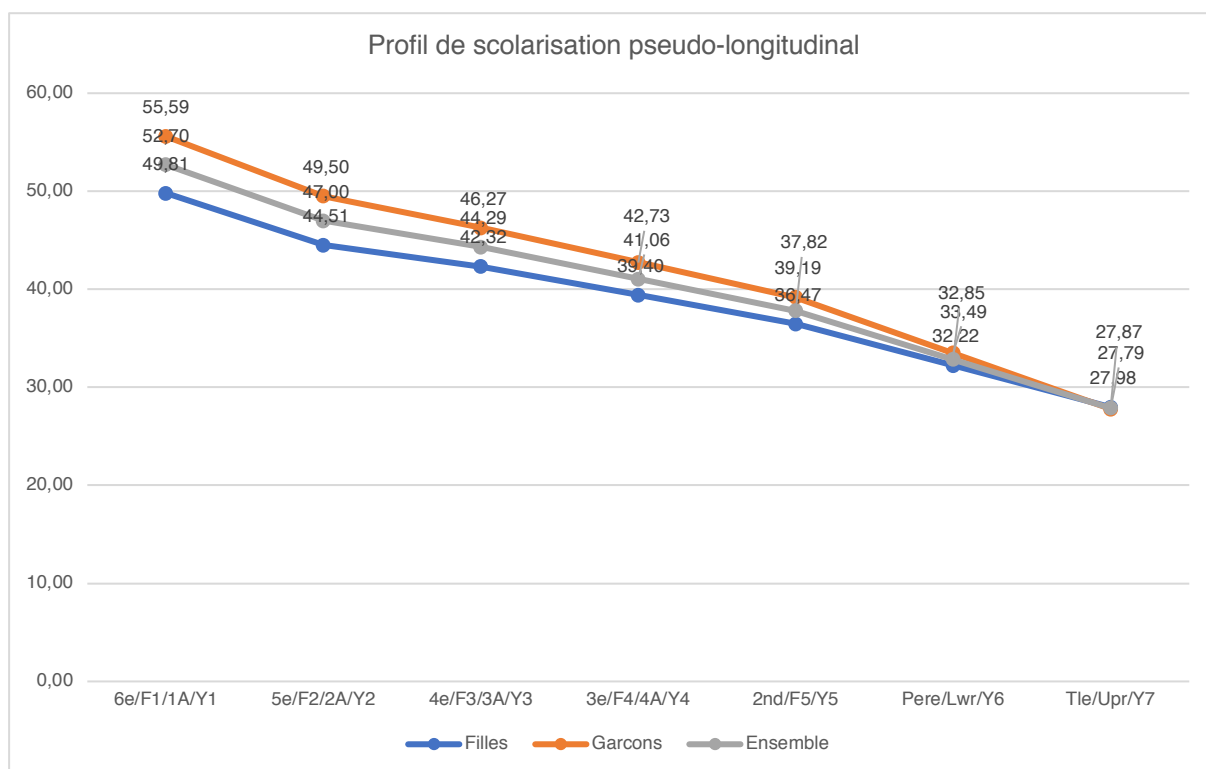
4.3 Un achèvement du 1er et 2nd cycle qui reste faible malgré les taux de promotion appréciables

Le Taux de promotion représente la proportion des élèves ayant terminé une année d'études avec succès et passant en année d'études supérieure. Entre 2019/2020 et 2022/2023, Cet indicateur est resté supérieur à 80 % (2020(83,54%), 2021(81,35 %), 2022(83,39 %), 2023(82,22 %)) cf. annexe. Contre toute attente, malgré le niveau appréciable du taux de promotion, le problème du faible niveau d'achèvement des cycles reste d'actualité. En effet, sur la même période, le taux d'achèvement est passé de 43,91 % à 45,64 % pour le premier cycle (cf. annexe A8) et de 27,82 % à 29,62 % pour le second cycle (cf. annexe A9). Ces niveaux d'achèvement sont très en deçà de la cible attendue en 2022/2023 (58,69%). Il est évident que les efforts doivent être redoublés à l'effet de palier à cet épineux problème du faible niveau d'achèvement des cycles.

Toutefois il convient de préciser que le problème d'achèvement des cycles n'est pas propre au sous-secteur des Enseignements Secondaires, il incombe également de la responsabilité du sous-secteur de l'Education de base. En effet le faible niveau d'achèvement des cycles tient en grande partie du faible niveau d'accès aux Enseignements Secondaires. En 2023 seulement 52,70 % des enfants en âge d'entrer en 6^{em}/1^{er} année (dans le sous-système francophone) et en Form 1/Year 1 (dans le sous-système anglophone) ont accédé aux Enseignements Secondaires. Cet état de chose laisse présager de faibles niveaux d'achèvement des cycles au secondaire dans les années à venir.

L'analyse du profil de scolarisation pseudo-longitudinal en 2023, Graphique 4.1 ci-dessous ressort clairement que toute chose restant égale par ailleurs, pour une cohorte d'enfant accédant au secondaire en âge officiel, seulement 27,87 % achèveront le second cycle du secondaire sans abandon ni redoublement. De même, il ressort qu'il y a un écart en termes d'accès qui est en faveur des garçons, mais en termes d'achèvement les filles et les garçons achèvent dans les mêmes proportions ce qui signifie que les garçons redoublent et abandonnent tout au long du cycle plus que les filles. Par conséquent en plus du faible niveau d'accès au secondaire, Il se pose également le problème rétention sur lequel les politiques éducatives devront se concentrer.

Graphique 4.1 : Profil de scolarisation pseudo-longitudinal en 2023



Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN 2023

4.4 Des progrès en matière de réussite aux examens qu'il faut consolider

Les examens de l'enseignement secondaire relèvent de trois structures opérationnelles. Conformément à l'organigramme du Ministère des Enseignements Secondaires, la Direction des Examens des Concours et de la Certification (DECC) s'occupe essentiellement des examens certificatifs du premier cycle de l'enseignement secondaire, Brevet d'étude du premier cycle (BEPC) et du Certificat d'aptitude professionnelle (CAP). L'Office du Baccalauréat du Cameroun (OBC) s'occupe des examens certificatifs du second cycle de l'enseignement secondaire (Probatoires, Baccalauréats et assimilés). Le General certificate of Education Board (GCE B) s'occupe des examens du sous-système anglophone.

Alors que la période 2020-2023 avait été une période de fortes incertitudes, marquée par les effets conjugués de multiples crises (sanitaire et sécuritaires), les examens organisés par la DECC, l'OBC et le GCE - Board ont tout de même connu des taux de réussites très encourageants. L'analyse des différents résultats montre que ; Quelle que soit la structure opérationnelle ou encore le cycle d'enseignement, Les taux de réussite enregistrés en 2023 sont tous au-dessus de la cible attendue qui était de (68,69 %).

En effet ces résultats sont le fruit des efforts entrepris dans le sous-secteur en termes d'amélioration de la qualité des enseignements et des apprentissages à travers la disponibilité des manuels scolaires, la promotion des méthodes pédagogiques innovantes, l'amélioration de l'environnement scolaire, la mise en place d'un dispositif pour assurer le respect du timing scolaire et d'enseignement, le renforcement de l'encadrement de proximité des enseignants. La chaîne pédagogique se doit de maintenir les standards pour la pérennité de tels résultats.

4.4.1 Examens de fin de premier cycle

4.4.1.1 Examens organisés par la DECC

Le BEPC (Ordinaire et Bilingue), le CAP (commercial et industriel) sont les examens de fin de premier cycle de de l'enseignement secondaire organisés par la DECC dans le sous-système francophone. Les statistiques issues de la DECC font état de ce qu'en 2023, 256876 candidats étaient inscrits aux Examens du BEPC et du CAP, 253719 se sont présentés en salles d'examens, soit un taux de participation de 98, 77 %. De tous ceux qui ont pris part à ces examens, 181386 ont finalement été admis, soit un taux de réussite de 71,49 %.

Tableau 4.4 : Evolution du taux de réussite aux examens organisés par la DECC

Années scolaire	2019/2020			2020/2021			2021/2022			2022/2023		
Région	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)
Adamaoua	56,83	57,75	57,38	67,29	71,02	69,51	54,99	59,23	57,45	60,23	63,48	62,10
Centre	71,85	71,61	71,73	82,98	84,34	83,64	76,95	78,50	77,70	79,49	80,45	79,97
Est	61,28	63,67	62,57	70,69	72,02	71,41	64,58	64,88	64,57	66,58	67,03	66,83
Extrême-Nord	30,66	39,90	36,73	40,81	51,16	47,48	39,01	48,36	44,93	42,95	51,35	48,26
Littoral	75,79	76,34	76,05	86,37	87,32	86,83	82,29	84,31	83,27	87,04	86,96	87,00
Nord	38,60	46,09	43,48	48,70	58,36	54,97	42,00	49,93	47,05	44,91	52,62	49,81
Nord-Ouest	67,90	78,26	74,14	76,47	83,40	80,45	70,62	79,78	76,37	95,58	86,18	89,26
Ouest	63,07	66,62	64,79	74,63	77,19	75,85	70,36	72,14	71,19	76,74	78,31	77,50
Sud	64,25	66,33	65,28	78,73	80,16	79,45	67,52	69,03	68,29	70,88	75,03	73,08
Sud-Ouest	72,41	82,31	79,61	71,21	79,24	76,67	74,15	67,38	69,44	78,58	85,30	83,37
Cameroun	62,60	61,60	62,07	73,32	73,14	73,23	67,94	67,76	67,85	71,80	71,22	71,49

Source : MINESEC/DECC, 2023

4.4.1.2 Examens organisés par le GCE-Board

Dans le sous-système Anglophone, pour le premier cycle, Le General Certificate of Education Board organise les examens du General Certificate of Education Ordinary Level (GCE OL) qui comprend deux séries le GCE OL General et le GCE OL Technical.

En 2023, 51102 candidats étaient inscrits, 50721 se sont présentés en salles d'examens, soit un taux de participation de 99, 25 %. De tous ceux qui ont pris part à ces examens, 36241 ont finalement été admis, soit un taux de réussite de 71,45 %.

Tableau 4.5 : Evolution du taux de réussite aux examens organisés par le GCE-Board

Années scolaire	2019/2020			2020/2021			2021/2022			2022/2023		
Région	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)
Adamaoua	63,59	63,39	63,51	53,33	55,74	54,47	53,29	56,31	54,71	71,70	76,27	73,97
Centre	68,71	69,74	69,15	63,72	64,27	63,96	63,60	64,30	63,90	77,51	76,79	77,16
Est	59,22	61,51	60,23	53,28	59,04	55,70	53,28	59,04	55,70	70,20	69,38	69,79
Extrême-Nord	44,24	54,34	48,77	43,91	51,93	47,55	43,91	51,93	47,55	58,97	67,59	63,98
Littoral	64,98	64,40	64,73	64,90	64,24	64,61	65,08	66,62	65,76	73,81	71,30	72,58
Nord	54,93	56,57	55,67	46,38	47,54	46,94	46,38	47,54	46,94	68,71	72,83	70,94
Nord-Ouest	66,51	65,90	66,25	59,86	57,20	58,80	61,92	63,59	62,61	75,62	71,75	73,81
Ouest	67,19	66,68	66,97	61,81	61,98	61,89	61,59	62,24	61,88	76,62	74,16	75,40
Sud	61,86	61,03	61,51	47,75	53,76	50,26	47,87	53,50	50,19	59,39	65,25	62,17
Sud-Ouest	52,92	46,65	50,18	49,35	48,29	48,88	49,83	50,71	50,21	67,48	55,99	61,62
Cameroun	63,48	62,17	62,92	59,19	58,88	59,06	59,57	60,81	60,10	73,48	69,34	71,45

Source : MINESEC/GCE-Board, 2023

4.4.2 Examens de fin de second cycle

4.4.2.1 Examens organisés par la GCE-Board

Au second cycle du sous-système Anglophone, Le General Certificate of Education Board organise les examens du General Certificate of Education Advanced Level (GCE AL) qui comprend également deux séries le GCE AL General et le GCE AL Technical.

En 2023, le General Certificate of Education Advanced Level a enregistré 73417 candidats inscrits, 72393 se sont présentés en salles d'examens, soit un taux de participation de 98, 61 %. De tous ceux qui ont pris part à ces examens, 50350 ont finalement été admis, soit un taux de réussite de 69,55 %.

L'analyse au niveau régional montre que les régions du Nord-Ouest (77,85 %), du Nord (75,69 %), de l'Ouest (74,52 %) et de l'Adamaoua (72,58 %) sont celles qui se situent en tête de classement avec des taux supérieurs à 70 %. A contrario les régions du Littoral (60,73 %), de l'Est (60,56 %) et du Sud (60,73 %) sont celles qui se situent au bas de l'échelle avec des taux inférieurs à la cible de 68,69 % attendue en 2023.

Tableau 4.6 : Evolution du taux de réussite aux examens organisés par le GCE-Board

Années scolaire	2019/2020			2020/2021			2021/2022			2022/2023		
Région	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)
Adamaoua	71,30	68,66	69,94	66,94	62,87	64,91	76,04	65,96	71,21	71,81	73,37	72,58
Centre	69,26	66,40	68,04	63,00	62,05	62,58	70,51	70,04	69,80	70,86	68,17	69,70
Est	67,71	66,89	67,31	68,07	60,18	64,29	70,45	72,57	70,77	65,19	54,89	60,56
Extrême-Nord	66,23	74,31	70,17	58,79	68,97	64,01	61,88	66,85	62,89	68,50	66,22	67,47
Littoral	70,14	68,72	69,53	62,00	62,27	62,12	70,97	72,73	71,23	65,89	62,71	64,52
Nord	58,68	57,39	58,02	59,89	60,93	60,36	66,67	63,41	64,80	76,65	74,63	75,69
Nord-Ouest	73,79	78,00	75,54	67,06	70,47	68,46	74,60	76,64	74,76	78,26	77,19	77,85
Ouest	76,38	73,36	75,02	67,82	68,72	68,24	73,60	73,13	73,01	76,14	72,51	74,52
Sud	62,08	56,11	59,33	55,23	56,20	55,68	61,21	62,71	61,62	65,92	54,93	60,73
Sud-Ouest	69,77	64,95	67,76	59,58	60,73	60,06	69,68	68,87	68,63	71,59	64,26	68,60
Cameroun	70,65	68,47	69,71	62,93	63,45	63,16	71,15	71,40	70,70	71,26	67,21	69,55

Source : MINESEC/GCE-Board, 2023

4.4.2.2 Examens organisés par l'OBC

Les examens de fin de second cycle dans le sous-système francophone sont organisés par l'office du baccalauréat. Il s'agit du Baccalauréat de l'enseignement général et le baccalauréat de l'enseignement technique et professionnel. En 2023, l'office du baccalauréat a enregistré 146467 candidats, 145401 se sont présentés en salles d'examens, soit un taux de participation de 99, 27 %. De tous ceux qui ont pris part à ces examens, 108224 ont été admis, soit un taux de réussite de 74,43 %.

L'analyse des résultats de la session de 2023 montre que les régions du Nord-Ouest (84,08 %), Sud-Ouest (78,83 %), du Centre (78,59 %) du Nord (75,69 %), de et l'Ouest (78,03 %) sont celles qui se situent en tête de classement avec des taux supérieurs à 75 %. A contrario les régions de l'Extrême-Nord (58,17 %), de l'Adamaoua (64,46 %), et du Nord (67,49 %) sont celles qui se situent au bas de l'échelle avec des taux inférieurs à la cible de 68,69 % attendue en 2023.

Tableau 4.7 : Evolution du taux de réussite aux examens organisés par l'OBC

Années scolaire	2019/2020			2020/2021			2021/2022			2022/2023		
Région	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)
Adamaoua	46,32	44,90	45,44	75,18	63,96	68,23	61,74	58,75	59,93	69,35	61,36	64,46
Centre	49,35	54,17	51,72	79,92	72,67	76,57	71,81	68,41	70,24	81,39	75,52	78,59
Est	41,89	46,48	44,36	75,64	67,85	71,47	66,82	60,01	63,36	73,27	66,28	69,51
Extrême-Nord	24,98	30,11	28,88	76,04	64,83	67,97	53,99	49,70	50,96	61,93	56,70	58,17
Littoral	55,26	57,89	56,54	73,49	70,17	72,00	72,38	71,03	71,77	78,09	74,95	76,72
Nord	39,17	37,37	37,91	77,40	67,00	70,20	55,89	49,58	51,65	72,67	65,09	67,49
Nord-Ouest	65,00	62,79	64,08	75,00	72,73	74,29	47,75	65,96	53,16	87,38	77,78	84,08
Ouest	54,84	60,14	57,56	77,08	72,37	74,85	72,35	71,23	71,83	79,88	75,78	78,03
Sud	41,55	46,46	44,22	75,70	67,45	71,47	66,99	64,74	65,86	70,18	66,74	68,42
Sud-Ouest	57,32	44,36	51,69	86,01	80,82	83,78	71,30	59,86	66,67	81,25	76,09	78,83
Cameroun	49,97	50,74	50,42	76,93	69,88	73,36	70,02	65,14	67,60	77,87	71,03	74,43

Source : MINESEC/OBC, 2023

5. FINANCEMENT DU SOUS SECTEUR

5.1 Evolution du budget du MINESEC de 2010 à 2023

Le tableau 5.1 ci-dessous montre l'évolution du budget du MINESEC ainsi que la part de ce budget dans celui alloué au secteur de l'éducation. Le budget du MINESEC est passé de 396,94 milliards à 461,21 milliards entre 2020 et 2023, soit une augmentation de 16,19 %. Cette hausse est portée par de l'augmentation du budget de fonctionnement qui est passé de 388,72 milliards en 2020 à 451,78 milliards en 2023, contrairement au budget d'investissement qui a été revu à la baisse au cours de la même période passant de 16,21 milliards en 2020 à 9,42 milliards en 2023.

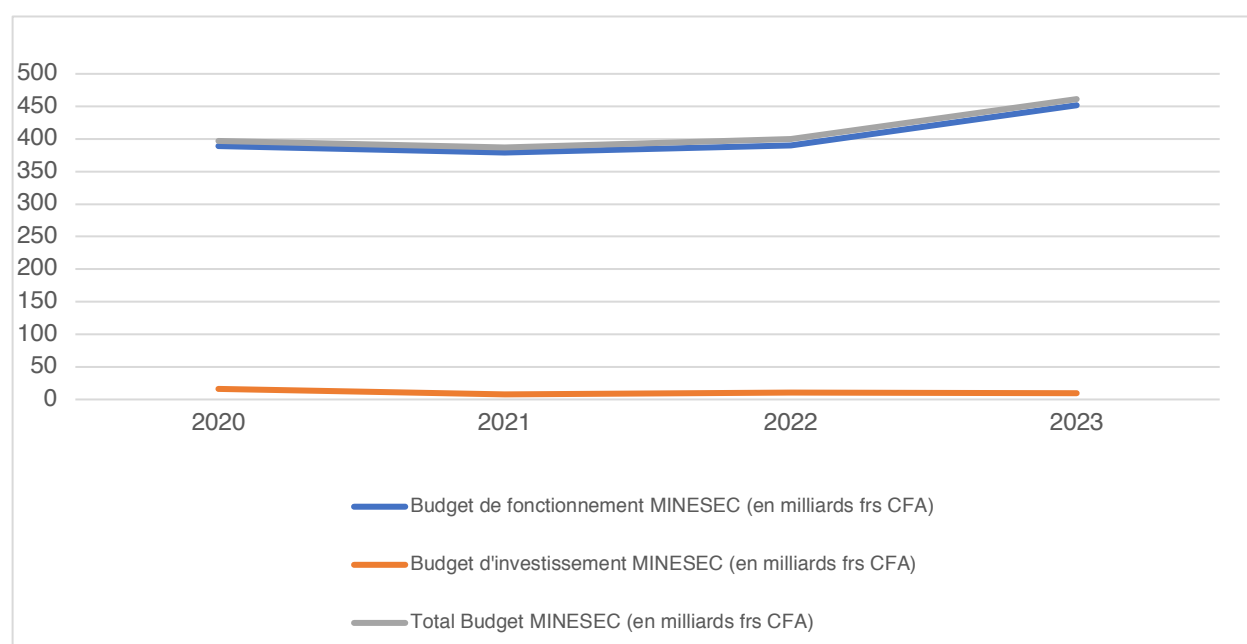
On note également que malgré la hausse du budget allouée au MINESEC, ses parts dans le budget de l'État ainsi que dans le budget alloué au secteur de l'Éducation et de la Formation ont diminué respectivement de 0,8 et 0,11 points de pourcentage au cours de la période 2020-2023. Toutefois le budget du MINESEC représente un peu plus de la moitié du budget alloué au secteur de l'éducation tout au long de la période 2020-2023.

Tableau 5.1 : Evolution du budget du MINESEC de 2020 à 2023

Année	Budget de fonctionnement MINESEC (en milliards frs CFA)	Budget d'investissement MINESEC (en milliards frs CFA)	Total Budget MINESEC (en milliards frs CFA)	Part du MINESEC dans le budget de l'État (%)	Part du MINESEC dans le budget de l'éducation (%)
2020	388,72	16,21	396,94	8,20	55,91
2021	379,16	7,79	386,95	7,40	52,83
2022	389,98	10,30	400,27	7,15	54,86
2023	451,78	9,42	461,21	7,40	55,80

Source : Lois des finances

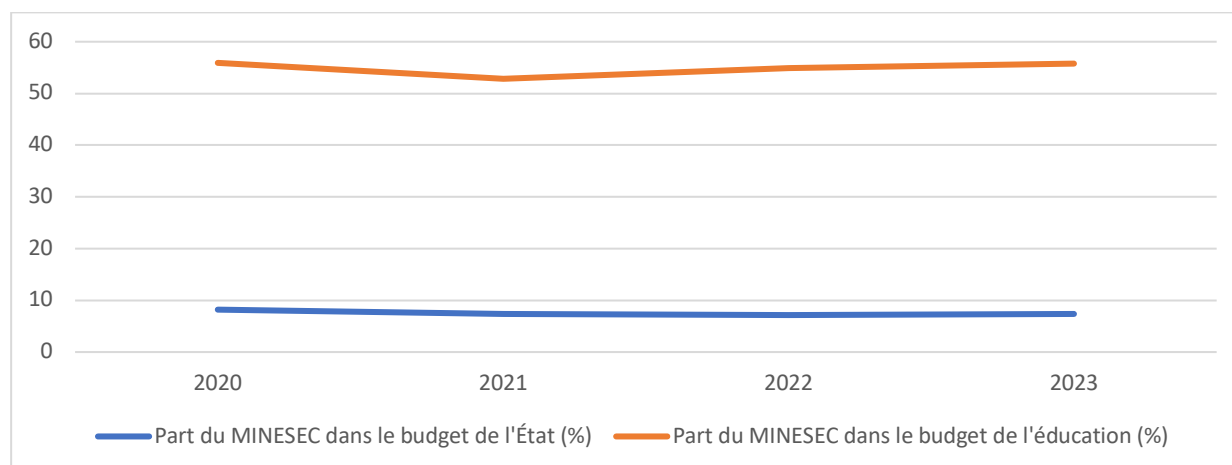
Graphique 5.1 : Evolution du budget de fonctionnement, d'investissement et du budget global du MINESEC de 2020 à 2023



Source : MINESEC/DRFM 2023

Bien que le budget du MINESEC soit supérieur à celui des autres sous-secteurs de l'éducation, les dépenses du MINESEC sont constituées en très grande partie de dépenses de fonctionnement (masse salariale). La part des dépenses en matériel et fourniture pédagogique et supports essentiels, est presque inexistante.

Graphique 5.2 : Evolution des parts du MINESEC dans le budget de l'Etat et des parts du MINESEC dans le secteur de l'éducation de 2020 à 2023



Source : MINESEC/DRFM 2023

5.2 Evolution du montant alloué à la construction et à la réhabilitation des salles de classe

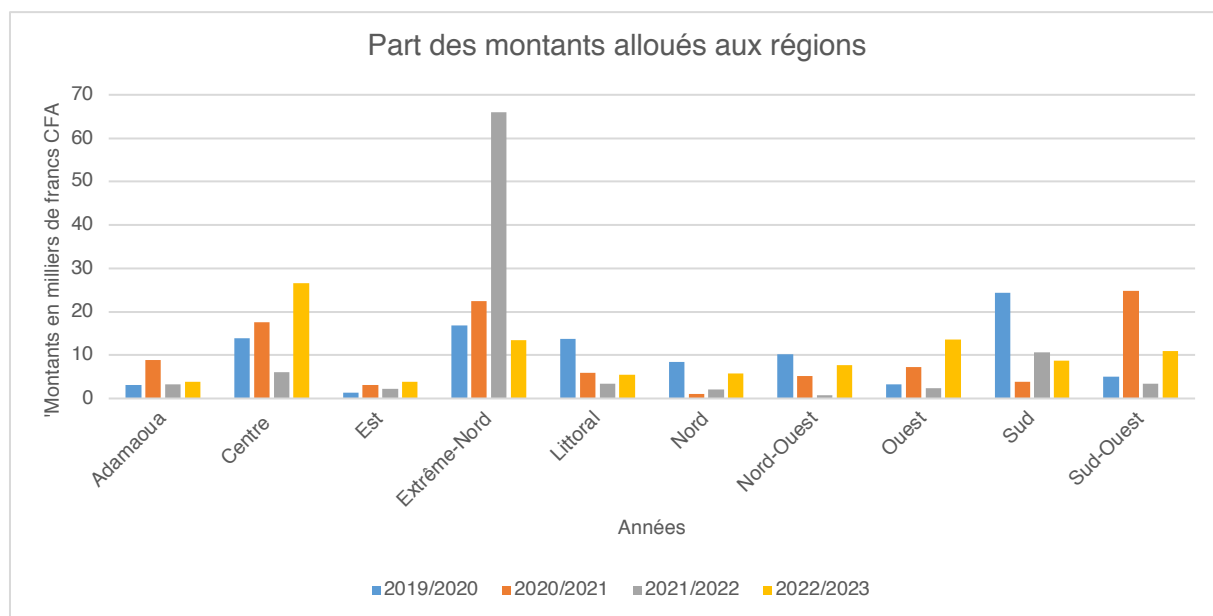
La baisse du budget d'investissement public alloué au MINESEC, a entraîné la baisse de la part du budget consacrée à la construction et à la réhabilitation des salles de classe. Entre 2021 et 2022, le montant alloué à ces activités a connu une baisse importante de 2,96 points de pourcentage.

Tableau 5.2 : Evolution des montants et des parts alloués à la construction et à la réhabilitation des salles de classe par région (en millions de francs)

ANNEES	2019/2020		2020/2021		2021/2022		2022/2023	
	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part	Montant	Part
Adamaoua	108 000	3,16	190 000	8,84	155 000	3,24	73 500	3,85
Centre	473 500	13,84	379 000	17,64	292 000	6,1	506 965	26,56
Est	44000	1,29	66 000	3,07	105 000	2,19	73 500	3,85
Extrême-Nord	575 000	16,81	482 000	22,43	315 600	65,97	257 250	13,48
Littoral	469 000	13,71	128 000	5,96	162 000	3,39	105 000	5,50
Nord	286 000	8,36	22 000	1,02	99337	2,08	110 250	5,78
Nord-Ouest	350 000	10,23	110 000	5,12	35000	0,73	147 000	7,70
Ouest	110 000	3,22	154 000	7,17	110 000	2,3	260 000	13,62
Sud	832 000	24,32	84 000	3,91	510 000	10,66	166 750	8,74
Sud-Ouest	173 500	5,06	534 000	24,85	160 000	3,34	208 500	10,92
CMR	3 421 000	100	2 149 000	100	1 943 937	100	1 908 715	100

Source : MINESEC/DRFM 2023

Graphique 5.3 : Evolution de la part des montants alloués à la construction et à la réhabilitation des salles de classe au MINESEC par région



Source : MINESEC/DRFM 2023

5.3 Evolution du montant des subventions accordées aux établissements scolaires

Tel que décrit dans la lettre circulaire N°16/11/MINESEC/SG du 25 Juillet 2011 portant Attribution des subventions aux établissements privés, seuls les établissements qui ont au moins trois ans d'existence et remplissant les conditions requises dans la circulaire reçoivent les subventions de l'État. Le tableau 5.3 ci-dessous montre que les subventions accordées aux établissements privés ont connu une évolution en dents de scie entre 2020 et 2023, partant de 2.626.731.178 en 2020 puis 1.997.150.039 en 2021, 2.125.000.000 en 2022 et 2 107 406 203 en 2023. La baisse drastique observée en 2021 est conséquente à la diminution du budget du MINESEC conséquente aussi de la chute du PIB suite à la COVID 19.

Le privé Laïc est l'ordre d'enseignement qui reçoit la plus grosse part des subventions de l'État, suivi du privé catholique, puis du privé protestant et enfin du privé islamique. Cette répartition peut se justifier par le nombre d'établissements scolaires de cet ordre d'enseignement et par l'effectif de ses élèves.

Tableau 5.3 : Evolution du montant des subventions accordées aux établissements scolaires privés par ordre d'enseignement

Ordre d'enseignement	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Privé Catholique	634.947.371	443.736.874	437.588.972	456 423 695
Privé Protestant	134.948.374	132.690.975	158.530.255	150 640 232
Privé Islamique	80.047.704	72.701.392	72 174 806	77 455 247
Privé Laïc	1.776.787.729	1.348.020.798	1 456 705 967	1 422 887 029
Total	2.626.731.178	1.997.150.039	2 125 000 000	2 107 406 203

Source : MINESEC/DRFM 2023

Bien que le montant des subventions du MINESEC aux établissements confessionnels et privés évolue en dents de scie au fil des années susmentionnées, il est évident que ces subventions enregistrent une pente descendante. Nous passons d'un montant de 2 626 731 178 en 2019/2020 pour un montant de 2 107 406 203 en 2022/23, soit une baisse de 519 324 975 francs CFA en valeur absolue. Le privé laïc est celui qui reçoit les subventions les plus élevées, ensuite viennent le confessionnel Catholique et le confessionnel Protestant. Le confessionnel Islamique reçoit les subventions les plus faibles.

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Le présent rapport d'analyse fait le rendu de la situation dans le sous-secteur des enseignements secondaires entre les années scolaires 20219/2020 et 2022/2023. Il présente l'état des lieux pour ce qui est de la demande et l'offre d'éducation, le financement et l'efficacité interne du sous-secteur en lien avec les engagements pris au plan national et international.

L'analyse des données statistiques de la période 2020-2023 fait état de ce que la situation des indicateurs du sous-secteur reste mitigée. En effet plusieurs indicateurs se sont améliorés du fait des efforts consentis par le gouvernement et les partenaires de l'éducation pour améliorer la qualité de l'éducation au Cameroun. Toutefois d'importants défis restent à relever.

Pour ce qui est des grands points améliorés l'on peut évoquer :

Demande d'éducation :

- Une demande sans cesse croissante avec un taux annuel moyen de 2,5 %, ce qui témoigne de la reprise progressive des classes dans les deux régions (Nord-Ouest et du Sud-Ouest) en proie à la crise sécuritaire ;
- Une dynamique croissante de la demande en éducation dans l'enseignement technique et professionnel (passant de 18,86 % en 2019/2020 à 21,90 % en 2022/2023), bien qu'en deçà de la cible de 30 % attendu en 2030 ;
- L'augmentation de la part des effectifs dans l'ordre d'enseignement privé qui excède la cible attendue de 28 % pour se situer à 31 %.

Offre d'éducation :

- Le nombre d'établissements scolaires est en hausse avec un accroissement annuel moyen de 4,8 % (soit de 3,1 % dans le public et 8,1 % dans le privé) ;
- Le nombre d'enseignants dans les établissements publics est resté en hausse avec une progression annuelle moyenne de 3,5 %.

Efficacité interne du sous-secteur :

- Le taux de réussite aux examens officiels organisés par (OBC, GCEB et DECC) se situant à plus de 70 % et supérieur à la cible attendue en 2023 (68,69 %) ;
- Le taux d'abandon (7,63 %) inférieur à la cible attendue en 2023 (10,06 %), bien que ce niveau ne soit pas encore suffisant pour améliorer le rendement interne du sous-secteur ;
- Le taux de promotion apparent appréciable se situant à 82,22 %.

Financement de l'éducation :

- Le budget du MINESEC est passé de 396,94 milliards à 461,21 milliards entre 2020 et 2023, soit une augmentation de 16,19 %. Une hausse portée par l'augmentation du budget de fonctionnement qui représente 97,96 % du budget global en 2023.

Certes, il y a eu des améliorations pour certains indicateurs, mais il n'en demeure pas moins vrai que d'importants défis restent encore à relever :

Demande d'éducation :

- Une faible transition du primaire vers le 1er cycle du secondaire (60,69 %) et par ricochet un faible niveau d'accès au secondaire (52,70 %) ;
- Un faible niveau de couverture du sous-secteur avec un TBS de 47,50 %.

Offre d'éducation :

- Le ratio élève par place assise dans l'ordre public reste inférieur à 1 ;
- Le ratio élève par poste de travail (43 en 2023) reste encore en deçà de la cible de 37 élèves par poste de travail ;
- Seulement 42,30 % des établissements publics ont des infrastructures adaptées aux handicapés ;
- Moins de 1 % des établissements publics disposent d'un centre multimédia.

Efficacité interne du sous-secteur :

- Les faibles taux d'achèvement des cycles 1er et 2nd se situant à 45,59 % et 29,59 % respectivement restent très en deçà de la cible attendue en 2023(58,69 %) ;
- Un taux de redoublement élevé (10,15 %) qui favorise les abandons et par ricochet déprécie le rendement interne du sous-secteur ;
- Un faible coefficient d'efficacité interne (0,60) qui montre que 40 % des années élèves effectives correspondent à une surconsommation (un gaspillage de ressources) due aux abandons et redoublement.

Financement de l'éducation :

- La baisse du budget d'investissement qui ne représente plus que 2,04 % du budget global ;

En dépit de ce qui précède nous recommandons ce qui suit :

Demande d'éducation :

- ✓ Garantir une transition fluide entre le cycle primaire et le 1er cycle du secondaire ;
- ✓ Orienter davantage les élèves accédant à l'enseignement secondaire dans les filières techniques et professionnelles.

Offre d'éducation :

- ✓ Accroître l'offre en tables bancs, salles informatiques, centres multimédias, laboratoires scientifiques et certaines commodités telles que l'accès à l'électricité et à internet ;
- ✓ Tenir compte de l'aspect inclusif des infrastructures scolaires lors de leur construction ;

Efficacité interne :

- ✓ Réduire la fréquence des redoublements en mettant un accent particulier sur la sixième année d'étude du secondaire ;
- ✓ Amplifier les efforts pour améliorer la rétention des élèves.

Financement de l'éducation :

- ✓ Augmenter la part du budget d'investissement dans le budget global, à l'effet non seulement d'accroître et réhabiliter les infrastructures scolaires mais également d'améliorer l'offre de certaines commodités de base.

ANNEXES

Tableau A.1 : Evolution du taux d'abandon dans le sous-système anglophone

Années scolaire	2021			2022			2023		
Région	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)
Adamaoua	12,88	8,10	10,52	12,91	14,56	13,74	5,58	12,85	9,26
Centre	-1,87	1,81	-0,11	-2,24	-1,67	-1,97	-3,48	-0,86	-2,23
Est	12,39	13,54	12,95	-3,42	0,45	-1,55	14,89	9,02	12,06
Extrême-Nord	13,21	9,19	11,10	11,64	18,49	15,39	-63,57	-111,35	-89,28
Littoral	6,44	6,63	6,53	2,14	2,49	2,30	5,35	14,34	9,63
Nord	9,60	9,76	9,68	6,54	9,18	7,90	-110,05	-244,24	-179,15
Nord-Ouest	-130,62	-112,50	-122,24	-21,86	-19,41	-20,77	14,83	22,29	18,13
Ouest	12,18	10,99	11,62	9,79	11,73	10,71	9,34	15,92	12,45
Sud	4,85	10,19	7,37	14,59	11,44	13,15	-74,76	-227,95	-146,89
Sud-Ouest	-8,07	-8,06	-8,07	-29,87	-12,83	-21,79	18,37	34,99	25,81
Cameroun	-4,49	-2,41	-3,51	-5,90	-1,56	-3,85	4,18	4,64	4,39

Tableau A.2 : Evolution du taux d'abandon dans le sous-système francophone

Années scolaire	2021			2022			2023		
Région	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)
Adamaoua	10,26	11,03	10,74	9,47	11,97	11,01	11,40	12,63	12,14
Centre	6,21	8,64	7,45	5,45	7,38	6,42	3,37	5,16	4,27
Est	11,79	12,61	12,25	9,66	13,40	11,75	11,03	11,44	11,25
Extrême-Nord	16,91	15,09	15,68	13,86	15,84	15,19	15,83	16,22	16,09
Littoral	4,44	5,48	4,96	1,48	3,49	2,48	3,94	5,96	4,94
Nord	13,90	12,30	12,82	13,47	13,38	13,41	11,37	14,57	13,50
Nord-Ouest	-24,35	-26,93	-25,36	5,49	0,21	3,43	19,66	-14,26	5,98
Ouest	9,43	10,29	9,85	9,27	12,01	10,63	8,25	9,59	8,92
Sud	8,86	9,61	9,26	10,71	10,11	10,39	8,79	8,57	8,67
Sud-Ouest	-39,98	-5,99	-22,84	-1,03	5,30	1,77	3,22	-6,45	-0,98
Cameroun	8,47	10,17	9,41	7,29	10,15	8,86	7,18	9,64	8,52

Tableau A.3 : Evolution du taux de redoublement dans le sous-système anglophone

Années scolaire	2021			2022			2023		
Région	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)
Adamaoua	9,04	11,22	10,12	9,91	11,46	10,69	10,06	11,47	10,77
Centre	4,18	4,74	4,44	3,97	4,86	4,40	3,64	4,09	3,86
Est	14,38	13,17	13,79	9,67	10,97	10,30	10,25	12,21	11,20
Extrême-Nord	8,95	9,79	9,39	13,35	12,98	13,15	17,20	20,10	18,76
Littoral	4,79	5,01	4,90	5,04	5,63	5,32	5,56	5,85	5,70
Nord	10,15	9,85	9,99	12,44	11,23	11,82	11,32	13,82	12,60
Nord-Ouest	3,52	2,99	3,28	2,19	3,07	2,58	3,79	4,34	4,03
Ouest	5,33	5,85	5,57	6,33	6,43	6,37	6,03	5,96	6,00
Sud	7,24	7,77	7,49	8,69	10,04	9,30	7,65	13,91	10,60
Sud-Ouest	3,25	4,69	3,92	2,12	2,78	2,43	1,18	1,50	1,33
Cameroun	4,88	5,48	5,16	4,59	5,36	4,95	4,45	5,23	4,81

Tableau A.4 : Evolution du taux de redoublement dans le sous-système francophone

Années scolaire	2021			2022			2023		
Région	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)
Adamaoua	13,42	16,10	15,08	13,81	16,32	15,35	16,67	17,81	17,36
Centre	9,94	11,10	10,54	6,68	7,95	7,32	7,78	9,26	8,52
Est	13,76	14,41	14,13	10,58	11,74	11,23	13,53	15,49	14,61
Extrême-Nord	18,23	18,31	18,28	17,70	16,59	16,96	16,79	16,35	16,50
Littoral	10,27	11,28	10,77	8,36	9,97	9,16	8,83	9,91	9,37
Nord	17,93	17,19	17,43	14,82	14,87	14,85	16,62	16,40	16,48
Nord-Ouest	5,72	6,30	5,95	1,20	1,88	1,47	4,95	4,05	4,58
Ouest	11,91	12,48	12,21	9,66	10,84	10,25	9,06	10,78	9,91
Sud	11,49	12,53	12,05	10,05	11,69	10,92	12,23	13,79	13,06
Sud-Ouest	8,99	7,41	8,19	6,25	5,74	6,03	4,69	7,76	6,02
Cameroun	12,11	13,69	12,99	9,84	11,72	10,87	10,59	12,50	11,63

Tableau A.5 : Evolution du taux de promotion dans le sous-système anglophone

Années scolaire	2021			2022			2023		
Région	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)
Adamaoua	78,08	80,68	79,36	77,18	73,98	75,57	84,37	75,68	79,96
Centre	97,69	93,45	95,66	98,27	96,81	97,58	99,84	96,78	98,38
Est	73,23	73,29	73,26	93,75	88,58	91,25	74,85	78,77	76,74
Extrême-Nord	77,84	81,01	79,51	75,02	68,52	71,46	146,37	191,25	170,52
Littoral	88,77	88,36	88,58	92,82	91,87	92,37	89,09	79,81	84,67
Nord	80,25	80,39	80,32	81,02	79,59	80,28	198,73	330,42	266,55
Nord-Ouest	227,10	209,51	218,96	119,67	116,34	118,19	81,38	73,37	77,84
Ouest	82,49	83,16	82,80	83,88	81,85	82,91	84,64	78,12	81,56
Sud	87,91	82,05	85,15	76,72	78,53	77,55	167,11	314,04	236,30
Sud-Ouest	104,83	103,37	104,15	127,75	110,05	119,36	80,45	63,50	72,86
Cameroun	99,61	96,93	98,35	101,31	96,20	98,89	91,37	90,13	90,79

Tableau A.6 : Evolution du taux de promotion dans le sous-système francophone

Années scolaire	2021			2022			2023		
Région	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)
Adamaoua	76,31	72,88	74,18	76,72	71,71	73,64	71,93	69,56	70,50
Centre	83,84	80,26	82,01	87,87	84,67	86,26	88,85	85,58	87,21
Est	74,45	72,98	73,63	79,76	74,86	77,02	75,44	73,07	74,14
Extrême-Nord	64,87	66,60	66,04	68,44	67,57	67,86	67,38	67,43	67,41
Littoral	85,29	83,23	84,27	90,15	86,54	88,36	87,23	84,13	85,69
Nord	68,17	70,50	69,75	71,72	71,74	71,73	72,01	69,03	70,02
Nord-Ouest	118,63	120,63	119,42	93,31	97,91	95,10	75,39	110,21	89,43
Ouest	78,66	77,24	77,95	81,07	77,15	79,12	82,69	79,63	81,17
Sud	79,65	77,86	78,69	79,24	78,21	78,69	78,98	77,64	78,26
Sud-Ouest	130,99	98,58	114,64	94,78	88,96	92,21	92,10	98,69	94,96
Cameroun	79,42	76,14	77,61	82,87	78,13	80,27	82,23	77,86	79,85

Tableau A.7 : Evolution du taux de promotion au secondaire

Années scolaire	2019/2020			2020/2021			2021/2022			2022/2023		
Région	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)
Adamaoua	75,07	73,91	74,36	76,58	73,63	74,79	76,79	71,94	73,88	73,79	70,21	71,67
Centre	91,69	90,70	91,19	86,28	82,34	84,29	89,75	86,67	88,21	90,98	87,58	89,28
Est	77,21	74,32	75,60	74,32	73,00	73,59	81,17	75,91	78,26	75,37	73,59	74,41
Extrême-Nord	66,27	71,58	69,82	65,34	66,88	66,37	68,70	67,60	67,96	67,95	67,56	67,69
Littoral	92,39	88,04	90,24	86,19	84,44	85,33	90,82	87,78	89,33	88,72	85,33	87,05
Nord	70,47	73,07	72,22	68,73	70,75	70,09	72,20	71,96	72,04	72,93	69,57	70,71
Nord-Ouest	119,93	105,64	113,04	221,47	206,02	214,37	118,90	115,91	117,58	88,55	94,71	91,27
Ouest	86,04	82,74	84,39	79,29	78,10	78,70	81,50	77,83	79,69	83,33	80,49	81,94
Sud	83,07	83,42	83,26	80,61	78,24	79,36	78,92	78,24	78,57	79,27	78,63	78,93
Sud-Ouest	117,09	117,79	117,41	105,62	103,19	104,50	125,96	108,94	117,91	89,33	88,98	89,17
Cameroun	86,20	81,16	83,54	83,58	79,43	81,35	86,91	81,25	83,89	84,46	80,22	82,22

Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN, 2023

Tableau A.8: Evolution du taux d'achèvement du premier cycle au secondaire

Années scolaire	2019/2020			2020/2021			2021/2022			2022/2023		
Région	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)
Adamaoua	24,56	36,26	30,40	23,63	36,40	29,88	27,60	40,78	33,97	27,81	39,84	33,63
Centre	65,67	61,28	63,44	59,23	57,72	58,48	71,90	71,06	71,48	71,68	69,88	70,78
Est	36,20	43,66	39,96	33,49	39,85	36,68	41,26	46,29	43,77	39,09	45,48	42,27
Extrême-Nord	16,50	32,91	24,93	17,73	33,76	25,95	17,84	31,82	24,99	18,55	32,18	25,52
Littoral	72,55	63,98	68,14	67,21	61,81	64,47	65,24	60,28	62,74	63,86	59,52	61,67
Nord	18,25	37,34	27,97	18,37	38,20	28,28	18,71	38,24	28,41	20,31	37,83	29,01
Nord-Ouest	5,64	5,51	5,58	13,27	11,01	12,16	15,91	13,65	14,81	15,05	14,49	14,78
Ouest	99,03	93,51	96,28	89,96	88,72	89,35	77,88	75,79	76,86	78,60	76,81	77,73
Sud	41,89	41,66	41,78	40,79	42,51	41,66	61,94	65,96	63,97	60,63	64,84	62,76
Sud-Ouest	24,12	22,26	23,18	27,00	23,62	25,31	36,14	29,62	32,90	35,09	30,27	32,69
Cameroun	41,98	45,80	43,91	40,91	45,44	43,18	43,85	47,91	45,87	43,57	47,63	45,59

Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN 2023

Tableau A.9: Evolution du taux d'achèvement du second cycle au secondaire

Années scolaire	2019/2020			2020/2021			2021/2022			2022/2023		
Région	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)	Filles (%)	Garçons (%)	Total (%)
Adamaoua	9,57	15,60	12,55	11,36	17,19	14,28	15,06	22,34	18,63	11,66	17,90	14,76
Centre	54,67	51,41	53,01	49,91	44,71	47,28	61,59	55,71	58,61	49,65	46,37	47,98
Est	17,21	19,10	18,17	13,89	15,97	14,94	22,38	21,91	22,14	20,33	22,70	21,52
Extrême-Nord	4,29	12,87	8,63	4,06	9,91	7,01	6,27	14,24	10,31	5,04	11,70	8,45
Littoral	59,92	49,90	54,74	51,79	44,66	48,16	68,28	56,26	62,10	58,47	49,46	53,85
Nord	5,68	13,83	9,73	5,64	12,53	9,06	8,93	17,40	13,20	7,32	14,74	11,08
Nord-Ouest	5,14	4,30	4,72	12,25	10,53	11,40	18,63	14,26	16,47	13,64	11,57	12,62
Ouest	60,16	57,68	58,92	46,21	44,99	45,62	74,82	66,38	70,68	66,63	61,62	64,16
Sud	40,54	41,25	40,91	37,40	38,56	37,98	43,09	41,13	42,08	23,14	25,51	24,35
Sud-Ouest	19,01	14,45	16,69	18,91	15,63	17,26	25,26	18,42	21,76	25,62	18,73	22,16
Cameroun	27,20	28,43	27,82	25,83	26,01	25,92	35,06	33,88	34,47	29,70	29,48	29,59

Source : MINESEC/DPPC/CELPLAN 2023

BIBLIOGRAPHIE

BUCREP (2011), Rapport national sur l'état de la population 2011. Enjeux et défis d'une population de 20 millions au Cameroun en 2011, 96p.

BUCREP (2010b), *Rapports du troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH)*, Vol. 2, Tome 1, 2, 6, 7 et 11, 760p.

BUCREP (2010a), 3ème RGPH, The Population of Cameroon in 2010, Yaoundé.

FMI (2023), *Communiqué de presse No 23/399 du 17 novembre 2023*.

INS (2018), Enquête Démographique et de Santé, 739p ;

MICS (2014), *Enquête par grappes à indicateurs Multiples – Cameroun*, Yaoundé, Institut National de la Statistique ; Ministère de la Santé Publique ; UNICEF, 503p.

MINESEC (2023), Annuaire statistique 2022/2023, 346p.

MINESEC (2022), Annuaire statistique 2021/2022, 320p.

MINESEC (2021), Annuaire statistique 2020/2021.

MINESEC (2020), Annuaire statistique 2019/2020, 317p.